

N° 4 – 13 MARS 2025
2025

BULLETIN OFFICIEL

Courses à obstacles

Avis et communiqués	III
Décisions	V
Résultats (n° 115 à 177) :	

samedi 15 février 2025	
AUTEUIL	1
NÎMES	4
dimanche 16 février 2025	
ANGERS	5
SAINT-BRIEUC	8
mercredi 19 février 2025	
FONTAINEBLEAU	9
dimanche 23 février 2025	
MACHECOUL	12
MAURE-DE-BRETAGNE	12
SAUMUR	14
lundi 24 février 2025	
AUTEUIL	15
TOULOUSE	18
mardi 25 février 2025	
FONTAINEBLEAU	19
mercredi 26 février 2025	
ANGERS	22
Index des chevaux cités dans ce numéro	27

FRANCE GALOP

Département Technique
15 Bld de Douaumont
75017 Paris

ISSN 2999-0041

France Galop - Imprimeur
Dépôt légal: mars 2025
Quantité de tirage: 200 ex.



Avis et communiqués

Liste des oppositions IV

Liste des oppositions

(Mise à jour le 18 février 2025)

DÉBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE
HRH Prince Sultan bin Mishal Al Saud	The British Horseracing Authority	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments - non-paiement frais de pension
Oliver MATKOVIC	Stéphane CERULIS	Non-paiement factures de frais de pension
Nicolas LEMEUNIER	STE ENT Mathieu BRASME	Non-paiement factures de frais de pension
Rashed Saeed Mohamed Abdulla ALMAZROUEI	Mme Jean-François BERNARD	Non-paiement factures de frais de pension
Vincent ZAZURCA	STE ENT Gabriel LEENDERS	Non-paiement factures de frais de pension
Paolo BOSCHI	Stéphane Richard SIMON	Non-paiement factures de frais de pension
Ivana KANTKOVA	STE ENT Antoine de WATRIGANT	Non-paiement factures de frais de pension
Nicholas WILLIS	STE ENT François MONFORT	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel PIERI	STE ENT Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
Nelva DE ALMEIDA	Carla O'HALLORAN	Non-paiement factures de frais de pension
Stéphanie GACHELIN	STE ENT Massimo CESANDRI	Non-paiement factures de frais de pension
SCUDERIA BLACK STAR	Gianluca BIETOLINI	Non-paiement factures de frais de pension
Jérôme GUILLET	STE ENT. Alain COUETIL	Non-paiement factures de frais de pension
Carole TRANCHANT	Christophe CHEMINAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry DURAND	STE ENT. Olivier SAUVAGET	Non-paiement factures de frais de pension
Jade Prescilia ANGELINI	ST ENT Jean-Marc CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension
Fang SUN	ST ENT Charles GOURDAIN	Non-paiement factures de frais de pension
Bachir YAHYA	Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
SOUTH KENSINGTON STABLES	STE ENT. J. BERTAN DE BALANDA	Non-paiement factures de frais de pension
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension
Claude DONDI	STE COURSES NANCY-BRABOIS	Non-paiement location de boxes et utilisation installations
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Christian DELCHER-SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments - non-paiement frais de pension
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non-paiement factures de frais de pension
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non-paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non-paiement factures de frais de pension
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non-paiement factures de frais de pension
Timothy CLAYDON	Eric DANIEL	Non-paiement factures de frais de pension
David ATAR	France Galop	Non-paiement excédent de réclamation
Eric DRAI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non-paiement factures de frais de pension
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non-paiement factures de frais de pension
Raynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non-paiement factures de frais de pension
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non-paiement factures de frais de pension
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non-paiement factures de frais de pension
Beryl Violet CHENNELLS	Eric LIBAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non-paiement location de boxes et utilisation installations
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non-paiement factures de frais de pension
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCault	Franck FIQUET	Non-paiement factures de frais de pension

Décisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Gérald HOVELACQUE ;

Le 26 novembre 2024, un contrôle à l'entraînement a été effectué dans l'établissement de l'entraîneur Christelle COURTADE, entraîneur public, dont il ressort que le vétérinaire, missionné par la Fédération Nationale des Courses Hippiques, a constaté :

1) l'existence d'une ordonnance indiquant que le cheval LLASTOON PONTADOUR AA a reçu le 7 novembre 2024 des injections d'un volume de 12 millilitres de FINADYNE (FLUNIXINE) et de 10 millilitres de CARBESIA (IMIDOCARBE) ;

Ledit cheval a couru le 13 novembre 2024 sur l'hippodrome de PAU le Prix SELLERIE CASSOU, course à l'issue de laquelle il s'est classé à la 4ème place, ce qui n'est pas conforme au Code des Courses, puisqu'un cheval ne peut recourir dans les 8 jours d'un traitement à l'IMIDOCARBE ;

2) la présence de la pouliche LA MOME DE NIELLANS, mais non-déclarée à l'effectif d'entraînement de l'entraîneur Christelle COURTADE ;

Après avoir pris connaissance des décisions précédentes des Commissaires de France Galop concernant l'entraîneur Christelle COURTADE mentionnant notamment que :

- le 24 mai 2012, ils ont sanctionné l'entraîneur Christelle COURTADE par une amende de 500 euros et un premier avertissement pour avoir déclaré sous sa propriété un cheval ne lui appartenant pas et établi des factures de frais de pension au propriétaire ;
- le 2 juin 2016, les Commissaires de France Galop l'ont sanctionnée par une amende de 1.500 euros suite au prélèvement après course d'un cheval sous son entraînement ayant révélé la présence d'une substance prohibée publiée en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;
- le 17 juin 2019, les Commissaires de France Galop l'ont sanctionnée par une amende de 500 euros pour avoir déclaré sous sa propriété un cheval ne lui appartenant pas et établi des factures de frais de pension au propriétaire ;
- le 2 mars 2022, les Commissaires de France Galop l'ont sanctionnée par une suspension de son autorisation d'entraîner et de faire courir pour une durée de 3 mois assortie d'un sursis total révocable sur 5 ans, ainsi que par une amende de 3.000 euros pour avoir déclaré sous sa propriété un cheval ne lui appartenant pas et établi des factures de frais de pension au propriétaire ;

Sur le fond :

Vu les conclusions d'enquête du Service Contrôles, en date du 20 janvier 2025 et leurs pièces jointes, mentionnant notamment :

- le constat lors du contrôle à l'entraînement réalisé le 26 novembre 2024, d'une ordonnance indiquant que le cheval LLASTOON PONTADOUR AA a reçu le 7 novembre 2024 un traitement à base d'IMIDOCARBE, au moyen d'injections d'un volume de 12 millilitres de FINADYNE (FLUNIXINE) et de 10 millilitres de CARBESIA (IMIDOCARBE), cette ordonnance n'indiquant aucun délai dopage ;
- que le cheval LLASTOON PONTADOUR AA a couru une course-école le 13 novembre 2024 à l'issue de laquelle il s'est classé quatrième ;
- que le délai d'attente de 8 jours entre un traitement à l'IMIDOCARBE et la participation à une course n'a pas été respecté en violation des dispositions de l'article 85 du Code

des Courses au Galop ;

- que Mme Christelle COURTADE a été interrogée à ce sujet et a transmis en date du 12 décembre 2024 le courriel envoyé par son vétérinaire traitant expliquant qu'il avait effectué une prise de sang et les soins sur le cheval LLASTOON PONTADOUR AA en date du 4 novembre 2024, mais qu'il était revenu déposer l'ordonnance manuscrite le 7 novembre 2024, ce qui explique cette date du 7 novembre 2024 mentionnée au lieu de la date réelle du traitement, à savoir le 4 novembre 2024 ;
- qu'à ce courriel était jointe une ordonnance informatique en date du 4 novembre 2024 pour des injections de 10 millilitres de FLUNIXYL (FLUNIXINE) et de 10 millilitres de CARBESIA (IMIDOCARBE), sans mention de la prise de sang ;
- qu'entre l'ordonnance du 4 novembre 2024 et celle en date du 7 novembre 2024, le numéro de l'ordonnance vétérinaire n'est pas le même dans les deux documents, la marque et le volume injecté de FLUNIXINE sont distincts, ainsi que le numéro de lot de l'IMIDOCARBE administré ;
- qu'il a été demandé le 12 décembre 2024 à Mme Christelle COURTADE de fournir la facture vétérinaire correspondante aux traitements administrés par son vétérinaire traitant, qu'une facture vétérinaire a été transmise détaillant une consultation en date du 4 novembre 2024, faisant mention d'une analyse sanguine, d'une injection de 10 millilitres de CARBESIA et de 10 millilitres de FLUNIXYL, qui correspondrait avec les produits administrés sur l'ordonnance en date du 4 novembre 2024 ;
- que cette facture ne détaille pas les numéros de lots des produits administrés et a été réalisée en date du 13 décembre 2024, soit a posteriori de la demande ;
- que le justificatif de règlement du montant pour cette facture n'indique pas de date du règlement ;
- que le 13 décembre 2024, Mme Christelle COURTADE a également transmis les résultats sanguins par son vétérinaire traitant avec une date de réception du laboratoire le 4 novembre 2024, qui démontre que la prise de sang aurait eu lieu le 4 novembre 2024, mais qui ne confirme pas la date des traitements administrés ensuite au vu des résultats de cette analyse et de ce qu'ils impliquaient en termes de traitement ;
- qu'un contrôle administratif de l'intégralité des ordonnances de l'effectif d'entraînement de Mme Christelle COURTADE a été effectué le 20 décembre 2024 après le premier contrôle ;
- que les ordonnances sont numérotées et rangées chronologiquement : l'ordonnance numéro 154 est en date du 7 novembre 2024, l'ordonnance numéro 153 en date du 26 octobre 2024 et l'ordonnance numéro 155 en date du 7 novembre 2024 ;
- que l'ordonnance en date du 4 novembre 2024 a été ajoutée portant le numéro 154 bis ;
- que par ailleurs le vétérinaire a constaté lors de son contrôle du 26 novembre 2024 la présence de la pouliche LA MOME DE NIELLANS, pourtant non-déclarée à l'effectif d'entraînement de Mme Christelle COURTADE ;
- que Mme Christelle COURTADE a indiqué le 19 décembre 2024 que : « LA MOME DE NIELLANS a été livrée par un transporteur, mais quand j'ai vu l'état de la jument, j'ai demandé à son propriétaire de venir la récupérer, parce que je ne souhaitais pas la garder à l'entraînement, c'est pour cela que je ne l'ai pas rentrée sous mon effectif, mais je n'ai pas voulu faire quelque chose de mal, ni ne pas respecter le Code des Courses » ;
- que le 20 décembre 2024, le vétérinaire missionné par la Fédération Nationale des Courses Hippiques a constaté que LA MOME DE NIELLANS était toujours présente dans les écuries de Mme Christelle COURTADE sans être dûment déclarée à son effectif ;

Après avoir dûment appelé l'entraîneur Christelle COURTADE et M. Gilles LECA, propriétaire dudit cheval, à se présenter à la réunion fixée le 29 janvier 2025, reportée au 12 février 2025

suite à une demande du conseil dudit entraîneur, pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non-présentation du propriétaire, l'entraîneur Christelle COURTADE étant représentée par son conseil ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier et des explications dudit entraîneur transmises dans le cadre de l'enquête ;

Vu les explications de M. Gilles LECA en date du 22 janvier 2025 mentionnant notamment qu'il ne sera pas présent à l'examen contradictoire de ce dossier et qu'il laisse le soin à Mme COURTADE de fournir toutes les explications nécessaires ;

Vu les explications du conseil de l'entraîneur Christelle COURTADE, en date du 11 février 2025 et l'ensemble des pièces jointes, mentionnant notamment :

- que le 4 novembre 2024, le cheval présentait un léger état de fatigue et que Mme Christelle COURTADE a donc contacté le Dr. Hector SORRIBAS qui l'a examiné, a réalisé une prise de sang et lui a injecté notamment du CARBESIA (Imidocarbe) ;
- que, cependant, il a omis de réaliser l'ordonnance mentionnant les soins réalisés et Mme Christelle COURTADE l'a donc rappelé pour lui dire de lui envoyer ;
- que le 7 novembre, le vétérinaire s'est présenté dans les installations de Mme Christelle COURTADE afin de lui apporter des compléments alimentaires et qu'elle en a profité pour lui demander d'éditer l'ordonnance qu'il data à la date du jour, soit le 7 novembre 2024 au lieu du 4 novembre, date de réalisation des soins ;
- que des informations incorrectes y figurent telles que la date, ainsi que d'autres informations que Mme COURTADE ne pouvait pas contrôler ;
- que le traitement a donc été réalisé le 4 novembre 2024 et non le 7 novembre 2024 comme indiqué sur l'ordonnance ;
- que le 26 novembre, un contrôle des effectifs a été réalisé, selon décision en date du 21 novembre 2024 ;
- que jusqu'à cette date aucune irrégularité n'avait été relevée et aucun problème constaté à la suite de la course du cheval du 13 novembre 2024 ;
- que cet énième contrôle fait naître un sentiment de doute chez Mme COURTADE sur les raisons pour lesquelles elle les subit ;
- l'incertitude quant à l'application du Code des Courses au Galop pour une course-école ;
- qu'en effet, les courses école ne figurent à aucun moment dans le Code des Courses au Galop et qu'elles ne sont pas même mentionnées dans l'article 1 relatif au champ d'application du Code ;
- qu'à l'inverse, les Conditions Générales comportent des dispositions spéciales et limitatives à propos des courses école ;
- que, d'autre part, les chevaux doivent avoir régulièrement été déclarés à l'entraînement au moins 15 jours avant la date de la course conformément aux dispositions de l'article 83 du Code des Courses au Galop et ne pas être sanctionné par une interdiction de courir et que selon la règle *specialia generalibus* derogant il faut donc comprendre que tout ce qui relève du Code des Courses, qui n'est pas cité comme applicable aux courses école dans les Conditions générales, n'est pas applicable à ces dernières ;
- qu'ainsi, l'article 85 qui fonde la contestation à propos des injections dont le cheval LLASTOON PONTADOUR a fait l'objet avant sa participation à une course-école ne paraît pas applicable, du moins un doute subsiste ;
- qu'en matière disciplinaire, comme en matière pénale, pour que l'infraction soit constatée, l'application du texte ne doit être sujet à aucune incertitude et que par ailleurs il est bien précisé dans les Conditions générales que les courses école sont organisées par l'AFASEC et non par France Galop ;
- que si par extraordinaire il était démontré que le Code des Courses était applicable aux courses école, sa cliente entend faire remarquer qu'elle n'a pas méconnu le Code

des Courses au regard des pièces qui sont communiquées ;

- que sa cliente a constaté par l'enquête que le Dr. Hector SORRIBAS a reconnu qu'il s'agissait bien d'une erreur de sa part, ce qu'il a reconnu et rectifié en adressant à Madame COURTADE l'ordonnance corrigée du 4 novembre ;
- que Mme COURTADE n'est pas responsable des erreurs dans les documents vétérinaires et qu'il est normal que le numéro de l'ordonnance du 7 novembre soit différent de celle du 4 novembre, puisque pour la première il s'agit du numéro automatiquement inscrit sur l'ordonnancier papier, tandis que pour l'ordonnance du 4 novembre il s'agit d'une ordonnance générée par un logiciel informatique ;
- qu'en réalité, ce qui manque dans l'ordonnance, c'est la mention « annule et remplace » par rapport à l'ordonnance « papier » dont la date était inexacte ;
- qu'il n'est pas anormal s'agissant de deux ordonnances différentes qu'elles aient deux numéros différents, sachant que les vétérinaires ont souvent plusieurs ordonnanciers
- que concernant la différence entre le FLUNIXYL et le FINADYNE, il est encore relevé que l'ordonnance du 4 novembre mentionne « 10 mL de FLUNIXYL », tandis que celle du 7 novembre mentionne « 12 mL de FINADYNE », mais qu'il s'agit là encore d'une erreur du Dr. SORRIBAS qui n'a « aucune conséquence s'agissant de médicaments identiques » ;
- qu'en ce qui concerne la quantité administrée qui diffère de 2 mL entre les ordonnances du 4 et du 7 novembre il s'agit également d'une erreur, le Dr. SORRIBAS ayant rédigé celle du 7 novembre plusieurs jours après, à la main ;
- que concernant la différence de numéro de lot, il est encore remarqué que les numéros de lots entre les deux ordonnances diffèrent et que là encore c'est une erreur dans la première ordonnance, comme le confirme le Dr. SORRIBAS, mais qu'en revanche Madame COURTADE est incapable de vérifier la véracité d'un numéro de lot ;
- que concernant le lien entre la réalisation de la prise de sang et l'injection il est encore prétendu que « la prise de sang aurait eu lieu le 4 novembre 2024, mais qui ne confirme pas la date des traitements administrés ensuite au vu des résultats de cette analyse et de ce qu'ils impliquaient en termes de traitement » ;
- que, pourtant, le Dr. SORRIBAS explique que l'injection a été réalisée directement après la prise de sang, parce que le cheval présentait un peu de fièvre ;
- qu'il est difficile de contester les explications factuelles du Dr. SORRIBAS, sauf à mettre en cause une quelconque faute déontologique à son égard, ce qui ne fait pas l'objet de la présente procédure ;
- que concernant la présence de LA MOME DE NIELLANS elle a été livrée par un transporteur et quand sa cliente a vu l'état de la jument, elle a pris des photos et a demandé à son propriétaire de venir la chercher et qu'en effet si Mme COURTADE n'a pas inscrit la jument dans son effectif, c'est parce qu'il a été décidé immédiatement après son arrivée que le propriétaire devait venir la récupérer ;
- que concernant la prétendue incohérence dans l'organisation des ordonnances il est normal que Mme COURTADE nomme « 154 bis » une ordonnance qui lui a été communiquée postérieurement et que du reste il est confirmé que les ordonnances sont numérotées et rangées chronologiquement ;
- les observations sur les nombreux contrôles dont Mme COURTADE fait l'objet en les détaillant et en insistant sur leur nombre étonnant ;
- qu'elle s'est vu infliger deux fois une amende de 500 euros et une autre fois une interdiction d'exercer d'une durée de 3 mois assorti d'un sursis total, mais que les faits concernent tous des problèmes de propriété de chevaux ou de facturation, soit des litiges avec des clients sans rapport avec des faits de substances interdites ;
- que s'agissant des infractions au titre de l'administration de substances prohibées Mme COURTADE a seulement été sanctionnée le 10 avril 2016 pour un résidu de traitement médicamenteux, le cheval s'étant révélé positif bien qu'ayant couru après

le délai d'élimination indicatif, rappelant qu'elle a été sanctionnée par une amende de 1.500 euros, soit un montant inférieur à la sanction habituelle de 3.000 euros si l'entraîneur ne dispose d'aucun justificatif ;

- que depuis quelques temps elle se considère comme victime d'un acharnement et d'un harcèlement au vu du nombre de contrôles dont elle est l'objet dans les 4 dernières années ;

Le conseil dudit entraîneur a repris ses explications écrites en séance et a ajouté :

- que l'entraîneur Christelle COURTADE aurait dû rentrer ladite pouliche à son effectif comme « non entraînée », mais que cela n'avait pas été fait, car elle ne connaissait pas la date de départ de la pouliche ;
- que l'entraîneur Christelle COURTADE reconnaît qu'elle est responsable de la bonne tenue de son ordonnancier ;
- que les vétérinaires n'ont pas l'obligation d'avoir un numéro de suivi des ordonnances et peuvent avoir plusieurs ordonnanciers ;
- qu'en s'appuyant sur les statistiques 2021 et sur cette année de référence, l'entraîneur Christelle COURTADE a été l'objet de contrôles répétés par rapport à ses collègues ;
- que l'infraction doit être relativisée, car il s'agit d'une course-école et que les produits administrés ne sont pas des produits dopants ;

Le conseil dudit entraîneur a indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens ;

A l'issue de la séance les Commissaires de France Galop ont demandé à l'entraîneur Christelle COURTADE de bien vouloir leur adresser, avant mardi 18 février 16h00, la note de délibéré telle que l'ont autorisé lesdits Commissaires concernant la déclaration de propriété en date du 26 novembre 2024 effectuée auprès de France Galop mentionnant l'entraîneur Christelle COURTADE comme étant propriétaire à 100% de LA MOME DE NIELLANS depuis cette date, étant observé qu'il résulte en effet du dossier que ledit entraîneur mentionne pourtant un autre propriétaire concernant ladite jument, puisqu'elle justifie ne pas l'avoir déclarée à son effectif d'entraînement, car elle souhaitait que le propriétaire vienne la rechercher quand elle l'avait reçue dans un état qui ne lui convenait pas ;

Vu le courrier du conseil de l'entraîneur Christelle COURTADE, en date du 14 février 2025, accompagné de pièces jointes, mentionnant notamment :

- que le jour où le vétérinaire de France Galop s'est présenté, ledit entraîneur se trouvait à l'hôpital ;
- qu'au cours de la conversation téléphonique avec le vétérinaire de France Galop, ledit vétérinaire a indiqué audit entraîneur que même si la jument n'était pas destinée à rester et devait d'un jour à l'autre être récupérée par son propriétaire, elle devait la déclarer dans la situation « non entraînée » ;
- que ledit entraîneur l'a donc déclarée immédiatement avec son portable ;
- que sachant qu'il était prévu que la jument soit en location, elle l'a déclarée sous son nom ;
- que la jument appartient à son éleveur qui souhaitait qu'elle la prenne en location, lequel répond au nom de M. François SCHAFFTER, une personne connue de France Galop à la fois comme éleveur et propriétaire ;
- que la jument n'est repartie que le 21 décembre, l'éleveur ayant mis du temps, comme il le reconnaît, à venir la récupérer ;
- que la situation a donc été régularisée dans un délai inférieur à un mois au vu du retour de la jument chez son éleveur ;

Vu les articles 32, 39, 62, 85, 198, 200, 201, 216, 224 et de l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

I - SUR L'INJECTION D'IMIDOCARBE AU CHEVAL LLASTOON PONTADOUR AA ET SES CONSEQUENCES

Le 26 novembre 2024, le vétérinaire, missionné par la Fédération Nationale des Courses Hippiques, a constaté la présence d'une ordonnance, rédigée sur une simple feuille en papier, en date du **7 novembre 2024** mentionnant une injection de 12 millilitres de FINEDYNE (FLUNIXINE), ainsi qu'un traitement de CARBESIA avec un lot portant le n°3799101, pour le cheval LLASTOON PONTADOUR AA ;

Le 13 novembre 2024, ledit cheval a participé à une course-école dont il s'est classé 4ème ;

Le 11 décembre 2024, le Service Contrôles a écrit à Mme Christelle COURTADE pour lui indiquer que la participation du cheval a pu constituer une infraction au Code des Courses au Galop dont l'article 85 V m) prévoit qu'aucun cheval ne peut courir s'il a reçu un traitement à l'IMIDOCARBE dans les 8 jours qui précèdent le jour de la course, le CARBESIA étant un traitement à l'IMIDOCARBE ;

Le 12 décembre 2024, Mme Christelle COURTADE a fait parvenir au Service Contrôles un courrier du vétérinaire traitant du cheval, le Dr. Hector SORRIBAS, en date du même jour, expliquant qu'il était simplement revenu déposer l'ordonnance manuscrite le 7 novembre, mais que l'injection avait bien eu lieu le 4 novembre comme l'attesterait une ordonnance en pièce jointe à ce mail ;

Il convient de préciser que :

- d'après l'ordonnance du 4 novembre 2024, transmise par le Dr. Hector SORRIBAS le 12 décembre 2024, donc très postérieurement au contrôle durant lequel seule une ordonnance en date du 7 novembre était présente :
 - le cheval LLASTOON PONTADOUR AA aurait reçu le 4 novembre 2024 : 10 millilitres de CARBESIA (IMIDOCARBE) avec le lot n°4530101 et 10 millilitres de FLUNIXYL INJ. (FLUNIXINE) ;
- d'après l'ordonnance du 7 novembre 2024, seule ordonnance présente lors du contrôle à l'entraînement :
 - ledit cheval aurait reçu le 7 novembre 2024 un traitement de 10 millilitres de CARBESIA (IMIDOCARBE) avec le lot n°3799101 et 12 millilitres de FINEDYNE (FLUNIXINE) ;

Si le Dr. Hector SORRIBAS affirme avoir traité le cheval le 4 novembre 2024, puis déposé l'ordonnance le 7 novembre 2024, il convient de relever une incompatibilité entre les 2 ordonnances :

- les 2 flacons de CARBESIA (IMIDOCARBE) ne portent pas le même numéro ;
- les noms de marque, ainsi que les quantités de FLUNIXINE indiqués, sont différents sur les deux documents ;

Il convient de rappeler :

- que l'une des ordonnances a été transmise spontanément lors du contrôle effectué et que l'autre a été transmise après que l'infraction a été mise en évidence auprès de Mme Christelle COURTADE qui a donc renvoyé, a posteriori, pour les besoins de la cause, une ordonnance électronique qui lui permettait de ne plus se trouver en infraction, mais qui ne comportait pas le même numéro que l'ordonnance du 7 novembre ni les mêmes mentions et traitements ;
- qu'un contrôle de la régularité de courses et de l'anti-dopage efficace implique d'accorder une force probante aux ordonnances données spontanément lors des contrôles, tout document réalisé a posteriori ne permettant pas de se conformer aux exigences du Code des Courses au Galop et rendant inopérant et inefficace les contrôles que chacun pourrait alors contourner ;

Le vétérinaire, qui indique qu'il aurait fait le même jour une analyse de sang et le traitement du cheval, ce qui apparaît déjà chronologiquement peu cohérent, n'a donc fourni qu'a posteriori du contrôle qui a révélé l'infraction l'ordonnance du 4 novembre 2024 en la numérotant 154

bis, alors qu'elle n'existe pas lors du contrôle et que l'ordonnance 154 lui était postérieure, car en date du 7 novembre 2024 ;

La numérotation des ordonnances qui a évolué après le contrôle démontre ainsi une équivoque manifeste quant à la chronologie des soins effectués dans cet établissement concernant le cheval susvisé ;

En effet, l'ordonnance numérotée 153 est en date du 26 octobre 2024 ;

L'ordonnance numéro 154 est en date du 7 novembre 2024 ;

L'ordonnance numéro 155 est en date du 7 novembre 2024 ;

Et une ordonnance en date du 4 novembre 2024 a été ajoutée portant le numéro 154 bis ;

Le classement des ordonnances apparaît ainsi ne pas permettre un contrôle efficace des soins et traitements administrés, puisqu'il met en évidence une confusion et a minima un ajout d'ordonnance postérieur au contrôle ;

La situation dudit cheval est donc objectivement constitutive d'une infraction au Code des Courses au Galop et les éléments du dossier ne permettent pas d'exonérer ledit entraîneur de sa responsabilité, celle-ci étant responsable de la gestion des soins et des engagements des chevaux de son effectif, les éléments du dossier laissant apparaître une situation non conforme au Code des Courses au Galop et impliquant de distancer le cheval LLASTOON PONTADOUR AA qui a couru sans respecter les règles de qualification, puisqu'il avait reçu selon une ordonnance qui fait foi un traitement dans les 8 jours qui précédait sa course, les éléments au dossier étant insuffisants pour caractériser un traitement conforme ;

Il y a lieu, en l'espèce, de sanctionner Mme Christelle COURTADE en sa qualité d'entraîneur, gardienne desdits chevaux, par une amende d'un montant de 3.000 euros, un tel quantum étant justifié et cohérent avec les sanctions appliquées dans le cadre de dossiers de chevaux positifs à une substance prohibée en courses et des éléments du dossier ;

II - SUR LE CONTRÔLE D'EFFECTIF ET LE NON-RESPECT DE LA BONNE TENUE DU REGISTRE DES CHEVAUX A L'ENTRAÎNEMENT

L'enquête du Service Contrôles de France Galop a également permis de constater la présence de la pouliche LA MOME DE NIELLANS à l'effectif de l'entraîneur Christelle COURTADE, alors même qu'elle n'y était pas déclarée, puis après le contrôle en essayant de répondre à la demande du vétérinaire en charge du contrôle d'une déclaration au nom de Mme Christelle COURTADE le temps que son éleveur la récupère, puisque le contrat de location n'allait finalement pas être conclu au vu de l'état de la pouliche ;

La situation est objectivement constitutive d'une infraction au Code des Courses au Galop et les éléments du dossier ne permettent pas d'exonérer ledit entraîneur de sa responsabilité, celui-ci étant responsable de la bonne gestion de ses effectifs et de leur correcte déclaration à l'entraînement ;

Il y a lieu, en l'espèce, de sanctionner l'entraîneur Christelle COURTADE en sa qualité d'entraîneur, gardienne desdits chevaux, par une amende d'un montant de 1.000 euros pour non-respect des dispositions du Code des Courses au Galop relatives à la bonne tenue du registre des chevaux à son effectif, étant observé qu'elle a déjà été sanctionnée à plusieurs reprises pour des défauts de déclarations conformes au Code ;

PAR CES MOTIFS

Les Commissaires de France Galop, en application des dispositions des articles 32, 39, 62, 85, 198, 200, 201, 216, 224 et de l'annexe 5 du Code des Courses au Galop, ont décidé de :

- distancer le cheval LLASTOON PONTADOUR AA de la 4ème place du Prix SELLERIE CASSOU couru le 13 novembre 2024 sur l'hippodrome de PAU ;

Le classement est en conséquence le suivant :

1^{er} MAKSEN SENORA ; 2^{ème} MASSA CHOP ; 3^{ème} LA FILLE DE BERLIN ; 4^{ème} FELIX MALPIC ;

5^{ème} MANDY ;

- sanctionner l'entraîneur Christelle COURTADE, en sa qualité d'entraîneur, gardienne dudit cheval, par une amende d'un montant de 3.000 euros pour son infraction aux dispositions du Code des Courses au Galop en matière de traitements vétérinaires ;
- sanctionner l'entraîneur Christelle COURTADE par une amende de 1.000 euros, pour non-respect de la bonne tenue du registre de son effectif.

Paris, le 20 février 2025

M. A. de LENCQUESAING - M. P-Y. LEFEVRE - M. G. HOVELACQUE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 211 et 213 du Code des Courses au Galop ;

Rappel des faits :

Le 24 avril 2024, à l'occasion du Prix PIERRE PUGET disputé sur l'hippodrome de MARSEILLE-BORELY, le hongre LAVENDIN, alors que son jockey Marvin GRANDIN le dirigeait vers les stalles de départ, a subitement marqué un arrêt, entraînant la chute dudit jockey. Ledit hongre a de ce fait été déclaré non-partant. Les Commissaires de courses en fonction ont décidé d'interdire au hongre LAVENDIN de prendre part à une épreuve les 8 prochains jours ;

Le 9 mai 2024, à l'occasion du Prix HENRI ROSSI, disputé sur l'hippodrome de LYON-PARILLY, le hongre LAVENDIN a refusé d'entrer dans sa stalle de départ à plusieurs reprises et a donc été déclaré non-partant. Les Commissaires de courses en fonction ont décidé d'interdire au hongre LAVENDIN de prendre part à une épreuve les 15 prochains jours ;

Le 14 juin 2024, à l'occasion du Prix FORT SAINT-NICOLAS disputé sur l'hippodrome de MARSEILLE-BORELY, le hongre LAVENDIN a refusé d'entrer dans sa stalle de départ à plusieurs reprises et a donc été déclaré non-partant. Les Commissaires de courses en fonction ont décidé d'interdire au hongre LAVENDIN de prendre part à une épreuve les 30 prochains jours ;

Le 6 décembre 2024, à l'occasion du Prix SILJAN'S SAGA disputé sur l'hippodrome de LYON-LA-SOIE, le hongre LAVENDIN a refusé d'entrer dans sa stalle de départ à plusieurs reprises, malgré l'usage du bonnet, allant jusqu'à renverser un homme de piste et a donc été déclaré non-partant. Les Commissaires de courses en fonction ont décidé d'interdire au hongre LAVENDIN de prendre part à une épreuve les 30 prochains jours ;

Le 3 février 2025, à l'occasion du Prix de GRASSE disputé sur l'hippodrome de CAGNES-SUR-MER, le hongre LAVENDIN a refusé d'entrer dans sa stalle de départ à plusieurs reprises, avant ses concurrents qui patientaient sur une piste adjacente, il a donc été déclaré non-partant. Les Commissaires de courses en fonction sur l'hippodrome ont informé les Commissaires de France Galop de la situation ;

Après avoir dûment convoqué Mathieu PITART et l'ECURIE DU SUD, respectivement entraîneur et propriétaire du hongre LAVENDIN, à se présenter à la réunion fixée mercredi 26 février 2025 pour l'examen contradictoire de ce dossier ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Sur le fond ;

Vu le courrier de l'entraîneur Mathieu PITART en date du 20 février 2025 mentionnant notamment :

- que le hongre LAVENDIN est craintif et claustrophobe mais c'est un très gentil cheval ;
- que lorsque ledit hongre rentre dans les stalles de départ, il est toujours à l'arrivée ;
- qu'à compter de ce jour, il est parti au pré pour une durée de 4 mois ;

Vu le courrier adressé par la représentante de l'ECURIE DU SUD le 18 février 2025 aux Commissaires de France Galop demandant l'autorisation d'être représentée par son mari, également associé de ladite Ecurie, lors de l'examen de la situation dudit hongre, autorisation accordée par lesdits Commissaires ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, les explications transmises par ledit entraîneur dans le cadre de l'enquête et procédé à l'examen contradictoire du dossier ;

Après qu'il a été proposé au représentant du propriétaire de signer la retranscription écrite de ses déclarations, possibilité non utilisée ;

En séance, le représentant mandaté par l'ECURIE DU SUD, propriétaire du hongre LAVENDIN, a notamment expliqué :

- que lors de la dernière course à laquelle le hongre LAVENDIN a refusé de prendre part, ledit hongre était seul derrière les stalles, avant ses concurrents, M. Mathieu PITART l'ayant demandé, car il trouvait mieux d'essayer de faire entrer LAVENDIN dans les stalles de départ sans autres chevaux ;
- que lors de la course précédente, LAVENDIN a accepté de s'élancer avec un jeune jockey, que l'entraîneur Mathieu PITART lui a demandé si on remettait l'apprenti et qu'il lui a répondu qu'on allait mettre un jockey ;
- que LAVENDIN refuse l'autorité et qu'il a élevé ce poulain qui a été castré à la fin de sa 2ème année, car il était caractériel ;
- qu'il a disputé 2 courses, puis la 3ème fois n'a pas voulu rentrer dans les stalles de départ et qu'il a alors essayé plusieurs fois avant de décider d'orienter LAVENDIN vers les courses à obstacles ;
- que le matin à l'entraînement, il rentre dans les stalles, mais avec l'usage d'artifices qui ne sont pas autorisés lors de courses régies par le Code des Courses au Galop ;
- que l'entraîneur Mathieu PITART l'a fait débuter en obstacles sur l'hippodrome de CLAIREFONTAINE, que LAVENDIN a été arrêté, ce qui veut dire que l'après-midi c'est un cheval récalcitrant ;
- qu'il n'a plus recouru en obstacles et que l'entraîneur Mathieu PITART a réessayé en plat, étant observé que LAVENDIN a accepté d'entrer dans les stalles à 7 reprises depuis février pour plus de 40.000 euros de gains ;
- que lorsque LAVENDIN entre dans les stalles, il est un cheval valable, qu'il n'a couru que 10 fois dans sa carrière et a terminé 5 fois dans les 5 premiers ;
- que LAVENDIN a été vendu, qu'il fait l'objet d'un contrat d'association ayant pour associé dirigeant M. Olivier HORVATH et qu'il est entraîné par Adrien FOUASSIER ;

L'intéressé a indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens ;

Vu les dispositions des articles 158 et 217 § II du Code des Courses au Galop ;

Le hongre LAVENDIN fait ainsi preuve de difficultés majeures lors de départs donnés au moyen des stalles de départ, puisqu'à 5 reprises en moins d'un an, il a refusé de pénétrer dans les stalles ou de s'élancer desdites stalles, sur un total de 14 courses ;

Ledit hongre a déjà fait l'objet de 4 interdictions de courir prononcées par les Commissaires de courses: une première d'une durée de 8 jours, une deuxième d'une durée de 15 jours, une troisième d'une durée de 30 jours et une quatrième d'une durée de 30 jours avant que son dossier ne soit ensuite transmis aux Commissaires de France Galop ;

Il convient, dans ces conditions, au vu des éléments du dossier, et notamment de la nouvelle déclaration de propriété transmise par le représentant mandaté par l'ECURIE DU SUD lors de la séance contradictoire du dossier de mercredi 26 février 2025 :

- de prendre acte de la vente du hongre LAVENDIN ;
- de prendre acte de son changement d'entraîneur suite à cette vente ;

- de procéder à l'examen contradictoire de la situation du hongre LAVENDIN avec le nouvel entourage, à savoir l'associé dirigeant et l'entraîneur actuel dudit hongre à des fins de respect du contradictoire et des droits de la défense ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de prendre acte de la vente du hongre LAVENDIN ;
- de prendre acte de son changement d'entraîneur suite à cette vente ;
- de procéder à l'examen contradictoire de la situation du hongre LAVENDIN avec le nouvel entourage, à savoir l'associé dirigeant et l'entraîneur actuel dudit hongre à des fins de respect du contradictoire et des droits de la défense.

Paris, le 26 février 2025

Mme C. du BREIL - M. A. de LENCQUESAING - M. R. FOURNIER SARLOVEZE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop ;

M. Thomas LINES a reçu son autorisation de faire courir le 12 août 2020 et de percevoir des primes à l'élevage le 5 janvier 2022 ;

Il convient de rappeler que 27 janvier 2025, M. Thomas LINES a fait l'objet d'une décision rendue par les Commissaires de France Galop aux termes de laquelle lesdits Commissaires ont notamment indiqué à M. Thomas LINES que le nombre de saisines (8) concernant des impayés de factures de frais de pension et d'entraînement de sa part ces 5 dernières années est intolérable et que toute nouvelle saisine pourra impliquer un retrait de ses autorisations ;

M. Florent FONTEYNE est le représentant de M. Thomas LINES devant les Commissaires de France Galop ;

Le 10 février 2025, les Commissaires de France Galop ont été saisis par Mme Séverine QUERE en raison d'impayés de 13 factures de la part de M. Thomas LINES concernant ses chevaux en pension ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier, des déclarations de Florent FONTEYNE lors de l'examen contradictoire du dossier le 26 février 2025 ;

Il a été proposé à M. Florent FONTEYNE de signer les retranscriptions écrites de ses déclarations, possibilité non utilisée, étant observé que M. Thomas LINES ne s'est pas présenté, demandant un renvoi de la séance la veille de celle-ci et le jour-même, renvois refusés par les Commissaires de France Galop lui rappelant la possibilité de répondre par écrit ou de se faire représenter ;

Vu les courriers de procédure ;

En séance, M. Florent FONTEYNE a déclaré :

- que l'Elevage de KA n'ayant plus de place, il lui a conseillé celui de Mme Séverine QUERE et de placer des chevaux dans cette structure ;
- qu'ils ont donc décidé de travailler avec elle ;
- que les factures de M. Thomas LINES s'accumulent, notamment sur un poulain de 2 ans non débourré ;
- que Mme Séverine QUERE aurait été payée ce matin et qu'elle le confirmera dès que possible, mais qu'en présence d'un virement international, il y a un délai ;

A la question des Commissaires demandant ce qu'il va se passer pour les chevaux encore là-bas, M. Florent FONTEYNE répond penser que cela va continuer à se passer comme

actuellement, et on va « repousser le problème », que les chevaux étant toujours dans ces structures l'histoire risque de se répéter ;

Mme Christine du BREIL demande si cela perturbe M. Thomas LINES de devoir de l'argent, ce à quoi M. Florent FONTEYNE indique qu'il ne répond pas et finit toujours par payer, mais que tout est comme cela, en étant « brouillon et pas organisé » ;

Suite à une question du Président de séance en ce sens, M. Florent FONTEYNE a indiqué ne rien avoir à ajouter ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Amaury de LENQUESAING ;

Sur le fond ;

Vu les articles 22, 216 et 224 du Code des Courses au Galop ;

Lesdits Commissaires ont été saisis le 10 février 2025 d'un dossier émanant de Mme Séverine QUERE concernant 13 factures impayées par M. Thomas LINES en matière de pension de ses chevaux dans le cadre de son activité dans les courses hippiques ;

Le fait de ne pas honorer des factures dans des délais raisonnables et de ne s'en acquitter qu'après avoir été sollicité et mis en demeure par lesdits Commissaires d'un point de vue disciplinaire constitue un manquement à la délicatesse, le fait de rester trop passif aux relances d'un créancier étant inadapté ;

Les Commissaires considèrent en effet inacceptable et inadapté le comportement de M. Thomas LINES, lequel a ignoré les demandes de Mme Séverine QUERE de le régler depuis plusieurs mois ;

Par un tel comportement, très répétitif, M. Thomas LINES crée en effet, d'une part, un préjudice à la filière des courses dans son ensemble, à leur image et à leur réputation, et peut mettre, d'autre part, en difficulté une structure et par voie de conséquence, notamment ses employés ;

M. Thomas LINES est en effet tenu de s'organiser afin que sa comptabilité ne comporte pas de retard de paiement et pour éviter que les services de France Galop ne soient saisis de dossiers d'impayés, en particulier lorsque de tels dossiers ont impliqué de nombreuses relances et un comportement indélicat de sa part envers son créancier ;

Il y a lieu en l'espèce de sanctionner M. Thomas LINES par le retrait de ses autorisations de faire courir et de percevoir des primes à l'élevage au regard des très nombreux retards de paiement accumulés ;

M. Florent FONTEYNE, en sa qualité d'intermédiaire, ne pouvait ignorer, au vu des nombreux précédents de M. Thomas LINES en matière d'impayés, ses difficultés prévisibles dans le règlement de Mme Séverine QUERE ;

Il y a lieu de lui adresser un avertissement en lui demandant de faire le nécessaire pour ne plus être associé à des non-paiements récurrents dans le cadre de son activité dans les courses de chevaux, son rôle dans les achats de chevaux et dans la gestion de l'activité hippique de ce titulaire d'autorisations étant non équivoque au vu des documents mis à la disposition des Commissaires de France Galop ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- de sanctionner M. Thomas LINES, par le retrait de ses autorisations de faire courir et de percevoir des primes à l'élevage au regard des très nombreux retards de paiement accumulés ;
- de sanctionner M. Florent FONTEYNE par un avertissement.

Paris, le 26 février 2025

Mme C. du BREIL - M. R. FOURNIER SARLOVEZE - M. A. de LENQUESAING

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop ;

M. Thomas LINES a reçu son autorisation de faire courir le 12 août 2020 et de percevoir des primes à l'élevage le 5 janvier 2022 ;

Il convient de rappeler que le 27 janvier 2025, M. Thomas LINES a fait l'objet d'une décision rendue par les Commissaires de France Galop aux termes de laquelle lesdits Commissaires ont notamment indiqué à M. Thomas LINES que le nombre de saisines (8) concernant des impayés de factures de frais de pension et d'entraînement de sa part ces 5 dernières années est intolérable et que toute nouvelle saisine pourra impliquer un retrait de ses autorisations ;

M. Florent FONTEYNE a reçu son autorisation de faire courir le 25 juin 2020 ;

M. Florent FONTEYNE était le représentant de M. Thomas LINES devant les Commissaires de France Galop ;

Le 30 janvier 2025, les Commissaires de France Galop ont été informés par l'Elevage de KA (Mme Carole GEORGEAULT) d'importants impayés de M. Thomas LINES relatifs à des frais de pension concernant une poulinière et son foal, ainsi que 2 chevaux pensionnés en repos dans l'édit élevage, et que M. Florent FONTEYNE agit comme intermédiaire entre l'Elevage de KA (Mme Carole GEORGIAULT) et M. Thomas LINES ;

Le 30 janvier 2025, lesdits Commissaires ont appelé MM. Thomas LINES et Florent FONTEYNE à se présenter à la réunion fixée au 12 février 2025, puis pour donner suite à une demande de renvoi de M. Thomas LINES au 26 février 2025, pour l'examen contradictoire de ce dossier ;

Il a été proposé à M. Florent FONTEYNE de signer les retranscriptions écrites de ses déclarations en séance le 26 février 2025, possibilité non utilisée, étant observé que M. Thomas LINES ne s'est pas présenté, demandant à nouveau un renvoi de la séance la veille de celle-ci et le jour-même, renvois refusés par les Commissaires de France Galop lui rappelant la possibilité de répondre par écrit ou de se faire représenter ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier ;

Vu les courriers de procédure ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Amaury de LENCIQUESAING ;

Sur le fond ;

M. Florent FONTEYNE a déclaré en séance :

- qu'il connaît Mme Carole GEORGEAULT de l'élevage de KA depuis longtemps ;
- que M. Thomas LINES avait besoin d'un lieu pour élever, que la jument a donc été mise là-bas, a été saillie et a donné un premier, puis un deuxième poulain ;
- qu'il n'y a pas eu paiement des factures ;
- qu'il fait le lien entre les créanciers et M. Thomas LINES, mais que M. Thomas LINES ne répond jamais, qu'un contact a finalement été renoué et qu'un paiement devrait arriver ;
- qu'il ne travaille plus avec M. Thomas LINES depuis décembre 2023, et est « au milieu pour ne pas laisser les créanciers dans la nature » ;
- que la représentante de l'Elevage de KA est une amie, qu'il a des chevaux chez elle à titre personnel, ainsi que pour d'autres clients ayant une activité au Trot et/ou au Galop ;
- qu'entre elle et lui, à titre personnel, « il n'y a pas de sujet » ;

M. Robert FOURNIER SARLOVEZE a demandé si M. Thomas LINES a un secrétariat, ce à quoi M. Florent FONTEYNE indique que non, pour les chevaux il n'a aucun « staff », il « parle en direct »

M. Robert FOURNIER SARLOVEZE indique qu'il n'y a donc pas l'argument d'un secrétariat défaillant et demande à M. Florent FONTEYNE de lui parler de M. Thomas LINES, ce à quoi M.

Florent FONTEYNE indique qu'il est fantasque, pose plusieurs fois la même question, ne fait confiance à personne, est très laxiste, mais a énormément d'argent provenant de l'industrie pharmaceutique et qu'il est sidérant qu'il ne paie pas vu ses moyens financiers ;

M. Amaury de LENCQUESAING a demandé s'il suit ses chevaux, M. Florent FONTEYNE répondant qu'il est allé à deux reprises assister au Prix du JOCKEY CLUB, une autre fois assister au GRAND PRIX DE SAINT-CLOUD ;

Mme Christine du BREIL a demandé quel est son effectif et M. Florent FONTEYNE précise qu'il a encore quatre poulinières et trois chevaux de courses et qu'il a eu « de la réussite » avec les chevaux ;

L'intéressé a indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens ;

Vu les articles 22, 216 et 224 du Code des Courses au Galop ;

Lesdits Commissaires ont été saisis le 30 janvier 2025 d'un dossier émanant de l'Elevage de KA concernant des factures impayées par M. Thomas LINES, avec pour intermédiaire de paiement entre les deux parties M. Florent FONTEYNE, pour un montant total suffisamment conséquent pour mettre en difficulté une entité d'élevage, factures relatives à des frais de pension concernant une poulinière et son foal, ainsi que deux chevaux pensionnés au repos dans ledit élevage ;

Le fait de ne pas honorer des factures dans des délais raisonnables et de ne s'en acquitter qu'après avoir été sollicité et mis en demeure par lesdits Commissaires d'un point de vue disciplinaire constitue un manquement à la délicatesse, le fait de rester trop passif aux relances d'un créancier étant inadapté ;

Les Commissaires de France Galop considèrent en effet inacceptable et inadapté le comportement de M. Thomas LINES, lequel a ignoré les demandes dudit haras de le régler depuis plusieurs mois et a fini par réagir en indiquant qu'il va payer suite à la saisine de France Galop ;

Par un tel comportement, très répétitif, M. Thomas LINES crée en effet, d'une part, un préjudice à la filière des courses dans son ensemble, à leur image et à leur réputation, et peut mettre, d'autre part, en difficulté une structure et par voie de conséquence notamment ses employés ;

M. Thomas LINES est en effet tenu de s'organiser afin que sa comptabilité ne comporte pas de retard de paiement et pour éviter que les services de France Galop ne soient saisis de dossiers d'impayés, en particulier lorsque de tels dossiers ont impliqué de nombreuses relances et un comportement indélicat de sa part envers son créancier ;

Il y a lieu en l'espèce de sanctionner M. Thomas LINES par le retrait de ses autorisations de faire courir et de percevoir des primes à l'élevage au regard des très nombreux retards de paiement accumulés ;

M. Florent FONTEYNE, en sa qualité d'intermédiaire ne pouvait ignorer, au vu des nombreux précédents de M. Thomas LINES en matière d'impayés, ses difficultés prévisibles dans le règlement en faveur de l'Elevage de KA ;

Il y a lieu de lui adresser un avertissement en lui demandant de faire le nécessaire pour ne plus être associé à des non-paiements récurrents dans le cadre de son activité dans les courses de chevaux, son rôle dans les achats de chevaux et dans la gestion de l'activité hippique de ce titulaire d'autorisations étant non équivoque au vu des documents mis à disposition des Commissaires de France Galop ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- de sanctionner M. Thomas LINES, par le retrait de ses autorisations de faire courir et de percevoir des primes à l'élevage au regard des très nombreux retards de paiement accumulés ;

- de sanctionner M. Florent FONTEYNE par un avertissement.

Paris, le 26 février 2025
Mme C. du BREIL - M. R. FOURNIER SARLOVEZE - M. A. de LENQCUESAING

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop ;

M. Thomas LINES a reçu son autorisation de faire courir le 12 août 2020 et de percevoir des primes à l'élevage le 5 janvier 2022 ;

Il convient de rappeler que 27 janvier 2025, M. Thomas LINES a fait l'objet d'une décision rendue par les Commissaires de France Galop aux termes de laquelle lesdits Commissaires ont notamment indiqué à M. Thomas LINES que le nombre de saisines (8) concernant des impayés de factures de frais de pension et d'entraînement de sa part ces 5 dernières années est intolérable et que toute nouvelle saisine pourra impliquer un retrait de ses autorisations ;

M. Florent FONTEYNE était le représentant de M. Thomas LINES devant les Commissaires de France Galop ;

Le 31 janvier 2025, les Commissaires de France Galop ont été saisis par l'agence de vente OSARUS pour le non-règlement d'une facture en date du 14 septembre 2023 de la part de M. Thomas LINES concernant l'attribution d'un lot ;

Le 5 février 2025, l'agence de vente OSARUS a informé les Commissaires de France Galop avoir reçu une somme de M. Florent FONTEYNE (TROTTING BLOODSTOCK) afin de régler l'éleveur/vendeur du lot acquis par adjudication à M. Thomas LINES, que cette somme devait être remboursée par ladite agence à M. Florent FONTEYNE dès réception du règlement de M. Thomas LINES ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier, des déclarations de M. Florent FONTEYNE lors de l'examen contradictoire du dossier le 26 février 2025 suite au renvoi de la séance du 19 février 2025 à la demande de M. Thomas LINES ;

Il a été proposé à M. Florent FONTEYNE de signer les retranscriptions écrites de ses déclarations, possibilité non utilisée, étant observé que M. Thomas LINES ne s'est pas présenté, demandant à nouveau un renvoi de la séance la veille de celle-ci et le jour-même, renvois refusés par les Commissaires de France Galop lui rappelant la possibilité de répondre par écrit ou de se faire représenter ;

En séance, M. Florent FONTEYNE a déclaré :

- avoir acheté la pouliche chez OSARUS pour M. Thomas LINES, qu'il est donc très au courant de l'achat, puisqu'il a payé le prix de cet achat hors taxes, faisant un dépôt sur son propre argent en décembre 2023 auprès d'OSARUS pour que le vendeur soit payé ;
- comprendre que le vendeur a besoin de son argent et que c'est pour cela qu'il a pris les choses en mains, mais que depuis M. Thomas LINES ne paie pas ;
- que cela n'avance pas et devient tendu ;
- qu'il a aussi payé une partie du débourrage et pré-entraînement de cette pouliche, car tout le monde se retrouve non payé ;
- qu'il a ainsi avancé 55.000 euros pour M. Thomas LINES entre l'achat auprès d'OSARUS et le pré-entraînement ;
- que c'est lui-même qui a incité OSARUS à saisir les Commissaires de France Galop, mais que malgré cela, M. Thomas LINES n'a toujours rien payé ;

Suite à une question du Président de séance en ce sens, M. Florent FONTEYNE a indiqué ne

rien avoir à ajouter ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Amaury de LENQUESAING ;

Sur le fond ;

Vu les articles 22, 216 et 224 du Code des Courses au Galop ;

Lesdits Commissaires ont été saisis le 31 janvier 2025 d'un dossier émanant de l'agence de vente OSARUS concernant une facture impayée par M. Thomas LINES en date du 14 septembre 2023, facture relative à l'achat d'un lot mis aux enchères ;

Le fait de ne pas honorer des factures dans des délais raisonnables et de ne s'en acquitter qu'après avoir été sollicité et mis en demeure par lesdits Commissaires d'un point de vue disciplinaire constitue un manquement à la délicatesse, le fait de rester trop passif aux relances d'un créancier étant inadapté ;

Les Commissaires considèrent en effet inacceptable et inadapté le comportement de M. Thomas LINES, lequel a ignoré les demandes de ladite agence de vente de le régler depuis plusieurs mois ;

Par un tel comportement, très répétitif, M. Thomas LINES crée en effet, d'une part, un préjudice à la filière des courses dans son ensemble, à leur image et à leur réputation, et peut mettre, d'autre part, en difficulté une structure et par voie de conséquence notamment ses employés ;

M. Thomas LINES est en effet tenu de s'organiser afin que sa comptabilité ne comporte pas de retard de paiement et pour éviter que les services de France Galop ne soient saisis de dossiers d'impayés, en particulier lorsque de tels dossiers ont impliqué de nombreuses relances et un comportement indélicat de sa part envers son créancier ;

Il y a lieu en l'espèce de sanctionner M. Thomas LINES par le retrait de ses autorisations de faire courir et de percevoir des primes à l'élevage au regard des très nombreux retards de paiement accumulés ;

M. Florent FONTEYNE, en sa qualité d'intermédiaire ne pouvait ignorer, au vu des nombreux précédents de M. Thomas LINES en matière d'impayés, ses difficultés prévisibles dans le règlement d'un achat auprès d'une agence de vente ;

Il y a lieu de lui adresser un avertissement en lui demandant de faire le nécessaire pour ne plus être associé à des non-paiements récurrents dans le cadre de son activité dans les courses de chevaux, son rôle dans les achats de chevaux et dans la gestion de l'activité hippique de ce titulaire d'autorisations étant non équivoques au vu des documents mis à disposition des Commissaires de France Galop ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- de sanctionner M. Thomas LINES, par le retrait de ses autorisations de faire courir et de percevoir des primes à l'élevage au regard des très nombreux retards de paiement accumulés ;
- de sanctionner M. Florent FONTEYNE par un avertissement.

Paris, le 26 février 2025

Mme C. du BREIL - M. R. FOURNIER SARLOVEZE - M. A. de LENQCUESAING

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop,
les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite
de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils déléguent des fonctions
techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

AUTEUIL

samedi 15 février 2025

Terrain LOURD

Commissaires de courses : Pascal PIGNOT -
Isabelle de la ROCHEBROCHARD - Patrick-Alain SAUVAT

115 6 **PRIX AGITATO** 3500 m
(Steeple-Chase)
(Classe 1)

62000 € (28520, 14260, 8060, 5580, 2790, 1860, 930)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 65.000. **Poids: 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 7.000.

Parcours n° 27: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

The Workaholic, h, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Work Of Art [Sholokhov (IRE)], 69 k (67 k), b, S. Munir (M^{me} B. Frost), H. de Lageneuste & G. Macaire (s)
Goliath Du Luy, h, b, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Anaqueen [Martaline (GB)], 70 k, b, M^{me} P. Papot (G. Meunier), D. Bressou

57 3 **Loreley Des Places**, f, b, 4 ans, par Silverwave et Deity Des Places [Poliglote (GB)], 66 k, M^{me} MP. Lejeune (K. Nabet), F. Nicolle

Martha Cannary, f, b, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Dans L'Espas [Davidoff (GER)], 65 k, b, M^{me} B. Pouvre (E. Bureller), M^{me} O. Ellart

Lascaris, h, 4 ans, 71 k, J. Détré (A. Zuliani), F. Nicolle
56 4 **Vador Du Berlais**, h, 4 ans, 67 k, b, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (K. Dubourg), H. de Lageneuste & G. Macaire (s)

6 partants; 9 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 135 €
2 long ½, 3 long, 8 long.
28520€ - 14260€ - 8060€ - 5580€

Primes aux éleveurs:

4563€ Ecurie Cap Orne, M^{me} Benoit Gabeur.
2281€ Earl Haras Du Luy.
1289€ M^{me} Marie-Pierre Lejeune.
892€ M^{me} Brigitte Pouvre.

Temps total: 4'41"98"

Les Commissaires ont autorisé la pouliche LORELEY DES PLACES à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

Le hongre THE WORKAHOLIC et la pouliche LORELEY DES PLACES ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

116 3 **PRIX VARAVILLE** 3600 m
(Haies - Mâles et Hongres)
(Classe 2)

55000 € (25300, 12650, 7150, 4950, 2475, 1650, 825)

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'ayant pas couru trois fois en course à obstacles. **Poids: 66 kg**. Surcharges accumulées

pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 5.000.

Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.

71 2 **Lord Brett**, h, b, 4 ans, par Born To Sea IRE et Fun Girl (Cokoriko), 67 k, Ecurie Mme Jacques Cypres (T. Lemagnen), F. Nicolle

11 1 **Leho**, h, b, 4 ans, par Ivanhowe GER et Dosca [Saddler Maker (IRE)], 69 k, M^{me} D. Mele (L. Zuliani), M^{me} D. Mele

47 2 **Roc Dino**, h, al, 4 ans, par Doctor Dino et Présidente Line [Martaline (GB)], 67 k, b, BDI Racing Team (de F. Giles), Gab. Leenders (s)

16 1 **Saint Crystal**, h, b.f, 4 ans, par Crystal Ocean GB et Sainte Bumble (Saint Des Saints), 69 k, Ecurie Patrick Joubert (G. Meunier), D. Bressou

Bandanas, h, al, 4 ans, par Bande (IRE) et Dallidas [Kahyasi (IRE)], 67 k, b, M^{me} G. Menato (T. Chevillard), M^{me} G. Menato

Wells Park, h, b, 4 ans, par Waldpark GER et Everythings Well (Irish Wells), 69 k, M^{me} M. de Sousa (J. Charron), M^{me} D. Mele

More Quality, h, gr, 4 ans, par Morandi et Qualyjenka (Nononito), 67 k (64 k), Δb, M^{me} MF. Suberville (Tho. Journiac), P. Journiac

47 6 **Roi Du Reve**, h, 4 ans, 66 k, b, P. Lommele (T. Beaureiller), AS. Pacault (s)

Legolas Tek, h, 4 ans, 66 k, J. Lawson (N. Gauffenac), N. George & A. Zetterholm (s)

9 partants; 22 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 1105 €

Code anomalie CE: Neverchangedoctor
2 long, ½ long, 4 long, ½ long, courte tête, 6 long ½, 9 long.
25300€ - 12650€ - 7150€ - 4950€ - 2475€ - 1650€ - 825€

Primes aux éleveurs:

4048€ Jacques Cypres, Francois Nicolle.
2024€ Suc. Alain Elias De Proenca, Julien Elias De Proenca, David Elias De Proenca, M^{me} Virginie Elias De Proenca.

1144€ Haras De Montaigu, Couetil Elevage.

792€ Earl Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.

396€ M^{me} Evelyne Van Haaren.

264€ Guy Cherel.

132€ M^{me} Marie-France Suberville, Eric Prezelin.

Temps total: 4'35"86"

Les hongres LORD BRETT et SAINT CRYSTAL ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

117 8 **PRIX JEAN-CLAUDE EVAIN** 3700 m
(Steeple-Chase)
(Classe 2)

59000 € (27140, 13570, 7670, 5310, 2655, 1770, 885)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu une allocation de 22.000 en steeple-chase depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 8.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 14.000 du 1^{er} juillet 2023 inclus au 31 décembre 2023 inclus.

Parcours n° 34: Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

54	1	Japon , h, b, 6 ans, par Vision D'Etat et Avacapa [Fragrant Mix (IRE)], 70 k, ♀, A. Jathiere (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	1	Flanker , h, 8 ans, 69 k, ♂, P. Lauga (<i>P. Dubourg</i>), A&F. A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	-		
		Malbec Du Mathan , h, gr, 8 ans, par Turgeon USA et Hyla Du Mathan (Kapgarde), 68 k, ♀, Ecurie du Mathan (<i>P. Dubourg</i>), A&F. A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	2	Blekolina , f, 6 ans, 66 ^{1/2} k, ♀, X. Breland (<i>G. Champier</i>), M. Pitart	-		
83	3	Feuille Verte , f, b, 5 ans, par Buck'S Boum et Laskaline [Martialine (GB)], 67 k, ♀, Mme P. Papot (<i>G. Meunier</i>), D. Bressou	3	Diable D'Auteuil , h, 9 ans, 66 k, ♀, T. Poché (<i>D. Thomas</i>), T. Poché	-		
		Jost , h, b, 6 ans, par Buck'S Boum et Djerba [Network (GER)], 73 k (70 k), ♀, F. Seigneur (<i>Tho. Journiac</i>), M. Seror (s)	4	Bojak GB , h, 6 ans, 69 ^{1/2} k, ♂, M ^{me} N. Halsall (<i>J. Reveley</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	arr		
		Itiepy , f, b, 7 ans, par Karaktar IRE et Utiepy [Anzillero (GER)], 67 k, ♂, M. Contignon (<i>A. Renard</i>), AS. Pacault (s)	5	Ideal Du Chenet , h, 7 ans, 65 k, ♀, F. Bianco (<i>T. Andrieux</i>), M. Rolland (s)	arr		
80	6	Boom Boom Ciao , h, gr, 5 ans, par Polarix (GB) et Arakawa [Indian Rocket (GB)], 70 k, ♀, V. Nicolato (<i>L. Zuliani</i>), AS. Pacault (s)	6	32	1 Igloo Igloo , h, 7 ans, 68 k, DA. Frigara (<i>G. Meunier</i>), JR. Breton	tbé	
25	3	Motu Fareone IRE , f, 9 ans, 70 k (68 k), ♀, Ecurie de Maleissye (<i>M^{me} C. Prichard</i>), D. Cottin (s)	arr	16 partants; 44 eng.; 1 eng. sup.; 16 part def. - Total des entrées: 1674 €			
36	1	Kikounette , f, 5 ans, 66 k, G. Vacher (<i>N. Gauffenec</i>), H. Merienne (s)	arr	Chev. élim.: <i>Missamerican</i>			
		8 partants; 25 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 860 €		1 long, 2 long $\frac{1}{2}$, 4 long $\frac{1}{2}$, 4 long $\frac{1}{4}$, 1 long $\frac{1}{4}$, courte tête, courte tête, 1 long, tête.			
		7 long, $\frac{3}{4}$ long, 4 long $\frac{1}{2}$, 1 long, tête.		49 500€ - 24 200€ - 14 300€ - 9 900€ - 5 500€ - 3 850€ - 2 750€			
		27 140€ - 13 570€ - 7 670€ - 5 310€ - 2 655€ - 1 770€		Primes aux éleveurs:			
		Primes aux éleveurs:		7177 € Philippe Vichot.			
		3935 € Thierry Cypres.		3509 € Hervé D'Armaille.			
		1967 € Jean-Marie Baradeau.		2073 € Christian Germain, M ^{me} Gisèle Germain.			
		1112 € Ecurie Madame Patrick Papot.		1435 € Jean-Philippe Duguey, M ^{me} Catherine Duguey, M ^{me} Adele Duguey.			
		769 € Thierry Cypres, Edward Walsh.		797 € M ^{me} Olivia Goupli.			
		384 € Michel Contignon, M ^{me} Nelly Contignon, M ^{me} Mathilde Contignon.		558 € Didier Clos.			
		256 € Boutin (S).		398 € Michel Pehu.			
		Temps total: 4'38"6"		Temps total: 4'21"55"			
		Les hongres JAPON et MALBEC DU MATHAN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		Les hongres JUST IN TIME BLUE, JARDIN SECRET, LOU FAST, REVE DE PRINCE et NUMEROUS BORGET ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
		Le jockey Nicolas GAUFFENIC a déclaré que la jument KIKOUNETTE (favorite 3.2/1) arrêtée, s'était montrée trop prudente sur un parcours rapide.		La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.			
		Le jockey Charlotte PRICHARD a déclaré que la jument MOTU FAREONE (2 ^e favorite, 3.3/1) arrêtée, s'était rapidement retrouvée sans ressources.					
		La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.					
118	1	PRIX BEUGNOT	3600 m	119	2	PRIX MARISE	3 600 m
		(Haies - Handicap divisé)				(Haies - Femelles)	
		(Listed)				(Classe 2)	
		Première épreuve					
110 000 €		(49 500, 24 200, 14 300, 9 900, 5 500, 3 850, 2 750)		55 000 €		(25 300, 12 650, 7 150, 4 950, 2 475, 1 650, 825)	
		Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus , ayant couru depuis le 1 ^{er} septembre 2023 inclus.				Pour pouliches de 4 ans , n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 28 000. Poids: 66 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 7 000.	
		Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.				Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.	
		Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.					
		Référence: +10.					
9	5	Just In Time Blue , h, gr, 6 ans, par Gemix et Brume De La Roque (Cut Quartz), 66 ^{1/2} k, ♂, P. Vichot (<i>R. Mayeur</i>), E. Grall (s)	1	La Palmeraie , f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Chaouia (Dream Well), 69 k, ♀, J. Détré (<i>K. Nabet</i>), d'E. Andigne	1		
		Jardin Secret , h, b, 6 ans, par Agent Secret IRE et Valle D'Ossau [Poliglote (GB)], 65 k, ♀, F. Gourlier (<i>A. Duvacher</i>), M ^{me} O. Ellart	2	Melodie Divine , f, b, f, 4 ans, par Marmelo (GB) et Bon Presage [Le Havre (IRE)], 67 k, ♀, de JL. Mieulle (<i>B. Lestrade</i>), d'E. Andigne	2		
26	5	Lou Fast , h, b, 6 ans, par Rajsaman et Lou Wonderful (Kapgarde), 72 k, ♀, Ecurie Cmv Darby Stable (<i>L. Philippon</i>), Rob. Collet (s)	3	65	1 Star De La Blaïrie , f, b, 4 ans, par Storm The Stars USA et Speed De Lablairie [Speedmaster (GER)], 71 k (67 k), M. Perdrielle (<i>A. Blais</i>), B. Lefevre (s)	3	
31	2	Reve De Prince , h, b, 8 ans, par Prince Gibraltar et Argomilla [Dansili (GB)], 66 ^{1/2} k, JP. Duguey (<i>JB. Breton</i>), JR. Breton	4	20	1 Cocotte Royale , f, b, 4 ans, par Chanducoq et Quesothio Royale [Lesotho (USA)], 69 k (66 k), ♀, S. Dinam (<i>A. Chesneau</i>), Y. Fouin (s)	4	
		Numerus Borget , h, b, 7 ans, par Nicaron GER et Feuille De Route [Sevres Rose (IRE)], 70 ^{1/2} k, ♀, H. Meraud (<i>L. Zuliani</i>), D. Satalia	5	29	1 Kissy , f, b, 4 ans, par Cloth Of Stars IRE et Kitkatte [Dansili (GB)], 69 k (66 k), ♂, D. Artu (s) (<i>E. Bonnet</i>), D. Artu (s)	5	
		Persyambre , h, b, f, 6 ans, par Berkshire IRE et Persheva [Valanour (IRE)], 65 k, ★ ♂, D. Clos (<i>G. Masure</i>), A&F. A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	6		Tramontane , f, b, 4 ans, par Gemix et Thigh Way [High Rock (IRE)], 70 k (67 k), ♀, S. Jeddari (<i>B. Marchand</i>), S. Jeddari	6	
		Starvina , f, b, 8 ans, par Balko et Startling Du Magny (Arvico), 69 ^{1/2} k, ♂, M. Pehu (<i>K. Nabet</i>), M ^{me} S. Jaffrelot-Bedon	7	81	2 Yes We Hope , f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Yes We Can [Poliglote (GB)], 67 k, M ^{me} D. Mele (<i>R. Mayeur</i>), M ^{me} D. Mele	7	
25	2	Kamyador , h, 6 ans, 65 ^{1/2} k, ♀, M. Putrino (<i>A. Chesneau</i>), Y. Fouin (s)	8		Pepite Bleue , f, 4 ans, 70 k, M ^{me} P. Papot (<i>G. Meunier</i>), D. Bressou	8	
26	2	Sambrillon , f, 9 ans, 70 ^{1/2} k, ♀, A. Sannier (<i>K. Ouvrier</i>), A. Sannier	9		Lolita Des Mottes , f, 4 ans, 69 k, J. Détré (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	arr	
		Jumper Baie , h, 6 ans, 66 ^{1/2} k, ♂, R. Schmidlin (<i>A. Zuliani</i>), R. Schmidlin	10	7	1 La Clochard , f, 4 ans, 68 k, ♀, JPJ. Dubois (<i>B. Gelhay</i>), M. Pitart	arr	
					Aquilae GB , f, 4 ans, 66 k, Beaumelles Racing (<i>B. Le Clerc</i>), M. Seror (s)	arr	
					11 partants; 26 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 979 €		
					3 long, 4 long $\frac{1}{2}$, 7 long, 8 long, 2 long $\frac{1}{2}$, 2 long, $\frac{3}{4}$ long.		
					25 300€ - 12 650€ - 7 150€ - 4 950€ - 2 475€ - 1 650€ - 825€		
					Primes aux éleveurs:		
					4 048 € Scea De Maulepaire, Jacques Detre.		
					2 024 € Ecurie Dionysos.		
					1 144 € Mickael Perdrielle.		
					792 € Gilles Defontaine, Frederic Duvivier.		
					396 € M ^{me} Lisa Lemiere Dubois.		
					264 € M ^{me} Baudouin De La Motte Saint-Pierre.		
					132 € Guy Cherel.		

Temps total: 4'29"89"

Les pouliches LA PALMERAIE et STAR DE LA BLAIRIE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

120	5	PRIX DOUBLON (Haies - Handicap divisé)	3600 m
		Troisième épreuve	

42000 € (18900, 9240, 5460, 3780, 2100, 1470, 1050)

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} septembre 2023 inclus.

Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.

Référence : +22,5.

32	4	Black Track , h, b, 6 ans, par Manduro GER et Courchevel IRE (Whipper USA), 66 ^{1/2} k (62 ^{1/2} k), ϕ , Terrains d'Avilly Saint-Leonard (<i>Mme S. Gastout</i>), Rob. Collet (s)	1
		Magic Elon , h, b.f, 6 ans, par Waldpark GER et Palma Beach [Martaline (GB)], 70 ^{1/2} k, $\otimes\phi$, V. Chatellier (<i>D. Gallon</i>), V. Chatellier	2
24	4	A Choeur Joie , f, b.f, 6 ans, par Choeur Du Nord et Baldino (Kapgarde), 71 k, $\phi\phi$, M ^{me} D. Pitart (<i>B. Gelhay</i>), M. Pitart	3
		Galet D'Oudairies , h, b, 9 ans, par Racerger et Suite D'Oudairies [Epiolatoire (IRE)], 71 k (68 k), ϕ , F. Mauduit (<i>E. Meunier</i>), A. Le Clerc (s)	4
		Jikito , h, n.p, 6 ans, par Voiladenuo et Klyne [Volochine (IRE)], 71 ^{1/2} k, ϕ , G. Blain (<i>B. Le Clerc</i>), F. Bellemere	5
66	4	Burrows Diane , f, al, 6 ans, par Hunter'S Light IRE et La Vie De Boitron [Lavirco (GER)], 71 k, $\phi\phi$, Ecurie Palos de Moguer (<i>L. Zuliani</i>), P. Quinton (s)	6
		Tilin Talan , h, b, 8 ans, par Rail Link GB et Infusion GB [Efisio GB], 69 ^{1/2} k, ϕ , M ^{me} C. Brunaud (<i>K. Nabet</i>), M ^{me} S. Jaffrelot-Bedon	7
24		Bonheur Du Sud , h, 6 ans, 70 ^{1/2} k (66 ^{1/2} k), ϕ , Mat. Daguzan-Garros (<i>R. Poïncot</i>), S. Dehéz (s)	8
		Foret Vierge , f, 7 ans, 69 ^{1/2} k, R. Schmidlin (<i>N. Gauffenec</i>), R. Schmidlin	9
3	7	Great Parade , h, 11 ans, 69 ^{1/2} k (66 ^{1/2} k), $\otimes\phi$, M ^{me} JP. Roussel (<i>K. Ouvrier</i>), Y. Fouin (s)	10
		Best Bowl , h, 9 ans, 71 k (70 k), ϕ , C. Milliere (<i>G. Champier</i>), M. Pitart	-
		Quick Daddy , h, 7 ans, 71 ^{1/2} k, $\phi\phi$, M ^{me} M. Artu (<i>E. Bureller</i>), M ^{me} J. Le Stang	-
		Jempika , f, 6 ans, 72 k, Δ , M ^{me} D. Airaldi (<i>R. Mayeur</i>), F. Gelhay	arr
66		Gaya De Rouhet , f, 9 ans, 71 ^{1/2} k (68 ^{1/2} k), F. Charbit (<i>D. Carre</i>), K. Plisson	arr
		Tarte Aux Prunes , f, 6 ans, 70 ^{1/2} k, $\otimes\phi$, M ^{me} S. Bertin (<i>D. Thomas</i>), T. Poché	arr
		Jamming , h, 6 ans, 70 ^{1/2} k (67 ^{1/2} k), ϕ , Le Marais SAS (<i>Q. Samaria</i>), Rob. Collet (s)	arr
		Goliath , h, 9 ans, 69 k (65 k), ϕ , M ^{me} V. Bertran de Balande (<i>PA. Grondin</i>), J. Bertran de Balande (s)	arr
		Umahya , f, 9 ans, 68 ^{1/2} k, $\phi\phi$, Ecurie des Sables (<i>A. Renard</i>), d'E. Andigne	arr

18 partants ; 18 eng. ; 18 part def.

1 long $\frac{1}{2}$, 5 long, courte enclosure, 3 long, 3 long $\frac{1}{2}$, 4 long, 2 long $\frac{1}{2}$, enclosure, 1 long $\frac{1}{4}$.

18900€ - 9240€ - 5460€ - 3780€ - 2100€ - 1470€ - 1050€

Primes aux éleveurs :

2740 € Terrains D'Avilly St Leonard.

1339 € M^{me} Guilhaine Le Borgne.

791 € Denis Lelarge.

548 € Comte Michel De Gigou.

304 € Gildas Blain.

213 € M^{me} Julie Morgan.152 € Scea Montigny, M^{me} Caroline Brunaud.*Temps total: 4'27"15"*

Les hongres BLACK TRACK et JIKITO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jeune-jockey Elouane MEUNIER, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 6 sollicitations).

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

121	7	GSC MASTERS - PRIX ROBERT DE CLERMONT-TONNERRE (Steeple-Chase - Groupe III)	4400 m
-----	---	---	--------

150000 € (67500, 33000, 19500, 13500, 7500, 5250, 3750)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 5 ans, 64 kg; 6 ans et au-dessus, 66 kg**. Surcharges accumulées et limitées à 4 kg pour les 5 ans. Les chevaux ayant gagné, en steeple-chase, depuis le 1^{er} juillet 2023, une Listed (Handicap excepté) porteront 1 kg; un Groupe III ou Groupe II, 2 kg; plusieurs Groupes, 3 kg; en outre, les chevaux ayant gagné un Groupe I porteront 3 kg.

Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur, et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Une couverture sera remise au cheval gagnant après la course.

Parcours n° 45bis: Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.

Kashdam , h, b, 6 ans, par Kapgarde et Fiestine [Martaline (GB)], 67 k, $\Delta\phi$, Ecurie Herve Guerin (<i>G. Masure</i>), A&F. A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	1
Jazz Manouche , h, b, 6 ans, par Nom De D'La et Tinapalo [Epalo (GÉR)], 69 k, JL. Berger (<i>G. Meunier</i>), L. Pontoir (s)	2
Kentucky Wood , h, n.p, 5 ans, par Balko et Carrieriste [Laveron (GB)], 66 k, $\phi\phi$, A. Jathiere (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	3
Doctor Kaleo , h, gr, 10 ans, par Doctor Dino et Last Harvest [Kahyasi (IRE)], 66 k, \otimes , Haras de Lassos (<i>T. Beaureau</i>), A. Couetil (s)	4
Iceo Madrik , h, b, 7 ans, par Choeur Du Nord et Sunday Madrik [Esprit Du Nord (USA)], 67 k, ϕ , M ^{me} C. Tisdall (<i>de F. Giles</i>), D. Cottin (s)	5
Le Listrac , h, al, 8 ans, par Balko et Margonote [Poliglote (GB)], 66 k, \otimes , SARL Carion E.M.M. (<i>K. Nabet</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	6
Galleo Conti , h, 9 ans, 67 k, ϕ , Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (<i>B. Le Clerc</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	arr
Ain'T Got Wings , h, 7 ans, 67 k, ϕ , S. Mulryan (<i>G. Re</i>), A&F. A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	tbé

8 partants ; 16 eng. ; 8 part def. - Total des entrées: 1082 €

3 long $\frac{1}{2}$, enclosure, 4 long, 3 long, 3 long.

67500€ - 33000€ - 19500€ - 13500€ - 7500€ - 5250€

Primes aux éleveurs:

9787 € Richard Corveller.

4785 € Jean-Louis Berger, Cesare Gallorini Berger, M^{me} Alexandrine Berger.

2827 € S.C.E.A. Bertwood Stables, Nicolas De Lageneste.

1957 € Ecurie Lafeu, Revilo Park Stud.

1087 € Ecurie Les Boulaies, M^{me} Isabelle Mousseigne.

761 € Sarl Carion E. M. M..

Temps total: 5'55"7"

Les hongres KASHDAM et KENTUCKY WOOD ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Le jockey Baptiste LE CLERC a déclaré que le hongre GALLEO CONTI, arrêté après le saut du brook, n'avait soudainement plus d'action. Il avait alors jugé préférable de l'arrêter.

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

122	4	PRIX BOUGIE (Haies - Handicap divisé)	3600 m
		Deuxième épreuve	

62000 € (27900, 13640, 8060, 5580, 3100, 2170, 1550)

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} septembre 2023 inclus.

Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.

Référence: +18.

Furioso GER , h, al, 8 ans, par Hurricane Run IRE et Flores GER (Alkalde GER), 71 ^{1/2} k (68 ^{1/2} k), ϕ , YA. Briand (<i>Tho. Journiac</i>), Gab. Leenders (s)	1
Hitador , h, b, 8 ans, par Kandidate GB et Belle Emeraude [Day Flight (GB)], 70 ^{1/2} k, $\otimes\phi$, J. Finch (<i>de F. Giles</i>), J. Delaunay (s)	2
Iliva Des Obeaux , f, gr, 7 ans, par Lord Du Sud et Almeria Des Obeaux [Saddler Maker (IRE)], 69 ^{1/2} k, ϕ , M ^{me} N. Devilder (<i>O. Jouin</i>), N. Devilder	3
Dinozaure , h, b, 8 ans, par Doctor Dino et Jookhasi [Kahyasi (IRE)], 70 ^{1/2} k, ϕ , A. Gilibert (<i>L. Philippone</i>), M. Rolland (s)	4

Melle April, f, b, 8 ans, par Khalkevi IRE et Tinoroyale GB (Karinga Bay GB), 72 k, ϕ , T. Lebaron (*N. Gauffenec*), J. Bertran de Balande (s)

66	2	James , h, gr, 6 ans, par Galiway (GB) et Tiaradargent (Kendargent), 68½ k, þ, M ^{me} C. Lauffer (<i>D. Ubeda</i>), J. Resimont	6
		Little King , h, b, 6 ans, par Joshua Tree IRE et Aroma Bella [King'S Best (USA)], 70½ k, þ, Ecurie Louis Fagalde (<i>G. Meunier</i>), S. Dehez (s)	7
91	2	Jazzy Baie , f, 6 ans, 69 k (66 k), þ, M ^{me} A. Paccioni Jego (<i>M. Cypria</i>), T. Poché	8
97	5	Gipsy De Choisel , h, 9 ans, 69½ k, J. Griffin (<i>A. Zuliani</i>), H. Merienne (s)	9
63		Free Lord D'Anjou , h, 7 ans, 70 k, S. Dufresne (<i>R. Mayeur</i>), S. Dufresne	10
		Henry Brulard , h, 10 ans, 68 k, þ, G. Hanouna (<i>T. Chevillard</i>), L. Postic	-
60		Hedenn Bihoue , h, 8 ans, 71 k, þ, Ecurie Racing Partners SAS (<i>T. Beaurain</i>), E. Grall (s)	-
		La Briante , f, 6 ans, 71 k, þ, M ^{me} PC. Le Metayer (<i>T. Andrieux</i>), M. Rolland (s)	-
66		Joshua Moon , h, 7 ans, 67½ k, þ, J. Finch (<i>C. Riou</i>), J. Delaunay (s)	-
13	2	Twinmona , f, 6 ans, 71 k, þ, M ^{me} de F. Beauregard (<i>K. Nabet</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	arr
32	6	Just A Gigolo , h, 6 ans, 69 k (66 k), þ, Ecurie Jaecin (<i>L. Vandamme</i>), F&P. F. Renaut & P. Adda (s)	arr
		Storm Des Flos , h, 6 ans, 70 k (66 k), þ, K. Wilde (<i>A. Cottu</i>), M. Rolland (s)	t.j

17 partants ; 18 eng. ; 18 part def. - Total des entrées : 161 €
 Certif. vétérinaire : *Jolifou De Guye*
 6 long, 5 long, 4 long ½, 1 long ¾, 2 long, 1 long ½, ¾ long, ¾ long, 2 long.

27900€ - 13640€ - 8060€ - 5580€ - 3100€ - 2170€ - 1550€

Primes aux éleveurs :
 4045€ Stall Logo, prime non attribuée.
 1977€ Eric Leray.
 1168€ M^{me} Nicolas Devilder, Les Obeaux D'Anjou.
 809€ Marc Bridoux.
 449€ Jose Dias Gomes, Bertran De Balande (S).
 314€ Earl Haras Saint-James.
 224€ Haras Du Grand Courgeon.

Temps total : 4'27"86"

Les hongres FURIOSO et DINOZAURO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.
 Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Hugo MERIENNE, par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes.

Les Commissaires ont autorisé la jument TWINMONA à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

Les Commissaires, après avoir entendu en leurs explications le juge du départ et le jockey Mathis CYPRIA, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour, pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

NÎMES

samedi 15 février 2025

Terrain

Commissaires de courses : Henri KIRIEL - Thierry LEPONT - Bernard MONTAILLER - Franck PASCO

123	3114	PRIX PIERRE THOMAS	3400 m
		(Haies - Handicap de catégorie)	

18 000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) - dotation France Galop
 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 7.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 56 k.

Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 400 m env.

Référence : +14.

95		Spring Way , f, n, 4 ans, par Nicaron GER et Marie Du Lys [Polish Summer (GB)], 66 k (64½ k), þ, Seror Racing Management (<i>N. Ferreira</i>), F. Lagarde	1
30	5	Loguvy De La Mer , f, b, 4 ans, par Castle Du Berlais et Tendresse Sivola (Discover D'Auteuil), 67 k (64½ k), þ, G. Lassaussaye (<i>G. Boinard</i>), M. Pitart	2

Lully Des Bruyeres, h, n.p, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Ally Des Bruyeres [Until Sundown (USA)], 68 k, Δ, C. Maceli (*B. Claudic*), L. Maceli

7 **3** **Exocet Forlonge**, f, gr, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Belle Du Brizâs [Turgeon (USA)], 69½ k (68½ k), þ, P. Noirot (*T. Dumouch*), D. Satalia

L'Oeil De Facon, h, gr, 4 ans, par Order Of St George IRE et Floridee [Masterstroke (USA)], 68 k, ϕþ, E. Barrao (*A. Gautron*), F. Barrao

65 **Bonham Strand**, f, 4 ans, 70 k (66 k), ϕ, T. Storme (*F. Mula*), F. Nicolle

84 **7** **Le Phœcea**, h, 4 ans, 67 k (63 k), B. Nardone (*M^{me} S. Gambe*), M^{me} B. Re-Scandella

7 partants ; 18 eng. ; 8 part def. - Total des entrées : 496 €

Sans motif : *Lexington Du Seuil*

encolure, 8 long, 2 long ½, encolure.

8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€ - 810€

Primes aux éleveurs :

1252€ M^{me} Stephannie Babin, M^{me} Carinne Babin Guillochon.

626€ Frédéric Heudiard.

365€ M^{me} Florence Thomas-De Gigou.

247€ Pierre Noirot, M^{me} Marie-Julie Gustin, Simone Miccoli.

117€ Thierry Cypres.

Temps total : 4'8"46""

M. Jacques LUC, Commissaire de courses ce jour, n'étant pas en mesure d'assurer ses fonctions, a été remplacé pour l'ensemble de la réunion par M. Henri KIRIEL.

La pouliche SPRING WAY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Les Commissaires, après avoir entendu le jeune jockey Nathanael FERREIRA en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'une livre le poids déclaré.

124 3115 PRIX ROGER CHASTIN

3900 m

(Haies - Handicap de catégorie)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 55 k.

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 900 m env.

Références : 0 ans, +17 ; 1 ans et +, +19.

28 **Gold For Nizzy**, f, b.f, 7 ans, par American Devil et Gold For Tina [Lando (GER)], 69½ k (66½ k), þ, M. Seror (s) (*N. Ferreira*), M. Seror (s)

Escort'Jet, f, b, 6 ans, par Gentlewave (IRE) et Escort'Woman (Robin Des Champs), 66 k (63 k), þ, S. Sutton (*J.F. Rambur*), M. Pitart

13 **Milord Du Lemo**, h, al, 6 ans, par Gentlewave (IRE) et Jade Rheinberg GER (Platini GER), 71 k, þ, M. Chevillard (*V. Morin*), T. Viel

Forza, h, b, 10 ans, par Policy Maker (IRE) et Oh Divine (Baroud D'Honneur), 67½ k, Δ, JC. Sarais (*A. Gautron*), JC. Sarais

Oh Marie, f, b, 7 ans, par Night Wish GER et Marie Octobre [Daylami (IRE)], 71½ k (69½ k), þ, Finhathan Ltd (*M. Behocaray*), de A. Boisbrunet (s)

Espion De Vindecy, h, 9 ans, 71 k (70 k), þ, SASU Scuderia Christian Troger (*T. Dumouch*), D. Satalia

66 **L'Ange Vert**, h, 7 ans, 67 k, þ, J.F. Cuenca (*M. Mingant*), J.F. Cuenca

Phil The Fluter IRE, h, 5 ans, 69 k (66 k), þ, M. Sauret (*G. Boinard*), M. Pitart

Top Daay GB, f, 5 ans, 71 k (68 k), þ, G. Blot (*L. Colson*), G. Blot

Kenny GER, h, 10 ans, 71½ k, Think Pink Racing (*H. Tabet*), FX. Weissmeier

10 partants ; 44 eng. ; 12 part def. - Total des entrées : 730 €

Consigne spéciale : *Isola Di Capri*

Certif. vétérinaire : *For Friendship*

Chev. élim. : *Adrastina GER*

2 long ½, encolure, courte tête, tête, 3 long, 8 long, 2 long, courte encolure.

8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€ - 810€

Primes aux éleveurs :

1252€ Ecurie Haras De Quetieville, M^{me} Isabelle Sels, M^{me} Pascale Sels.

626€ M^{me} Pascale Souverain.

365€ Suc Maurice Le Floch.

247€ Jean-Claude Sarais.

117€ Xavier Leredde.

Temps total : 4'50"67""

La jument Isola DI CAPRI a été déclarée non partante avant la course, le vétérinaire de service ayant décelé une lombalgie avec oedème (certificat vétérinaire joint).

Le jeune jockey Francesco MULA étant tombé lors du prix Pierre THOMAS et n'étant pas en mesure de remonter, il a été remplacé sur le hongre ESPION DE VINDECY par le jockey Théo DUMOUCH au poids de 70 kg.

La jument ESCORT'JET a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

125 3116 **PRIX RADIO NIMES 92.2** 3800 m
(Steeple-Chase - À réclamer)

15 000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 kg; pour 11.000, 4 kg. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 kg.

COURSE ANNULÉE

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

partants: 33 eng.

Le jeune jockey Francesco MULA étant tombé lors de la 1^{re} course de la réunion et aucun jockey n'étant en mesure de le remplacer, la jument I CAN PATH a été déclarée non partante.

Le jockey Maxime BEHOCARAY étant tombé avec le hongre KALIFA DE BALME lors du 2^e passage du fence dans la ligne d'en face.

Le jockey et le hongre étant restés au sol, les Commissaires ont neutralisé la course.

Les concurrents ayant déjà franchi plus de quatre obstacles, au moment où elle a été arrêtée, les Commissaires, en application des dispositions de l'article 172 du Code des Courses au Galop, ont annulé la course.

Les Commissaires ont entendu en leurs explications, d'une part, le médecin de service en charge du prélèvement biologique et d'autre part le jockey Giovanni BOINARD au sujet du prélèvement biologique insatisfaisant dudit jockey.

Le jockey Giovanni BOINARD a indiqué avoir fait son possible pour uriner depuis la 3^e course sans jamais pouvoir satisfaire au test.

Les Commissaires lui ont indiqué qu'il ne serait autorisé à monter en course qu'après une visite médicale auprès d'un médecin agréé par France Galop incluant le prélèvement biologique, dans les 5 jours ouvrés à compter du prélèvement insatisfaisant réalisé sur l'hippodrome.

En tout état de cause, le jockey Giovanni BOINARD ne pourra remonter en course qu'à compter du résultat négatif de l'analyse réalisée par le laboratoire.

Ce jockey indiquant qu'il n'était pas coutumier du fait

ANGERS
dimanche 16 février 2025

0201047

Terrain LOURD

Commissaires de courses : Théophile MELOU - Isabelle PANTAISS - Jean-Louis PONOT

126 3126 **PRIX GAUTIER DE LA SELLE** 3800 m
(Steeple-Chase)
(Classe 3)

26 000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant, en course à obstacles, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, ni gagné, ni reçu 14.000 (places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 6.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et 8.000 du 1^{er} juillet 2023 inclus au 31 décembre 2023 inclus.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

Beautystars, h, b, 5 ans, par Storm The Stars USA et Beaute Fatal [Barastraight (GB)], 72 k (71 k), ♀, G. Rocton (*A. Lelievre*), d'E. Andigne

Opera Bastille, h, b, 5 ans, par Kamsin GER et Air Theatre [King'S Theatre (IRE)], 68 k, ♀, G. Samama (*J. Charron*), J. Boisnard (s)

77 Nupsala Nolimit, f, b, 5 ans, par Balko et Nucella [Turgeon (USA)], 66 k, ♀, P. Loison (*K. Nabet*), d'E. Andigne

Kelami Des Pictons, h, al, 5 ans, par Tunis POL et Zahra Des Pictons (Montmartre), 67 k, SCEA Marais des Pictons (G. Meunier), D. Bressou

72 2 **Kandida Bella**, f, b, 5 ans, par Jeu St Eloi et Chita Magnetic (IRE) (Manssonien), 68 k, ♂, Oracle Horseracing Ltd (*M. Chailloleau*), P. & C. Peltier (s)

86 5 **Jardin D'Eole**, h, b, 5 ans, par Choeur Du Nord et Romaneda [Muhtathir (GB)], 67 k (64 k), ♂, K. Communier (*L. Vandamme*), M^{me} J. Le Stang

Kelly Madrik, f, b, 5 ans, par Cokoriko et Boma Has [Ballingarry (IRE)], 65 k, ♂, E.J. Leclerc (*F. Bayle*), A&F. A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)

King Of Life, h, 5 ans, 67 k, ♀, Ecurie Magnien (de F. Giles), Gab. Leenders (s)

55 L'Etoilee, f, 5 ans, 71 k (70 k), ♂, R. Salmon (*D. Lecomte*), W. Menuet (s)

55 Demon Du Berlais, h, 5 ans, 67 k, ♀, L. Cadot (*L. Zuliani*), L. Cadot

10 partants; 41 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. - Total des entrées: 1196 €

Eng. Sup.: *Jardin D'Eole*

½ long, 6 long, 5 long, 4 long, ¾ long, 1 long, 8 long, 5 long.

11960 € - 5980 € - 3380 € - 2340 € - 1170 € - 780 € - 390 €

Primes aux éleveurs:

1734 € Gaeten Rocton, Frank-Fernand Leblanc.

867 € Gerard Samama.

490 € M^{me} Meryl Militon.

339 € Scea Marais Des Pictons.

169 € Remi Boucret.

113 € Suc. Jacques Beres.

56 € Emmanuel-Julien Leclerc, M^{me} Isabelle Mousseigne.

Temps total: 4'52"58"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jeune-jockey Aymeric LELIEVRE, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (3^e infraction - 5 sollicitations).

Le hongre OPERA BASTILLE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

127 3121 **PRIX SAINT-GEORGES** 3400 m
(Haies - Mâles et Hongres)
(Classe 4)

23 000 € (10580, 5290, 2990, 2070, 1035, 690, 345) - dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'ayant pas reçu 5.000 en course à obstacles (victoires et places). **Poids: 66 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 2.000.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 400 m env.

Lagon Bleu, h, al, 4 ans, par Zarak et Coastalina [Coastal Path (GB)], 66 k, ♀, M^{me} P. Papot (*J. Charron*), J. Boisnard (s)

Le Grand Lux, h, b, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Exprim (Voix Du Nord), 66 k, ♀, Ecurie Magnien (*A. Renard*), d'E. Andigne

Oxmo Du Mathan, h, b, f, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Groove Du Mathan [Network (GER)], 66 k, ♂, Ecurie du Mathan (*F. Bayle*), A&F. A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)

Secret Desfandraux, h, al, 4 ans, par Dschingis Secret GER et Tech Opera [Orpen (USA)], 66 k (63 k), ♀, M^{me} J. Le Stang (*A. Lepage*), M^{me} J. Le Stang

Royal Macan, h, al, 4 ans, par No Risk At All et Royale Surabaya [Turgeon (USA)], 66 k (63 k), ♀, C. Gombeau (*L. Vandamme*), M^{me} S. Geffraud

Make Sense, h, b, f, 4 ans, par No Risk At All et Makewish (Kapgarde), 67 k, ♀, Ecurie Gabeur (*L. Zuliani*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

Ali Pacha, h, b, 4 ans, par Hunter'S Light IRE et My Pretty Girl GB (Arakan USA), 66 k, M^{me} D. Mele (*L. Brechet*), M^{me} D. Mele

Lubersac, h, 4 ans, 66 k, ♀, Ecurie Herve Guerin (de F. Giles), Gab. Leenders (s)

Loustic Bere, m, 4 ans, 66 k, ♀, N. Landon (*K. Nabet*), d'E. Andigne

Taganay, h, 4 ans, 66 k, ♀, European Bloodstock Management (*N. Gauffenac*), M^{me} M. Scandella-Lacaille

Mister Du Brizais, h, 4 ans, 66 k (64 k), ♀, M^{me} MG. Maugeri (*M^{me} B. Frost*), D. Satalia

11 partants; 32 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 595 €

Sans motif: *Lucky Roque*

5 long, 6 long, 5 long, 6 long, $\frac{3}{4}$ long, 2 long, 2 long.
10 580€ - 5 290€ - 2 990€ - 2 070€ - 1 035€ - 690€ - 345€
 Primes aux éleveurs:
 1692 € Ecurie Madame Patrick Papot.
 846 € Charles Magnien.
 478 € Jean-Marie Baradeau.
 331 € Sylvain Bodrefaux.
 165 € Lucas Gombeau, M^{me} Lise Gombeau, Cyrille Gombeau.
 110 € M^{me} Benoit Gabeur.
 55 € Robert Brard.

Temps total: 4'16"22"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le représentant de l'entraînement Manon SCANDELLA-LACAILLE l'ont sanctionné par une amende d'un montant de 150 euros pour ne pas avoir présenté sur l'hippodrome le document d'identification du hongre TAGANAY.

Toutefois, les Commissaires ont autorisé ledit hongre à participer à la course, le document d'identification ayant été remis et certifié (Identification, vaccinations conformes et signalement graphique au responsable du Département du Secrétariat des Commissaires de France Galop).

Le hongre LUCKY ROQUE a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

Le jockey Geoffrey RE ne se sentant pas suffisamment bien pour se remettre en selle suite à sa chute survenue en course hier, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre TAGANAY par le jockey Nicolas GAUFFENIC.

Les hongres LEGRAND LUX (AQ), TAGANAY et SECRET DESFANDRAUX ont fait l'objet d'un prélèvement biologique avant la course.

Le hongre OXMO DU MATHAN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

128 3122 **PRIX ROGER CROSSEOURD** 3 400 m
 (Haies - Femelles)
 (Classe 4)

23 000 € (10 580, 5 290, 2 990, 2 070, 1 035, 690, 345) – dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 5.000 en course à obstacles (victoires et places). **Poids: 66 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 400 m env.

Dora Magic Pelem , f, b, 4 ans, par Magician IRE et Meshadora Pelem [Meshaheer (USA)], 66 k (63 k), Δp, M ^{me} B. Donniou-Binet (<i>A. Lepage</i>), G. Juillet	1
Esastar , f, b, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Star D'Avril [Phantom Breeze (IRE)], 66 k, Famille Bryant (<i>G. Meunier</i>), D. Bressou	2
La Fleur Au Fusil , f, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Flower Des Champs (Robin Des Champs), 67 k, Δp, Haras de Saint-Voir (<i>K. Nabet</i>), D. Satalia	3
Talented , f, gr, 4 ans, par Masked Marvel GB et Armandline [Martaline (GB)], 66 k, p, Ecurie Christophe German (<i>de F. Giles</i>), Gab. Leenders (s)	4
Lastronomy , f, n.p., 4 ans, par Bathyrhon GER et Eclipse De Cotte [Anzillero (GER)], 67 k, p, M ^{me} I. Peltier (<i>J. Charron</i>), P. & C. Peltier (s)	5
Recorda , f, al, 4 ans, par Recorder GB et Ana Musica [Green Tune (USA)], 66 k, SCEA Ecurie Bader (<i>B. Lestrade</i>), A. Fouassier	6
Catelle Rose , f, b.f, 4 ans, par Castle Du Berlais et Fabanoso (Dream Well), 68 k, p, D. Le Breton (<i>D. Thomas</i>), T. Poché	7
Precious Star , f, 4 ans, 66 k, M.L. Bloodstock Ltd (<i>L. Brechet</i>), M ^{me} D. Mele	arr
Menilmuche , f, 4 ans, 66 k, G. Samama (<i>A. Renard</i>), J. Boisnard (s)	arr
Miss Rafale , f, 4 ans, 68 k (65 k), p, G. Le Baron (<i>Q. Houdoin</i>), J. Boisnard (s)	tbé
Argent Platine , f, 4 ans, 66 k, Δp, M ^{me} C. Crouzet (<i>B. Claudio</i>), M ^{me} C. Crouzet	tbé
Lagazelle , f, 4 ans, 66 k (65 k), p, M ^{me} T. Menuet (<i>D. Lecomte</i>), W. Menuet (s)	tbé
90 L'Etoile Du Matin , f, 4 ans, 66 k (62 k), p, W. Menuet (s) (<i>M^{me} L. Fabre</i>), W. Menuet (s)	t.j

13 partants; 34 eng.; 1 eng. sup.; 13 part def. – Total des entrées: 733 €
 Eng. Sup.: *Recorda*
 5 long, 8 long, 1 long, 2 long, 1 long, loin.
10 580€ - 5 290€ - 2 990€ - 2 070€ - 1 035€ - 690€ - 345€

Primes aux éleveurs:

1692 € Joel Juillet, Gregoire Juillet, M^{me} Fanny Juillet.
 846 € Equi - Michel 6, Thomas Le Boucher.
 478 € Haras De Saint-Voir, Earl Patrick Joubert.
 331 € Mickael Angee.
 165 € Philippe Peltier, M^{me} Isabelle Peltier.
 110 € Scea Ecurie Bader.
 55 € Dominique Le Breton, Jean Henri Michel, Frederic Koenig.

Temps total: 4'13"67"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Valentin MORIN étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche MENILMUCHE par le jockey Anthony RENARD.

La pouliche DORA MAGIC PELEM a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

129 3123 **PRIX DE L'ILE DE BEHWARD** 3 800 m

(Haies)
 (Classe 3)

26 000 € (11 960, 5 980, 3 380, 2 340, 1 170, 780, 390) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en course à obstacles, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 800 m env.

Light Wave, h, al, 5 ans, par Hunter'S Light IRE et Spring In The Air [Soldier Of Fortune (IRE)], 67 k, p, G. Samama (*J. Charron*), J. Boisnard (s)

Kremlin, h, b, 5 ans, par Karaktar IRE et Russie [Network (GER)], 69 k, p, Couetil Elevage (*J. Reveley*), A. Couetil (s)

Jarry Lord, h, b, 5 ans, par Captain Chop et Tiger Cliff [Tiger Hill (IRE)], 67 k, p, M^{me} D. Mele (*L. Brechet*), M^{me} D. Mele

Galaxie D'Ainay, f, b, 5 ans, par No Risk At All et Melodine D'Ainay [Poliglote (GB)], 65 k, p, EARL Elevage d'Ainay (*O. Jouin*), P. & C. Peltier (s)

Kanon Devil, h, b, 5 ans, par American Devil et Dawara [Sendawar (IRE)], 67 k (64 k), Δp, H. Delom de Mezerac (*T. Blainville*), E. Thueux

59 Senador GER, h, 5 ans, 67 k, Δp, U. Zerrath (*G. Meunier*), D. Bressou

Clo Des Flos, h, 5 ans, 67 k, V. Le Roy (*B. Claudio*), J. Merienne

Koktail Bresilien, h, 5 ans, 67 k, p, P. Chan (*R. Mayeur*), E. Grall (s)

8 partants; 40 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 814 €
 1 long, 1 long $\frac{1}{2}$, 1 long, loin.

11 960€ - 5 980€ - 3 380€ - 2 340€ - 1 170€

Primes aux éleveurs:

1734 € Gerard Samama.
 867 € Suc D'Armalle.
 490 € M^{me} Jacques Besnier.
 339 € Earl Elevage D'Ainay.
 169 € Herve Delom De Mezerac.

Temps total: 4'56"11"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le représentant de l'entraîneur Edouard THUEUX, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour avoir présenté le hongre KANON DEVIL au public non muni de son bonnet anti-bruit, ledit hongre ayant été déclaré comme devant en être muni lors de la déclaration de partant.

Toutefois, le hongre KANON DEVIL en a été muni pour participer à la course.

Le hongre KREMLIN (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

130 3124 **PRIX HENRY RIDGWAY** 4 100 m

(Haies - Handicap)

27 000 € (12 150, 5 940, 3 510, 2 430, 1 350, 945, 675) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en course de haies, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 13.000.

Les références applicables dans ce handicap seront pour les 5 ans ; +10 ; 6 ans et au-dessus, +12.

Parcours n° H4: Haies, Dist. 4 100 m env.

Références: Oans, +11 ; 1ans et +, +13.

Jaguar Des Obeaux , f, b, 6 ans, par Joshua Tree IRE et Omega Des Obeaux (Saint Preuil), 70½ k, ♀, M ^{me} N. Devilder (<i>O. Jouin</i>), N. Devilder	1
Kalca Mome , h, b, 5 ans, par Castle Du Berlais et Saga Mome (Indian River), 72 k (70 k), Δ♀, M ^{me} B. Hermange (<i>D. Lecomte</i>), L&M. Viel (s)	2
Robin Hill , h, b, 5 ans, par Battle Of Marengo IRE et Trasimene (GB) (Sinddar IRE), 67½ k, M. Naylor (<i>N. Gauffenec</i>), L. Carberry (s)	3
Lady Coeur , f, b,f, 6 ans, par Choeur Du Nord et Lady Cassandra (Smadoum), 67½ k (63½ k), ♀, W. Menuet (s) (M ^{me} L. Fabre), W. Menuet (s)	4
Journee D'La Femme , f, n.p, 6 ans, par Authorized IRE et Regle De L'Art (Video Rock), 68½ k, ♀, . Ereira Couderc (<i>A. Gautron</i>), L&M. Viel (s)	5
51 Monte Cristo , h, 9 ans, 70 k (68 k), Δ♀, S. Munir (M ^{me} B. Frost), A. Le Clerc (s)	arr
Konfiance Allen , f, 5 ans, 69½ k, Δ♀, N. Landon (K. Nabet), d'E. Andigne	arr
18 Jony Be Good , h, 6 ans, 69 k, ♀, Ecurie Magnien (de F. Giles), Gab. Leenders (s)	arr
91 Kara De Mee , f, 5 ans, 66 k, ♀, SARL Ecurie Andre Pommerial (<i>G. Meunier</i>), J. Boisnard (s)	arr
9 Hooker De Brenus , h, 8 ans, 69 k, Δ, Couetil Elevage (J. Reveley), A. Couetil (s)	tbé

10 partants; 47 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 969 €
enclosure, 1 long, 1 long ½, 8 long.

12150€ - 5940€ - 3510€ - 2430€ - 1350€

Primes aux éleveurs:

1761€ M^{me} Nicolas Devilder.
861€ M^{me} Bernadette Deschere, Alexandre-Rene Deschere.
508€ Mathieu Daguzan-Garros.
352€ Raymond David.
195€ Haras De Saint-Voir, Sc Ecurie Couderc.

Temps total: 5'9"77"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre MONTE CRISTO à ne faire qu'un tour du rond et être monté sur la piste, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

A l'issue de la course, le jockey Kevin NABET a déclaré aux Commissaires que la jument KONFIANCE ALLEN (AQ) faisait une rentrée, qu'elle n'avait pas semblé respirer durant le parcours et qu'elle ne disposait plus des ressources suffisantes à la sortie du dernier tournant.

La jument JAGUAR DES OBEAUX a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

131 3125 PRIX METATERO (Steeple-Chase) (Classe 2)	3700 m
--	--------

30 000€ (13 800, 6 900, 3 900, 2 700, 1 350, 900, 450) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 12.500. **Poids: 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 5.500.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

Santana Beach , f, b,f, 4 ans, par Nom De D'la et Solana Beach (Take Risks), 65 k, ♀, Elevage Figerro (K. Nabet), d'E. Andigne	1
21 L'Amiral D'Ainay , h, b, 4 ans, par Cokoriko et Apple'S Manon [Saddler Maker (IRE)], 68 k, Δ♀, A. Rebeuh (N. Gauffenec), J. Jouin	2
76 2 King Planteur , h, b, 4 ans, par Planteur (IRE) et Visomiya [Rock Of Gibraltar (IRE)], 68 k, Δ♀, S. Davies (D. Thomas), L. Carberry (s)	3
76 1 Hunbeur , h, b,f, 4 ans, par Clovis Du Berlais et Huzyreine (Saint Des Saints), 68 k (64 k), Δ, B. Lefevre (s) (<i>A. Blais</i>), B. Lefevre (s)	4
Vamos A La Playa , h, b,f, 4 ans, par Robin Of Navan et Vesper GER (Sholokhov IRE), 68 k, ♀, M ^{me} D. Mele (L. Brechet), M ^{me} D. Mele	5

95 2 Bar Tender, h, 4 ans, 69 k (68 k), ♀, M^{me} A. Lezeau
(*Q. Gaignard*), A&F. A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)

76 3 Anatole, h, 4 ans, 68 k, ♀, JPJ. Dubois (*A. Gautron*),
J. Baudron

7 partants; 17 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 286 €

2 long, tête, 1 long, loin.

13 800€ - 6 900€ - 3 900€ - 2 700€ - 1 350€

Primes aux éleveurs:

2208€ Elevage Figerro.

1104€ Earl Elevage D'Ainay.

624€ Ecurie Dionysos.

432€ Joel Beuret, Bernard Hunault.

216€ Earl De Cordelles, Robert Brard.

Temps total: 4'57"13"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, le jockey Quentin GAIGNARD a déclaré aux Commissaires que le hongre BAR TENDER ne disposait pas des ressources suffisantes assez tôt dans le parcours.

Le hongre L'AMIRAL D'AINAY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

**132 3127 PRIX DU PARC DE LA GARENNE - CHALLENGE DE
L'OBSTACLE EQUINAXY - APGO**

3 800 m

26 000€ (11 960, 5 980, 3 380, 2 340, 1 170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 kg ; 6 ans et au-dessus, 68 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 2.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Pour Gentlemen-Riders et Cavalières ; ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 kg.

Le challenge comptabilise des points sur l'ensemble des courses d'obstacle réservées aux amateurs.

Le partenaire Equinaxy récompensera l'amateur qui a marqué le plus de points à la fin du challenge. Seuls les amateurs membres du Club sont éligibles à la comptabilisation des points.

Challenge A.P.G.O., un cadeau sera remis par l'A.P.G.O. au propriétaire, à l'entraîneur et au Gentleman-Rider ou à la Cavalière du cheval vainqueur.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

Kap Lord, h, gr, 6 ans, par Kap Rock et Ho Good
Lord Has (Lord Du Sud), 69 k (67 k), ♀, S. Ruel
(M^{me} E. Dubourg), Ch. Dubourg (s)

1

Mandarin Basc, h, b, 10 ans, par Zambezi Sun GB et
Queen'S Crown [Adieu Au Roi (IRE)], 68 k, ♀, P. Drioton
(R. Lemiere), P. Journiac

2

Jacasse Camara, h, gr, 6 ans, par Cima De Triomphe
IRE et Sunday Way [Sunday Break (JPN)], 68 k (69 k),
Δ♀, J. Barthe (*G. Viel*), L&M. Viel (s)

3

18 7 Game Opal, h, al, 6 ans, par Jeu St Eloi et Opale Jolie
[Epalo (GER)], 68 k (65 k), Δ♀, D. Huyck (*A. Roussel*),
N. Paysan

4

80 Hardi Les Gars, h, b, 8 ans, par Network GER et
Sortie De Secours [Tremplino (USA)], 68 k (64 k),
♀, Haras de Saint-Voir (M^{me} L. Hayeres Fouchard),
E. Grall (s)

5

Shaving, f, b, 7 ans, par Spanish Moon USA et Idaho
Falls [Turgeon (USA)], 66 k (65 k), ♀, W. Kinsey
(A. Lemarie), Gab. Leenders (s)

6

Camerise, f, b,f, 9 ans, par Spider Flight et Regulatrice
[Epistolaire (IRE)], 66 k (62 k), ♀, S. Dory (M^{me} C. Dory),
S. Dory

7

7 partants; 28 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 548 €
¾ long, 1 long, 1 long, 2 long, 1 long ½, loin.

11 960€ - 5 980€ - 3 380€ - 2 340€ - 1 170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs:

1734€ Noel Dubief.

867€ Sébastien Dufrancatel, Alain Dufrancatel.

490€ M^{me} Jennifer Bouyou, Denis Dincuff.

339€ M^{me} Pascale Herbin.

169€ Haras De Saint-Voir.

113€ Eric Lefray.

56€ Daniel Pironneau, M^{me} Daniel Pironneau.

Temps total: 4'55"62"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Gabriel LENDEERS (S) par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes, ce dernier ayant été jugé responsable de cette situation.

Le hongre KAP LORD a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

SAINT-BRIEUC

dimanche 16 février 2025

Terrain LOURD

Commissaires de courses : Philippe GARIN - Jean-Michel MANGART - Gérard PLONGERE - Kevin BILY

133 3117 **PRIX D'AUTEUIL** 3800m
(Haies)
(Classe 4)

18 000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) - dotation France Galop
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en course à obstacles, ni couru trois fois ni reçu 3.000 (victoires et places).
Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places) : 1 kg par 1.000.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 800 m env.

Lisette D'Estruval, f, b, 4 ans, par Castle Du Berlais et Vague D'Estruval [Khalkevi (IRE)], 65 k, þ, M^{me} B. Le Gentil (*K. Dubourgu*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 1
Lowell, h, al, 4 ans, par Ivanhowe GER et Calonge (Kap Rock), 67 k (63 k), þ, M^{me} SA. Bramall (*T. Bourguignneau*), A&F. A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) 2
Suri, f, gr, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Palapa GB (Pursuit Of Love GB), 66 k (63 k), þ, G. Mimouni (*L. Colson*), N. Paysan 3
74 Dom Diego, h, b.f, 4 ans, par Saxon Warrior JPN et Lipari GER (Doyen IRE), 67 k (63 k), þ, J. Kelly (*A. Duvacher*), P. Quinton (s) 4
La P'Tite Histoire, f, al, 4 ans, par Doctor Dino et Une Belle Histoire [Epalo (GER)], 65 k, þ, Haras de Saint-Voir (*T. Chevillard*), E. Allaïre (s) 5
Liberty Du Breuil, f, 4 ans, 65 k (63 k), Δþ, J. Zuliani (*M. Zuliani*), J. Zuliani 6
90 Asteroide Dream, h, 4 ans, 67 k (64 k), þ, LR. Kambrun-Hervé (*D. Carre*), K. Plisson 7
Leader Des Ongrais, h, 4 ans, 67 k, Δ, D. Meslin (*G. Richard*), D. Meslin 8
Ale Ma Say, f, 4 ans, 65 k (64 k), Δ, D. Lelievre (*A. Pageot*), M^{me} S. Geffraud 9
Leonard De Balme, h, 4 ans, 67 k (64 k), R. Gnemmi (*Y. Courmont*), P. Leblanc 10
The Source, f, 4 ans, 66 k, J. Romel (*A. Zuliani*), F. Nicolle 11
11 partants; 38 eng.; 1 eng. sup.; 11 part def. - Total des entrées: 664 €
Eng. Sup.: *Leonard De Balme*
tête, 4 long ½, 3 long ½, 1 long, loin.
8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€ - 810€

Primes aux éleveurs:
1252 € M^{me} Bernard Le Gentil.
626 € Jacques Cypres, Nicolas Cypres.
365 € M^{me} Marie-Therese Mimouni.
247 € S.A. S Ecurie Coupez Bloodstock.
117 € Haras De Saint-Voir, M^{me} Justine De Lageneste.

Temps total: 5'6"37"

A l'issue de la course, le cheval SURI a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

134 3118 **PRIX HARAS DE LA HAIE NEUVE** 3800m
(Haies)
(Classe 4)

18 000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en course de haies, reçu 8.000 (victoires et places).
Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places) : 1 kg par 1.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 800 m env.

Don Look Coco , h, b.f, 5 ans, par Cokoriko et Marie D'Altissima (Voix Du Nord), 67 k, þ, F. Deliberos (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	1
7 Plume Du Nord , h, b.f, 5 ans, par Choeur Du Nord et Tres Plume [Sheyann (IRE)], 71 k, þþ, X. Libbrecht (<i>A. Moriceau</i>), D. Bernier	2
5 Kerion Bourgeois , h, b, 5 ans, par Nicaron GER et Jasmine (Valanjou), 71 k (67 k), Δ, C. Lequien (s) (<i>M. Duchene</i>), C. Lequien (s)	3
Kosy Mag , h, b.f, 5 ans, par Pastorius GER et Cantate Mag (Kapgarde), 70 k, C ^{te} AA. Maggiar (<i>A. Coupu</i>), A. Couetil (s)	4
19 6 Kola D'Oudairies , f, b, 5 ans, par Kamsin GER et Pythie D'Oudairies (Grand Tresor), 66 k (63 k), þþ, C ^{te} de M. Gigou (<i>E. Meunier</i>), A. Le Clerc (s)	5
Kopa Park , h, 5 ans, 69 k (68 k), þ, M. Naylor (<i>Q. Defontaine</i>), L. Carberry (s)	6
Kreedence , f, 5 ans, 68 k (64 k), Δþ, Elevage Figerro (<i>T. Bourguignneau</i>), A&F. A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	7
Kalipige , f, 5 ans, 66 k, M ^{me} C. Crouzet (<i>C. Riou</i>), M ^{me} C. Crouzet	8
Follow To Follow , h, 5 ans, 70 k, Δ, M. Nadot (<i>Y. Courmont</i>), M. Nadot	9
Klelia Sport , f, 5 ans, 65 k (62 k), þ, P. Matzinger (<i>A. Duvacher</i>), Ch. Herpin (s)	10
Kiska , f, 5 ans, 65 k, Δþ, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (<i>T. Chevillard</i>), E. Allaïre (s)	arr

11 partants; 37 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 459 €
5 long, 1 long, nez, 9 long, 4 long ½, 4 long, 2 long, ¾ long, 3 long ½.
8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€ - 810€

Primes aux éleveurs:

1252 € Philippe Desmard, M^{me} Alexia Desmard.
626 € Xavier Libbrecht, M^{me} Veronique Libbrecht.
365 € Jean-Paul Bannier, M^{me} Geraldine Bannier.
247 € Comte Antoine-Audoin Maggiar, M^{me} Antonia Maggiar, Anatole Maggiar, Aristide Maggiar.
117 € Comte Michel De Gigou.

Temps total: 5'7"40""

Le jockey Valentin MORIN ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval FOLLOW TO FOLLOW par le jockey Yann COURMONT.

A l'issue de la course, le cheval PLUME DU NORD a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

135 3119 **PRIX DE PLEDRAN** 3800m
(Haies)
(Classe 4)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en course de haies, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu 10.000 (victoires et places).
Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 800 m env.

Iorana Vallis , f, b.f, 7 ans, par Martaline GB et Quora Vallis (Manssonne), 65 k (62 k), M ^{me} AN. Dutertre (<i>Mme L. Suisse</i>), L. Carberry (s)	1
35 7 Grand Clermont , h, al, 9 ans, par Maresca Sorrento et Flo De Clermont [Hurricane Cat (USA)], 67 k (65 k), þ, V. Le Roy (<i>D. Lecomte</i>), L&M. Viel (s)	2
Whymper GER , h, b.f, 6 ans, par Maxios (GB) et Wurfspiel GER (Lomitas GB), 69 k, þ, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (<i>B. Le Clerc</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	3
80 L'Arrabbiato , h, a.m, 6 ans, par Castle Du Berlais et Mimi Valley (Cyborg), 73 k (69 k), Δþ, D. Josset (<i>M. Zittou-Collonges</i>), A&F. A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	4
Bahiosun , h, al, 7 ans, par Muhaymin USA et Bahia Do Brasil [Red Guest (IRE)], 67 k, O. Monnier (<i>C. Riou</i>), B. Lefevre (s)	5
Daily Quest , f, 6 ans, 65 k, A. Tatard (<i>A. Moriceau</i>), A. Tatard	6
66 West Martin , h, 6 ans, 69 k, þ, F. Charbit (<i>A. Zuliani</i>), K. Plisson	arr
Hotel Dieu , h, 8 ans, 67 k, D. Meslin (<i>G. Richard</i>), D. Meslin	arr
31 4 Lilla , f, 6 ans, 65 k (62 k), G. Laboureau (<i>Tho. Journiac</i>), S. Foucher	arr
Night Aria , f, 6 ans, 65 k (63 k), Mustang SARL (<i>M. Duchene</i>), C. Lequien (s)	arr
Ille D'Ouessant , f, 7 ans, 68 k (67 k), þ, JB. Chapalain (<i>T. Dumouch</i>), Gab. Leenders (s)	tj

11 partants; 48 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 802 €

Certif. vétérinaire: *Carat Des Noës*

Sans motif: *Jonchere*

1 long ½, 2 long, 8 long, 1 long, 1 long.
8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€ - 810€

Primes aux éleveurs:

1252€ Andre-Noel Dutertre.
626€ Scea La Reigniere.
365€ Gestut Fahrhof, prime non attribuée.
247€ Scea De La Spinierie.
117€ Mme Alexandra Monnier, Olivier Monnier.

Temps total: 5'1"23"

A l'issue de la course, le cheval IORANA VALLIS a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

136	3120	PRIX DE TREMUSON (Steeple-Chase) (Classe 4)	3600 m
-----	------	---	--------

18 000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 3.000.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

Wawaweeewa, f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Whetstone (Saint Des Saints), 68 k, þ, Ecurie Gabeur (*Q. Defontaine*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

70 6 **Inedit D'Amour**, h, b, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Sweet Love (Diamond Boy), 69 k, Ecurie Mme Lynne MacLennan (*A. Zuliani*), F. Nicolle

76 **Rosa Rugosa**, f, b, 4 ans, par Doctor Dino et Bella Rugosa (Kapgarde), 68 k, Δþ, C. Coatantiec (*D. Lecomte*), G. Juillet

Castanias, h, b, 4 ans, par Castel Sant'Angelo USA et Pausanias [Gold Away (IRE)], 67 k (63 k), Δ, O. Thomas (*M. Duchene*), C. Lequien (s)

Lionne D'Avel, f, b, 4 ans, par Manatee GB et Trattoria D'Avel (Saint Des Saints), 65 k, þ, Ecurie Herve Guerin (*Tho. Journiac*), Gab. Leenders (s)

Lolita Du Chef, f, 4 ans, 65 k, þþ, Mme AS. Bernier (*A. Moriceau*), D. Bernier

6 partants; 15 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 534 €
2 long, ½ long, 2 long, loin, courte tête.

8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€ - 810€

Primes aux éleveurs:

1252€ Mme Benoit Gabeur.
626€ Mme Isabelle Garcon, Jean-Pierre Garcon, Guillaume Garcon.
365€ Mme Henri Devin.
247€ Hugues Lequien.
117€ Scea Ecurie De L'Avel.

Temps total: 5'13"4"

Le jockey Valentin MORIN ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval ROSA RUGOSA par le jockey Dylan LECOMTE.

Le jockey Théo DUMOUCH ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval LIONNE D'AVEL par le jockey Thomas JOURNIAC.

A l'issue de la course, le cheval WAWAWEWA a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

FONTAINEBLEAU

mercredi 19 février 2025

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Jean d'INDY - Nicolas LANDON - Isabelle de la ROCHEBROCHARD - Patrick SABAROTS

137	3133	PRIX COLONEL JEAN DE ROYER (Steeple-Chase) (Classe 4)	3600 m
-----	------	---	--------

23 000 € (10 580, 5 290, 2 990, 2 070, 1 035, 690, 345) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 5.000 en steeple-chase (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Les poulains et les pouliches ayant reçu 3.000 en steeple-chase (victoires et places) porteront 2 kg.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

Tide Of Dreams, f, gr, 4 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Caphira GB (Singspiel IRE), 65 k, þ, Ecurie Mme Lynne MacLennan (*de F. Giles*), Gab. Leenders (s)

Crown Du Berlais, h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Royale Athenia [Garde Royale (IRE)], 67 k, þ, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (*K. Dubour*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

Grand Discours, h, al, 4 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Kings Speech [King'S Best (USA)], 67 k, þþ, Mme C. Bourdier (*L. Philippoper*), Mme G. Menato

Jocasta, f, b, 4 ans, par Pour Moi IRE et Johara GER (New Approach IRE), 65 k, Δþ, Elevage Du Teneray (*T. Chevillard*), Mme G. Menato

Lolitta, f, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Dona Palma (Saint Des Saints), 65 k, Searching (*R. Mayeur*), J. Bertran de Balandra (s)

Dacario, h, b, 4 ans, par Motivator GB et Dacaraville (Saint Des Saints), 67 k (64 k), þ, Ecurie Artu SNC (*J. Philipe*), D. Artu (s)

29 2 **Mirage Deux**, h, b.f, 4 ans, par Taj Mahal IRE et Centralienne USA (Dixie Union USA), 69 k (65 k), Le Marais SAS (*Mme S. Gastout*), Rob. Collet (s)

Father Day, h, 4 ans, 67 k (64 k), þ, Ecurie Artu SNC (*J. Philipe*), D. Artu (s)

8 partants; 26 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 370 €
½ long, 5 long, 3 long ½, courte tête, 1 long ¼, 1 long, loin.

10 580€ - 5 290€ - 2 990€ - 2 070€ - 1 035€ - 690€ - 345€

Primes aux éleveurs:

1692€ John Webb.
846€ Haras Du Berlais.
478€ Mme Henri Devin.
331€ Suc. Erick Bec De La Motte.
165€ Mme Karine Perreau.
110€ European Bloodstock Management.
55€ Sas Regnier.

Temps total: 4'21"49"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La pouliche TIDE OF DREAMS et le hongre CROWN DU BERLAIS ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

138	3132	PRIX DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAILLY EN BIERE (Haies - À réclamer)	3800 m
-----	------	---	--------

20 000 € (9 200, 4 600, 2 600, 1 800, 900, 600, 300) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 7.000, au maximum pour 13.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. **Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 69 kg.** Surcharges accumulées: 1 kg par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, tout cheval ayant, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, gagné une course à obstacles portera 2 kg; plusieurs courses à obstacles 4 kg.

Parcours n° H7: Haies, Dist. 3 800 m env.

124 1 **Gold For Nizzy**, f, b.f, 7 ans, par American Devil et Gold For Tina [Lando (GER)], 69 k, þ, (7 000), M. Seror (s) (*B. Le Clerc*), M. Seror (s)

Halite IRE, h, b, 7 ans, par Fascinating Rock IRE et Adelasia IRE (Iffraaj GB), 71 k, þ, (11 000), N. Pacha (*K. Nabet*), M. Pitart

24 7 **Jolicoeur**, h, b, 6 ans, par Elliptique (IRE) et Becky Des Boulats [Vendangeur (IRE)], 69 k (68 k), þ, (7 000), M. Seror (s) (*K. Deniel*), M. Seror (s)

75 6 **Tourmalet**, h, al, 9 ans, par Ballingarry IRE et Tourmaline (Cadoudal), 71 k (69 k), þ, (11 000), A. Duboe (*Mme C. Prichard*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

28 **Trublion**, h, b.m, 5 ans, par Style Vendome et Mutinne (IRE) (Verglas IRE), 70 k (66 k), þ, (13 000), Cheval Etoile Racing 23-II (*C. Poincot*), F&P. F. Renaud & P. Adda (s)

Astalavista, h, b.f, 5 ans, par Cokoriko et Libranous [Ballingarry (IRE)], 70 k, þþ, (13 000), Ecurie Patrick Klein (*A. Zuliani*), M. Seror (s)

75 1 **Gallox**, h, al, 9 ans, par Samum GER et Venus Collonges (Dom Alco), 73 k (70 k), þþ, (11 000), A. Philippot (*E. Bonnet*), D. Satalia

80 **Raf Tavel**, h, 9 ans, 71 k (69 k), þ, (11 000), S. Munir (*Mme B. Frost*), P. Quinton (s)

Loup Royans, h, 7 ans, 71 k (68 k), Δþ, (11 000), Y. Reynaud (*L. Colson*), D. Satalia

9 partants; 30 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. - Total des entrées: 750 €

Eng. Sup.: *Trublion*

Code anomalie CE: *Jespoir*

1 long ¼, courte encolure, ½ long, 5 long, ¾ long, 1 long, 8 long, 8 long.

9200€ - 4600€ - 2600€ - 1800€ - 900€ - 600€ - 300€

Primes aux éleveurs:

1334€ Ecurie Haras De Quetieville, M^{me} Isabelle Sels, M^{me} Pascale Sels.
 667€ John O'Connor, prime non attribuée.
 377€ Jean Brest.
 261€ Andre Duboe.
 130€ Christophe Jouandou.
 87€ Ecurie Patrick Klein.
 43€ Patrick Joubert, Clayeux (S), Sc Ecurie Couderc.

Temps total: 4'27"68"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre JESPOIR a été déclaré non partant, la piste n'ayant pas été jugée assez souple.

La jument GOLD FOR NIZZY et le hongre ASTALAVISTA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

139 3128 PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES DE CRAON 3550 m
 (Haies)
 (Classe 3)

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous pouoins et pouliches de **4 ans**, ayant couru. **Poids: 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.000.

Parcours n° H6: Haies, Dist. 3 550 m env.

- | | | |
|-------------|--|-----|
| 30 3 | Family Speed , f, al, 4 ans, par Prince Gibraltar et Speedy Speed (Vision D'Etat), 68 k (65 k), Δp, M ^{me} L. Gagneux (K. Ouvrier), Y. Fouin (s) | 1 |
| | Haut Les Masques , h, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et La Bouille (GB) [Le Havre (IRE)], 69 k (66 k), p, Haras du Domaine de L'Etang (A. Lepage), E. Grall (s) | 2 |
| | Veronale , f, gr, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Kendova (Kendor), 66 k (62 k), G. Laroche (M ^{me} S. Boulet), M. Seror (s) | 3 |
| 20 6 | Meri Lilou , f, b,f, 4 ans, par Lawman et Folle Biche (Take Risks), 70 k, Δp, M ^{me} J. Tapprest (B. Le Clerc), J. Boisnard (s) | 4 |
| 2 6 | Porzman , h, b, 4 ans, par Vol De Nuit GB et Spice [Bering (GB)], 70 k (67 k), p, M ^{me} H. Dichamp (A. Chesneau), Y. Fouin (s) | 5 |
| | La Boum , f, al, 4 ans, par Erasmus GER et Chakalabouboomb [Network (GER)], 69 k (66 k), Δp, ARF Racing (L. Vandamme), D. Satalia | 6 |
| 17 | Leading Raffles , f, b, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Eddy'S Raya (Saint Des Saints), 65 k (63 k), S. Munir (M ^{me} B. Frost), M. Seror (s) | 7 |
| 2 2 | Nous , h, 4 ans, 72 k, Δ, C. Trecco (L. Philipperon), D. Windrif | 8 |
| | Dersky , h, 4 ans, 70 k, p, FX. Chaussonnier (L. Zuliani), H. de Lageneste & G. Macaire (s) | arr |
| 81 4 | La Pleiade , f, 4 ans, 67 k, Ecurie Mme Jacques Cypres (D. Gallon), F. Nicolle | arr |
| | King Of Francs , h, 4 ans, 67 k, Δp, Haras du Mondant (R. Mayeur), E. Grall (s) | t.j |

11 partants; 40 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 647 €

1 long ¼, ¼ long, 1 long ½, ¾ long, 1 long, 5 long, 1 long.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs:

1913€ M^{me} Laurence Gagneux, Yannick Fouin.
 956€ Haras Du Domaine De L'Etang.
 540€ Pa-Ouvry, Ecurie Des Vives Terres.
 374€ Patrice Bureau.
 187€ Yannick Fouin.
 124€ Ecurie Biraben, Pierre Biraben-Loustau, Cyrille Biraben-Loustau.
 62€ Simon Munir, Isaac Souede.

Temps total: 4'17"64"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les pouliches FAMILY SPEED et VERONALE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

140 3131 PRIX DU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU 3800 m
 (Haies)
 (Classe 2)

30000 € (13800, 6900, 3900, 2700, 1350, 900, 450) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 12.000 depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus. **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 5.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 10.000 du 1^{er} juillet 2023 inclus au 31 décembre 2023 inclus.

Parcours n° H7: Haies, Dist. 3 800 m env.

- | | | |
|-------------|---|-----|
| | Jane De La Brunie , f, b,f, 6 ans, par Bathyrhon GER et Chitta (Saint Des Saints), 73 k (71 k), p, J. Crouzillac (Q. Defontaine), H. de Lageneste & G. Macaire (s) | 1 |
| | Tiger Blood , h, b, 5 ans, par Authorized IRE et Dark Fudge IRE (Mull Of Kintyre USA), 67 k, Δp, H. Hayoun (de F. Giles), F&P. F. Renaud & P. Adda (s) | 2 |
| 72 1 | Edition Originale , f, b, 5 ans, par Clovis Du Berlais et Elegance Reconce [Lucarno (USA)], 69 k, Δp, Elevage Figerro (A. Renard), d'E. Andigne | 3 |
| | Jahidin , h, b, 5 ans, par Kheleyf USA et Loda (Zieten (USA)), 67 k (63 k), Δp, JP. Blanchard (C. Poincot), F&P. F. Renaud & P. Adda (s) | 4 |
| | Jet D'Estrival , h, b,f, 6 ans, par Kapgarde et Caresse D'Estrival [Poliglote (GB)], 69 k, p, M ^{me} B. Le Gentil (B. Le Clerc), H. de Lageneste & G. Macaire (s) | 5 |
| 59 3 | Martin Guerre , h, b, 5 ans, par Choeur Du Nord et Turbolina [Turgeon (USA)], 67 k (64 k), Pegasus Farms Ltd (Tho. Journiac), D. Cottin (s) | 6 |
| 23 4 | Worth A Team , h, b, 5 ans, par Bow Creek IRE et Gracieuse (IRE) (Muhtathir GB), 70 k (67 k), p, C. Trecco (B. Marchand), D. Windrif | 7 |
| | Roi K'Alin , h, 6 ans, 71 k, p, A. Duboe (L. Philipperon), M. Rolland (s) | 8 |
| | Noble Run USA , h, 6 ans, 68 k, M ^{me} J. Storey (J. Reveley), D. Cottin (s) | 9 |
| | Jolibois , h, 6 ans, 68 k (65 k), p, M ^{me} de Tracy (L. Vandamme), D. Satalia | arr |

10 partants; 42 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 999 €
 1 long ¼, 3 long ½, courte encolure, 2 long ½, 1 long ½, 8 long, 5 long, 1 long.

13800€ - 6900€ - 3900€ - 2700€ - 1350€ - 900€ - 450€

Primes aux éleveurs:

2001€ Jacques Crouzillac, M^{me} Alexandra Gourdon, Guillaume Macaire.

1000€ Ecurie Haras Des Marais.

565€ Elevage Figerro.

391€ Ecurie Jarlan, Suc. Maxime Jarlan.

195€ M^{me} Bernard Le Gentil, Bernard Le Gentil.

130€ Pegasus Farms Ltd.

65€ Patrick Chedeville.

Temps total: 4'26"46"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Ludovic PHILIPPERON et Chris POINCOT sur un incident survenu à l'entrée de la diagonale.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, il ressort que le jockey Chris POINCOT avait tenté de faire progresser le hongre JAHIDIN le long de la lice extérieure alors que le jockey Ludovic PHILIPPERON avait également décalé le hongre ROI K'ALIN vers l'extérieur.

Le mouvement constaté n'ayant toutefois eu aucune incidence sur le résultat de la course.

La jument JANE DE LA BRUNIE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

141 3130 PRIX DU CHAMPAGNE ROBERT GRUMIER 3550 m
 (Haies - Femelles)
 (Classe 3)

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour juments de **5 ans**, n'ayant pas reçu 18.000 en course de haies (victoires et places). **Poids: 66 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 3.000.

Parcours n° H6: Haies, Dist. 3 550 m env.

- | | | |
|-------------|---|---|
| 23 2 | Kate Des Genievres , f, b.m, 5 ans, par No Risk At All et Lobelia (Round Sovereign), 70 k (67 k), p, Y. Fouin (s) (A. Chesneau), Y. Fouin (s) | 1 |
| 46 1 | Klaire Secrete , f, al, 5 ans, par Spanish Moon USA et Vague Secrete (Secret Singer), 68 k, Δp, M ^{me} M. Juhen-Cypres (de F. Giles), Gab. Leenders (s) | 2 |
| | Klass Affair , f, b, 5 ans, par Pastorius GER et Umbrage [Astarabad (USA)], 66 k, S. Dufresne (G. Meunier), S. Dufresne | 3 |

Esthetique Cotte , f, al, 5 ans, par Estejo GER et Exotique Cotte (Kap Rock), 66 k, b, T. Amos (<i>B. Le Clerc</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	4	Serigny , f, 4 ans, 68 k, Δb, SARL Carion E.M.M. (<i>L. Philippon</i>), M. Rolland (s)	-
Kathreen Du Seuil , f, al, 5 ans, par Isfahan GER et Violette Du Seuil [Lavirco (GER)], 66 k, Δ, M ^{me} M. Boudot (<i>K. Nabet</i>), M. Seror (s)	5	Clarkia , f, 4 ans, 68 k (65 k), b, WH & Sourcings (<i>A. Lepage</i>), M ^{me} E. Bazire	-
6 4 Slinky Malinki , f, b,f, 5 ans, par Nicaron GER et Yellow Ball [Ballingarry (IRE)], 69 k (65 k), b, Y. Fouin (s) (<i>L. Beaubois</i>), Y. Fouin (s)	6	Laisvoir , h, 4 ans, 67 k (67 ^{1/2} k), J. Chamberlain (<i>J. Reveley</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	-
33 7 Kimbala De Cotte , f, n.p, 5 ans, par Robin Du Nord et Travita Valtat (Jimble), 70 k (66 k), b, P. Mulder (<i>R. Poincot</i>), S. Dehez (s)	7	14 partants; 54 eng.; 14 part def. - Total des entrées: 708 €	
Libya (IRE) , f, 5 ans, 66 k, φ, L. Postic (<i>T. Chevillard</i>), L. Postic	8	3 long ½, 2 long, 1 long ¼, ¾ long, 1 long ½, ½ long, 3 long, 1 long ¼, ¾ long.	
Kiss Miss , f, 5 ans, 70 k (67 k), φb, M. Contignon (<i>E. Bonnet</i>), D. Satalia	9	10 580 € - 5 290 € - 2 990 € - 2 070 € - 1 035 € - 690 € - 345 €	
Kafkaienne , f, 5 ans, 66 k, b, Haras de Saint-Voir (<i>N. Gauffenec</i>), de N. Lageneste	10	Primes aux éleveurs:	
53 6 Karesse Du Large , f, 5 ans, 69 k (66 k), b, P. Jeanneret (<i>A. Lepage</i>), M ^{me} E. Bazire	arr	1 692 € M ^{me} S. Lanigan O'Keeffe, prime non attribuée.	
Clairole , f, 5 ans, 66 k (64 k), b, S. Jeddari (<i>Y. Courmont</i>), S. Jeddari	arr	846 € Seror (S), M ^{me} Marc Boudot.	
Konfinoise , f, 5 ans, 66 k, Δb, J. Marion (s) (<i>A. Gautron</i>), J. Marion (s)	arr	478 € David Giraudéau, Olivier Carpier, Sébastien Defontaine, Sébastien Bloyet.	
13 partants; 25 eng.; 1 eng. sup.; 13 part def. - Total des entrées: 621 €		331 € Haras De Saint-Voir.	
Eng. Sup.: <i>Karesse Du Large</i>		165 € M ^{me} Marc Boudot.	
enclosure, 2 long ½, courte enclosure, ¾ long, ¾ long, 1 long ¾, tête, 9 long, 3 long.		110 € Pierre De Maleissye Melun.	
11 960 € - 5 980 € - 3 380 € - 2 340 € - 1 170 € - 780 € - 390 €		55 € Wertheimer & Frere.	
Primes aux éleveurs:		<i>Temps total: 4'22"93"</i>	
1 734 € M ^{me} Colette Serre.		La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.	
867 € M ^{me} Michele Juhen-Cypres, Laurent Juhen, Bertrand Juhen, Thibaut Juhen.		La pouliche ROCK ME CHARLY (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
490 € Xavier Leredde, Luscatel.			
339 € Georges Richardot.			
169 € M ^{me} Marc Boudot.			
113 € Hugues Rousseau.			
56 € Georges Richardot, Philippe Maksoudian.			
<i>Temps total: 4'16"28"</i>			
La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.			
Les juments KATE DES GENIEVRES et KLAIRE SECRETE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
142 3129 PRIX GENERAL MARION (Haies) (Classe 4)	3 550 m	143 3134 PRIX ANNE-LISE REINBOLD (Steeple-Chase - Handicap de catégorie)	3 850 m
23 000 € (10 580, 5 290, 2 990, 2 070, 1 035, 690, 345) - dotation France Galop		27 000 € (12 150, 5 940, 3 510, 2 430, 1 350, 945, 675) - dotation France Galop	
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 5.000 (victoires et places). Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 1.000.		Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus .	
Parcours n° H6: Haies, Dist. 3 550 m env.		Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 53 k.	
Rock Me Charly IRE , f, b, 4 ans, par Jukebox Jury (IRE) et Bathilde (Nickname), 68 k (66 k), RS. Lanigan-O'Keeffe (M ^{me} C. Prichard), M ^{me} M. Pineda	1	Parcours n° S6: Steeple-Chase, Dist. 3 850 m env.	
Lirone Du Seuil , h, n.p, 4 ans, par Masked Marvel GB et Brume Du Seuil [Equerri (USA)], 67 k, M. Seror (s) (<i>K. Nabet</i>), M. Seror (s)	2	Références: 0 ans, +17 ; 1 ans et +, +19.	
Parabellum D'Oroux , h, b, 4 ans, par Night Wish GER et Villa Marceau (Kendargent), 70 k (69 k), b, L. Trotignon (<i>Q. Defontaine</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	3	Espoir De Gagner , h, b, 11 ans, par Dragon Dancer GB et Uranica (Passing Sale), 67 k (66 k), b, Ger. Lecomte (<i>D. Lecomte</i>), Ger. Lecomte	1
Liberte D'Esprit , f, gr, 4 ans, par Saint Des Saints et En Memoire [Poliglote (GB)], 65 k, b, Haras de Saint-Voir (<i>N. Gauffenec</i>), de N. Lageneste	4	31 6 Spes Energicall , f, b, 8 ans, par No Risk At All et Energica [Anabaa Blue (GB)], 69 k, S. Sutton (<i>N. Gauffenec</i>), M. Seror (s)	2
Lawyer Du Seuil , h, al, 4 ans, par Galiway (GB) et Etoile Du Seuil [Network (GER)], 67 k, M ^{me} M. Boudot (<i>d. F. Giles</i>), M. Seror (s)	5	50 3 Gravity Baie , h, b, 9 ans, par Elasos et Afrika Baie (Crillon), 67 k, b, M ^{me} A. Rault (<i>L. Zuliani</i>), P. Quinton (s)	3
Borvo , h, b,f, 4 ans, par Night Wish GER et Lolla Belle (Saint Des Saints), 67 k (64 k), Δ, C. Trecco (<i>B. Marchand</i>), D. Windrif	6	50 5 Why , h, b, 8 ans, par Tin Horse (IRE) et Albacete [Elusive City (USA)], 72 k (69 k), Δb, M ^{me} B. Nicco (<i>L. Vandamme</i>), D. Satalia	4
Speaker (IRE) , h, b, 4 ans, par Motivator GB et Fast Game [Rock Of Gibraltar (IRE)], 71 k, Δb, F. Coudorf (<i>T. Andrieux</i>), M. Rolland (s)	7	82 6 Hunion Delablairie , h, b, 7 ans, par Feel Like Dancing GB et Huzalsa [Kingsalsa (USA)], 70 ^{1/2} k (67 ^{1/2} k), Δb, JP. Colin (<i>L. Colson</i>), N. Paysan	5
Nikki Flight , f, 4 ans, 69 k, Δb, ARF Racing (<i>A. Zuliani</i>), D. Satalia	8	Elcond'Or Forlonge , h, al, 9 ans, par Rio De La Plata USA et Nera Maria [Pelder (IRE)], 69 k, b, P. Noirot (<i>d. F. Giles</i>), J. Planque (s)	6
Gilded Dragon (IRE) , h, 4 ans, 67 k (64 k), φ, Pegasus Farms Ltd (<i>Tho. Journiac</i>), D. Cottin (s)	9	J'Irai Loin , h, b,f, 6 ans, par Buck'S Boum et Reale Des Sacarts (Agent Bleu), 70 ^{1/2} k (67 ^{1/2} k), Δb, M ^{me} A. Baillif (<i>A. Lepage</i>), G. Juillet	7
90 5 Loin Du Large , f, 4 ans, 66 k (65 ^{1/2} k), Δb, P. Noue (<i>T. Dumouch</i>), Gab. Leenders (s)	10	77 Belabara , f, 5 ans, 68 k (65 k), φb, G. Codre (<i>A. Chesneau</i>), Y. Fouin (s)	8
Marbella Del Sol , f, 4 ans, 65 k (64 k), F. Seigneur (<i>K. Deniel</i>), M. Seror (s)	-	Hold The Heart , h, 5 ans, 67 k (66 k), Δ, A. Leduc (<i>E. Manceau</i>), A. Leduc	9
15 partants; 46 eng.; 1 eng. sup.; 15 part def. - Total des entrées: 1 012 €		12 Jasmine La Noverie , f, 6 ans, 70 k (67 k), b, M ^{me} A. Salau-Bordillon (<i>E. Meunier</i>), A. Le Clerc (s)	10
Eng. Sup.: <i>Why</i>		Galopin De Balme , h, 9 ans, 71 k (68 k), φb, P. Leblanc (<i>Y. Courmont</i>), P. Leblanc	-
7 long, 1 long ¾, ¾ long, 1 long ½, 7 long, 1 long ¾, courte enclosure, 3 long ½, 5 long ½.		Casona , f, 5 ans, 70 k (67 k), ⊗b, G. Blain (<i>R. Law-Eadie</i>), F. Bellemere	arr
12 150 € - 5 940 € - 3 510 € - 2 430 € - 1 350 € - 945 € - 675 €		Symphony Du Lemo , f, 9 ans, 67 k (64 k), Δb, M ^{me} A. Salau-Bordillon (<i>V. Le Clerc</i>), A. Le Clerc (s)	tbé
77 Lenel , h, 5 ans, 69 ^{1/2} k, b, Passion Racing Club (<i>A. Gautron</i>), T. Viel	t.j	77 Lenel , h, 5 ans, 69 ^{1/2} k, b, Passion Racing Club (<i>A. Gautron</i>), T. Viel	t.j
Jeywell , f, 6 ans, 68 k (64 k), φb, M ^{me} V. Devaux (<i>R. Poincot</i>), S. Dehez (s)	t.j	Jeywell , f, 6 ans, 68 k (64 k), φb, M ^{me} V. Devaux (<i>R. Poincot</i>), S. Dehez (s)	t.j
15 partants; 46 eng.; 1 eng. sup.; 15 part def. - Total des entrées: 1 012 €		15 partants; 46 eng.; 1 eng. sup.; 15 part def. - Total des entrées: 1 012 €	
Eng. Sup.: <i>Why</i>		Eng. Sup.: <i>Why</i>	
7 long, 1 long ¾, ¾ long, 1 long ½, 7 long, 1 long ¾, courte enclosure, 3 long ½, 5 long ½.		7 long, 1 long ¾, ¾ long, 1 long ½, 7 long, 1 long ¾, courte enclosure, 3 long ½, 5 long ½.	
12 150 € - 5 940 € - 3 510 € - 2 430 € - 1 350 € - 945 € - 675 €		12 150 € - 5 940 € - 3 510 € - 2 430 € - 1 350 € - 945 € - 675 €	

Primes aux éleveurs :

1761 € Serge Tatard, Suc. Michel Santerre, Rudy Nerbonne, Remy Nerbonne.
 861 € Jamonieries Elevage Du Cellier.
 508 € Andre-Jean Belloir.
 352 € Mme Gwendolina Gadbled, Joel Jennet, Philippe Thirionet.
 195 € Fabrice Hunault, Mickael Perdrielle.
 137 € Pierre Noirot, Lionel Charbonnier.
 97 € Mme Lea Renaud.

Temps total: 4'33"47"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Bryony FROST ne se tenant pas suffisamment bien, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument SPES ENERGICALL par le jockey Nicolas GAUFFENIC au poids de 69 kg.

Le hongre GRAFITY BAIE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course. I

MACHECOUL

dimanche 23 février 2025

Terrain COLLANT

0130 054

Commissaires de courses : Marc POTIRON - Tatiana BOUVET -
 Jordan SERO - Pierre-Marie CHARIER

144 3135 **PRIX NOEL THOMSON** 3500 m
 (Haies)
 (Classe 4)

23 000 € (10 580, 5 290, 2 990, 2 070, 1 035, 690, 345) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 3 000 (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 1.500.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 500 m env.

Lascar D'Estruval , h, gr, 4 ans, par Muhtathir	1
GB et Vista D'Estruval [Network (GER)], 67 k	
(65 k), ♀, Mme B. Le Gentil (<i>Mme C. Prichard</i>),	
H. de Lageneste & G. Macaire (s)	
Cloth Of Sea , f, b, 4 ans, par Cloth Of Stars IRE et Lady	2
Chloe (Kapgarde), 65 k (65 ^{1/2} k), ♂, Equi - Michel 6	
(<i>C. Riou</i>), P. Journiac	
90 Eufrasia , f, b, 4 ans, par Clovis Du Berlais et Eufrasia	3
[East Of Heaven (IRE)], 65 k, ♂, Mustang SARL	
(<i>O. Jouin</i>), M. Solier	
Soisfranc , h, b, 4 ans, par Pour Moi IRE et Passie Loin	4
(Saint Des Saints), 67 k, ♀, V. Meillerand (<i>E. Labaisse</i>),	
de A. Boisbrunet (s)	
L'Equipe De Choc , f, al, 4 ans, par Doctor Dino et	5
Posh Lady IRE (Peintre Celebre USA), 65 k (64 k),	
♀, Ecurie Mme Lynne MacLennan (<i>Q. Gaignard</i>),	
A&F. A. Chaillet-Chaillet & F. Pamart (s)	
90 Eskitame , h, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Enimie	6
[Astarabad (USA)], 67 k, ♀, J. Marion (s) (<i>A. Coupu</i>),	
J. Marion (s)	
Pelote Basc , f, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Sainte	7
Baume [Enrique (GB)], 66 k, ♂, P. Drioton (<i>G. Richard</i>),	
P. Journiac	
Doc Turvy , h, 4 ans, 67 k, ♂, Mme F. Montauban	8
(<i>A. Zuliani</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	
Florentin , h, 4 ans, 68 k, ♂, Mme M. de Sousa	9
(<i>L. Zuliani</i>), Mme D. Mele	
Teeton Mill , h, 4 ans, 67 k, E. Lecoiffier (<i>E. Bureller</i>),	10
E. Lecoiffier	
90 Lutteur De Mazeroy , h, 4 ans, 67 k (64 k), ♂,	arr
A. Bocquet (<i>D. Carre</i>), A. Bocquet	
90 Lueur Du Large , f, 4 ans, 66 k, P. Noue (<i>T. Chevillard</i>),	tbé
P. & C. Peltier (s)	
90 Trophy Girl , f, 4 ans, 65 k (62 k), ♂, D. Vigneron	t.j.
(<i>M. Cypria</i>), Gab. Leenders (s)	

13 partants; 32 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 420 €
 6 long, 6 long, encolure, 2 long $\frac{1}{2}$, 2 long $\frac{1}{2}$, 6 long, 8 long, 2 long $\frac{1}{2}$, loin.

10 580€ - 5 290€ - 2 990€ - 2 070€ - 1 035€ - 690€ - 345€

Primes aux éleveurs :

1692 € Mme Bernard Le Gentil.
 846 € Equi - Michel 6, Thomas Le Boucher.
 478 € Denis Michel, Jean-Noel Bouteiller.
 331 € Vincent Meillerand, Augustin Adeline De Boisbrunet.
 165 € Haras De Saint-Voir.
 110 € Olivier Tricot, Louka Tricot-Legriffon, Mme Meline Tricot-Legriffon.
 55 € Sébastien Dufrancatel, Pascal Treyve.

Temps total: 4'27"39"

A l'issue de la course, le jockey Lucas ZULIANI a déclaré aux Commissaires ne pas avoir d'explications quant au comportement du hongre FLORENTIN (1^{er} favori, à la côte de 3.8/1), arrivé 9ème.

La pouliche CLOTH OF SEA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

145 3136 **PRIX CHRISTIAN GUILON**

3900 m

(Haies)

(Classe 3)

26 000 € (11 960, 5 980, 3 380, 2 340, 1 170, 780, 390) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 56 k et n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en course de haies, reçu 8 000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 1 000 cette année et par 3 000 l'année dernière.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 900 m env.

King Of Saintly , h, b, 6 ans, par Kingsalsa USA et Miss	1
Sainty (Saint Des Saints), 71 k (70 k), ♂, Mme C. Coiffier	
(<i>A. Lelievre</i>), d'E. Andigne	
Reillingarry , h, b, 6 ans, par Ballingarry IRE et Reine	2
Troodos (Troodos), 69 k, ♀, Ecurie Houssin Jeremy	
(<i>G. Richard</i>), Mme V. Seignoux	
91 Hourvari Samoura , h, b, 8 ans, par Lone Bid et	3
Neiva De Chalamont (Mollicone Junior), 70 k, ♂, Mustang SARL (<i>O. Jouin</i>), M. Solier	
Kapsa , f, al, 5 ans, par Kapgarde et Solarize [Villez	4
(USA)], 64 k (61 k), ♀, Guy Pariente Holding (<i>N. Baillou</i>),	
H. de Lageneste & G. Macaire (s)	
Celtic Jabaar , h, b.f, 5 ans, par Whitecliffsfordover USA	5
et Zoffanyia [Zoffany (IRE)], 71 k (68 k), ♂, A. Al Aidarous	
(<i>D. Carre</i>), K. Plisson	
Very Nice Dream , f, b.f, 6 ans, par Very Nice Name et	6
Shinydream [Poliglote (GB)], 66 k (63 k), ♀, M. Lotout	
(<i>A. Lepage</i>), G. Juillet	
36 Magma Dodville , f, b.f, 5 ans, par Clovis Du Berlais	7
et Mer Et Terre [Martaline (GB)], 75 k (72 k), ♂, Y. Lemonnier	
(<i>L. Vandamme</i>), Y. Lemonnier	
Keldoz D Humour , h, 7 ans, 68 k (70 k), ♂,	arr
Ecurie Christian Lecrivain (<i>Y. Plumas</i>), C. Lecrivain	
Irish Sport , h, 7 ans, 68 k (65 k), ♂, P. Matzinger	arr
(<i>L. Colson</i>), Ch. Herpin (s)	
Pollexfen GB , h, 9 ans, 68 k (64 k), ♂,	arr
SASU Scuderia Christian Troger (<i>G. Faivre-Picon</i>),	
D. Satalia	
Saint Mark , h, 7 ans, 68 k, ♂, D. Satalia (<i>A. Zuliani</i>),	tbé
D. Satalia	

11 partants; 31 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 663 €
 Sans motif: *Denham Black*

2 long $\frac{1}{2}$, 1 long, $\frac{1}{2}$ long, 1 long $\frac{1}{2}$, 2 long, 6 long.

11 960€ - 5 980€ - 3 380€ - 2 340€ - 1 170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs :

1734 € Mme Catherine Coiffier.
 867 € Jeremy Houssin, Mme Valerie Seignoux.
 490 € Damien Bonnot.
 339 € Guy Pariente Holding.
 169 € Mme Maeve Amira Hamilton Al Aidarous.
 113 € Alban De Mieulle, Patrice Nicolet, Yannick Fouin.
 56 € Haras De Dodville.

Temps total: 4'53"97"

Le hongre KING OF SAINTLY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

MAURE-DE-BRETAGNE

dimanche 23 février 2025

0133 054

Terrain LOURD

Commissaires de courses : Bertrand MOREAU - Philippe SOUCHAUD -
 Luc MOUREAU - David DESILLES

146	3137	PRIX DE PENHOET (Steeple-Chase) (Classe 4)	3800 m					
15000 €		(7200, 3 600, 2100, 1 425, 675) - dotation France Galop		7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€				
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 3.000 (victoires et places). Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 3.000.				Primes aux éleveurs:				
Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.				1044 € Mme Laurence Gagneux, Mme Charlotte Denieul. 522 € Nicolas Cypres. 304 € Arsene Schott, Ludovic Schott. 206 € Herve Orain. 97 € Haras De La Barelriere.				
76	4	Lidocaine De Cotte , f, b.f, 4 ans, par Bande (IRE) et Emeraude De Cotte [Khalkevi (IRE)], 68 k, þ, D. Sourdeau de Beauregard (s) (<i>A. Renard</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	1	Temps total: 5'33"49"				
La Messe Est Dite , f, b, 4 ans, par Vadamos et Bonne Maman [Coastal Path (GB)], 65 k, Δþ, Ecurie Mme Lynne MacLennan (<i>T. Dumouch</i>), Gab. Leenders (s)	2			Le cheval KELTRIP ROUGE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.				
81	6	Gino'S Line , f, b.f, 4 ans, par It'S Gino GER et Former Line [Martaline (GB)], 67 k (64 k), þ, M.L. Bloodstock Ltd (<i>A. Blais</i>), Mme D. Mele	3					
Great Music , f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Gladiss [Apsis (GB)], 67 k, þ, Lfe (<i>Q. Defontaine</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	4							
Lamyjenka , h, b, 4 ans, par Gemix et Claydy Jenka [Ballingarry (IRE)], 67 k (66 k), Δþ, Mme A. Commeau (<i>F. Besson</i>), P. Journiac	5							
Lhubert De Houelle , h, 4 ans, 68 k, þ, F. Leblanc (<i>G. Re</i>), A&F. A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	6							
San Remo , h, 4 ans, 71 k, þ, JPJ. Dubois (<i>A. Gautron</i>), J. Baudron	arr							
123		Bonham Strand , f, 4 ans, 70 k, þ, T. Storme (<i>T. Lemagnen</i>), F. Nicolle	arr					
8 partants; 23 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 195 € 2 long, 1 long, 5 long, 3 long, 1 long. 7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€				Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.				
Primes aux éleveurs:				Mao Boy , h, b.f, 6 ans, par Agent Secret IRE et Pausaniás [Gold Away (IRE)], 69 k (68 k), (6 000), K. Thomas (<i>E. Manceau</i>), C. Lequin (s)				
1044 € Georges Richardot, Mme Tamara De Beauregard. 522 € Haras De Saint-Voir. 304 € M. L. Bloodstock Ltd. 206 € Elevage Figerro, Hubert Favre. 97 € Eric Prezelin, Mme Annie Commeau.				My Way GER , h, b, 10 ans, par Jukebox Jury (IRE) et Majorata GER [Acatenango GER], 71 k (69 k), þ, (8 000), Ecurie Gabeur (<i>Q. Defontaine</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)				
Temps total: 4'47"26"				101	5	Gracieuse Rodino , f, b, 9 ans, par Arianthus GER et Riviere Normande [Goldneyev (USA)], 70 k (66 k), ⊗, (9 000), J. Zuliani (<i>M. Zuliani</i>), J. Zuliani		
Le cheval LIDOCAINE DE COTTE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.				53	Buck'Star , f, b.f, 5 ans, par Buck'S Boum et Sairastar [Agnes Kamikaze (JPN)], 67 k (63 k), Δþ, (8 000), A&F. A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) (<i>Mme M. Doudard</i>), A&F. A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)			
				31		Hellena , f, b.f, 8 ans, par Choeur Du Nord et Jolila [Layman (USA)], 67 k (63 k), þ, (6 000), S. Salmon (<i>A. Lepage</i>), S. Foucher		
						Pop Light , h, 5 ans, 69 k (67 k), þ, (8 000), V. Chatellier (<i>Y. Prusko</i>), V. Chatellier		
						Imagot , h, 7 ans, 71 k (68 k), (8 000), B. Lefevre (s) (<i>Mme M. Tardivel</i>), B. Lefevre (s)		
						79		Carline Des Carres , f, 7 ans, 71 k (68 k), ⊗þ, (10 000), G. Lassaussaye (<i>A. Gleyroux</i>), P. & C. Peltier (s)
						99	5	Ka Fee Inn , f, 5 ans, 70 k, þ, (11 000), Passion Racing Club (<i>A. Gautron</i>), T. Viel
						91		Missamerican , h, 8 ans, 69 k (66 k), Δ, (6 000), G. Plisson (<i>D. Carre</i>), K. Plisson
								Jupon D'Allier , h, 6 ans, 70 k (66 k), Δ, (7 000), Mme M. Lefevre (<i>A. Blais</i>), B. Lefevre (s)
						11 partants; 25 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 146 € ¾ long, 4 long, 1 long, ¾ long, 9 long ½, loin. 5280€ - 2640€ - 1540€ - 1045€ - 495€		
						Primes aux éleveurs:		
						765 € Hugues Lequin. 382 € Gestut Etzean, prime non attribuée. 223 € Jerome Follain, Dimitri Follain, Romain Follain, Mme Noemie Follain. 151 € Arnaud Chaille-Chaille. 71 € Suc. Daniel Lassaussaye, Earl Lassaussaye.		
						Temps total: 5'26"96"		
						Le cheval MAO BOY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
147	3138	PRIX GEORGES DE JACQUELIN (Steeple-Chase) (Maiden)	4200 m					
15000 €		(7200, 3 600, 2100, 1 425, 675) - dotation France Galop						
Pour tous chevaux de 5 ans , n'ayant jamais gagné un steeple-chase. Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 1.000.								
Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.								
100	2	Keltrip Rouge , f, b, 5 ans, par Top Trip (GB) et Quiche Lorraine [Bateau Rouge (IRE)], 68 k (67 k), þþ, Mme L. Gagneux (<i>T. Dumouch</i>), Gab. Leenders (s)	1					
Kirikoo , h, b, 5 ans, par Cokoriko et Dame D'Etat (Vision D'Etat), 71 k (68 k), N. Cypres (<i>Q. Bouron</i>), F. Nicolle	2							
99		Juval , h, b, 5 ans, par Chanducoq et Kotkie Bleue (Kotky Bleu), 74 k (71 k), þ, Mme J. Le Stang (<i>K. Michel</i>), Mme J. Le Stang	3					
100		Kapy , h, b, 5 ans, par Beaumec De Houelle et Ave Kalvie [Khalkevi (IRE)], 67 k (68 k), þ, H. Orain (<i>A. Orain</i>), E. Leray (s)	4					
77		Vixoss Bareliere , h, b, 5 ans, par Palamoss IRE et Nova Vixen [Diktat (GB)], 71 k (70 k), Δþ, L. Trotignon (<i>A. Baudoin-Boin</i>), Gab. Leenders (s)	5					
Kallis , h, 5 ans, 67 k (64 k), Δþ, P. Treyve (<i>A. Gleyroux</i>), P. & C. Peltier (s)	6							
53		Kisara , f, 5 ans, 68 k (67 k), þ, Ecurie Mirande (<i>N. Ferreira</i>), Mme I. Pacault	7					
19		Kool Cajou , f, 5 ans, 65 k (63 k), þ, Mme P. Bouteyre-Boyer (<i>M. Behocaray</i>), de A. Boisbrunet (s)	8					
99		Wood Kay , h, 5 ans, 71 k, þ, E. & G. Leenders (s) (<i>A. Gautron</i>), E. & G. Leenders (s)	tbé					
Workhann , h, 5 ans, 68 k, Δþ, P. Vitek (<i>T. Lemagnen</i>), P. Quinton (s)	tbé							
Wish Hop , h, 5 ans, 67 k (63 k), Δþ, S. Bliard (<i>A. Duvacher</i>), P. Quinton (s)	tbé							
99		Hat Fish , f, 5 ans, 65 k (64 k), Δ, X. Libbrecht (<i>E. Manceau</i>), D. Bernier	tbé					
12 partants; 27 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 237 € 1 long, 3 long ½, 1 long, 2 long, 2 long, 9 long ½, loin.								
149	3140	PRIX DE LA FOIRE INTERNATIONALE DE RENNES (Steeple-Chase) (Classe 4)	4200 m					
15000 €		(7200, 3 600, 2100, 1 425, 675) - dotation France Galop						
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant reçu aucune allocation en steeple-chase depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.000, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.								
Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.								
Jalkevi Rochelais , h, n.m, 6 ans, par Khalkevi IRE et Alizee Rochelaise (Al Namix), 68 k (65 k), þ, Mme J. Le Stang (<i>K. Michel</i>), Mme J. Le Stang	1							
Tres Plumeur , h, n.p, 8 ans, par Great Pretender IRE et Tres Plume [Sheyann (IRE)], 68 k, þ, X. Libbrecht (<i>O. Jouin</i>), T. Jouin	2							

Mourinho Has , h, b, 7 ans, par Saint Des Saints et Monika [Dernier Empereur (USA)], 68 k, þ, Ch. Dubourg (s) (<i>Q. Defontaine</i>), Ch. Dubourg (s)	3	6 long ½, 1 long, 3 long ½, 2 long, 8 long ½, encolure. 7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€
Haluisin , h, b, 8 ans, par Honolulu IRE et Quisiera (Passing Sale), 68 k (65 k), þþ, G. Goeffic (<i>L. Colson</i>), N. Paysan	4	Primes aux éleveurs: 1044 € Ecurie Regis Maurice. 522 € Ecurie Arcanes Sas. 304 € Ecurie R. E.. 206 € Eric Leray, Mme Aude Duporte. 97 € Mme Claudine Minier.
99 My Lord , h, gr, 5 ans, par Lord Du Sud et Alize Des Parcs (Denham Red), 67 k (64 k), þþ, M. Arias (<i>A. Duvacher</i>), Mme O. Ellart	5	<i>Temps total: 3'56"90"</i>
101 Liggets Hill IRE , f, 6 ans, 66 k (63 k), þþ, D. Giguet (<i>L. Kulik</i>), P. Le Gal	6	Le hongre BEAU CHARENTAIS a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.
120 Umahya , f, 9 ans, 70 k (66 k), þþ, Ecurie des Sables (<i>V. Nail-Rocher</i>), d'E. Andigne	arr	
Jump Dancing , h, 6 ans, 68 k (67 k), þþ, V. Chatellier (<i>Y. Pruszko</i>), V. Chatellier	arr	
Jericho D'Alene , h, 6 ans, 68 k (67 k), þ, L. Couteaudier (<i>T. Dumouch</i>), E. & G. Leenders (s)	arr	
Ipanama , f, 7 ans, 66 k (65 k), þ, Mme AS. Bernier (<i>E. Manceau</i>), D. Bernier	tbé	
91 The King Lear , h, 5 ans, 67 k, E. Ferron (<i>A. Gautron</i>), G. Fourrier	t.j	
11 partants; 30 eng.; 1 eng. sup.; 11 part def. - Total des entrées: 433 €		
Eng. Sup.: <i>Umahya</i> 8 long ½, 4 long, 1 long, 1 long, 8 long. 7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€		
Primes aux éleveurs: 1044 € Scea Solange Esnouf. 522 € Xavier Libbrecht. 304 € Scea Hamel Stud. 206 € Jean-François Talonneau, Patrick Ridard, Jacques Provost. 97 € Manuel Arias.		
<i>Temps total: 5'29"40"</i>		
Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Lenny KULIK en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour s'être présenté à la pesée après la course à un poids dépassant de plus d'un kilo le poids déclaré.		
Le cheval JALKEVI ROCHELAIS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
SAUMUR		
0238 054	dimanche 23 février 2025	
	Terrain BON SOUPLE	
Commissaires de courses : Frédéric GUILLON - Patrick GALLOUX - Capucine DESLANDES - Laure BOURINEAU		
150 3141 PRIX LIEUTENANT HOEN	4100 m	
(Steeple-Chase) (Classe 4)		
15 000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop		
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1 ^{er} mars de l'année dernière inclus, reçu 11.000 (victoires et places). Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.		
(On ne saute pas la ligne des fences).		
(Boucle extérieure)		
Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 4 100 m env.		
Beau Charentais , h, b.f, 7 ans, par Nicaron GER et Bara Bahau (Cadoudal), 68 k, þ, Ecurie Regis Maurice (<i>K. Dubourg</i>), H. de Lageneuste & G. Macaire (s)	1	Primes aux éleveurs: 1322 € Mme Karine Perreau. 661 € Suc. Gerard Ferte. 385 € Eric Leray. 261 € Philippe Peltier, Mme Isabelle Peltier. 123 € Yves Fremiot, Ecurie Nicolas Taudon.
Gemini D'Ax , h, b, 9 ans, par Gemix et Dores Et Deja [Kingsalsa (USA)], 70 k, þ, JY. Touzaint (<i>L. Brechet</i>), JY. Touzaint	2	<i>Temps total: 5'43"76"</i>
King Of Dark , h, b, 7 ans, par Crillon et Queen Of West [King Of Kings (IRE)], 70 k (67 k), Ecurie R.E. (<i>A. Foucher</i>), F. Foucher	3	A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Thomas JOURNIAC, lui ont adressé une observation pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.
75 7 Jolie Moirette , f, b.f, 6 ans, par Agent Secret IRE et Rahana Moirette (Dom Alco), 66 k, þ, E. Leray (s) (<i>A. Moriceau</i>), E. Leray (s)	4	A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Esteban METIVIER, lui ont adressé une observation pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.
101 4 Briac D'Echal , h, b, 8 ans, par Masked Marvel GB et Populonia [Polish Precedent (USA)], 68 k, þþ, B. Le Regent (<i>D. Thomas</i>), B. Le Regent	5	La jument JUMPING SMART a chuté sur le volpum et le jockey Damien THOMAS a été vu par le service médical et a été autorisé à remonter.
100 Jewel Star , h, 6 ans, 71 k, þþ, Ecurie des Mouillotins (<i>M. Chailloleau</i>), Ch. Herpin (s)	6	Le hongre JE SUIS DIVIN a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.
Fanion De Balme , h, 10 ans, 68 k (65 k), þþ, Mme C. Boisdrion (<i>T. Blainville</i>), P. Leblanc	7	
82 Jus De Coco , f, 6 ans, 67 k (66 k), þþ, Passion Racing Club (<i>D. Lecomte</i>), T. Viel	8	
8 partants; 31 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 322 €		
151 3142 PRIX DE VERRIE ET ROU MARSON	4 500 m	
(Steeple-Chase-Cross-Country) (Classe 3)		
19 000 € (9120, 4560, 2660, 1805, 855) - dotation France Galop		
Pour tous chevaux de 5 et 6 ans. Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans, 68 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 5.000 depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus.		
(On ne saute pas la ligne des fences).		
Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 500 m env.		
78 Je Suis Divin , h, b, 6 ans, par Karaktar IRE et Divine Sainte (Saint Des Saints), 72 k, þ, P. Delhumeau (<i>L. Brechet</i>), P. Journiac	1	
78 Keen Dancer , h, b, 5 ans, par Cokoriko et A Story [Turgeon (USA)], 67 k, þ, M. Maussion (<i>B. Le Clerc</i>), P. Quinton (s)	2	
78 2 King Pedro , h, b, 5 ans, par Pedro The Great USA et Vodka Redbulba [Turtle Bowl (IRE)], 73 k (70 k), þþ, N. Landon (<i>Tho. Journiac</i>), P. Journiac	3	
78 1 Kirikakos , h, b, 5 ans, par Pastorijs GER et Ariane Nopolis (Saint Des Saints), 69 k, þþ, Ecurie Hamon (<i>M. Chailloleau</i>), P. & C. Peltier (s)	4	
126 L'Etoilee , f, gr, 5 ans, par Herald The Dawn IRE et L'Etoile Du Soir (CarlotaMix), 71 k (70 k), þþ, R. Salmon (<i>D. Lecomte</i>), W. Menuet (s)	5	
10 Karmina Lady , f, 5 ans, 64 k (65 k), þþ, Mme A. Mahe (<i>E. Metivier</i>), P. Quinton (s)	6	
78 3 Junov Du Mou , f, 6 ans, 66 k, þþ, And. Martin (<i>C. Riou</i>), P. Journiac	7	
99 Cafe Creme , h, 5 ans, 67 k (66 k), þ, P. Laurent (<i>Y. Delapine</i>), J. Jouin	8	
101 Jobijoba De Viette , h, 6 ans, 69 k, þ, A. Bocquet (<i>A. Moriceau</i>), A. Bocquet	9	
78 Joalier , h, 6 ans, 68 k (66 k), S. Dory (<i>LP. Dory</i>), S. Dory	10	
46 Kador Baie , h, 5 ans, 69 k, þ, Ecurie des M (<i>J. Lebrun</i>), P. Quinton (s)	arr	
78 Jumping Smart , f, 6 ans, 69 k, þ, Mme M. Bruere (<i>D. Thomas</i>), C. Lequien (s)	t.j	
12 partants; 28 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 281 € 4 long, ¾ long, 4 long, 1 long, 3 long, ½ long, 2 long ½, 2 long, loin. 9120€ - 4560€ - 2660€ - 1805€ - 855€		
Primes aux éleveurs: 1322 € Mme Karine Perreau. 661 € Suc. Gerard Ferte. 385 € Eric Leray. 261 € Philippe Peltier, Mme Isabelle Peltier. 123 € Yves Fremiot, Ecurie Nicolas Taudon.		
<i>Temps total: 5'43"76"</i>		
A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Thomas JOURNIAC, lui ont adressé une observation pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.		
A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Esteban METIVIER, lui ont adressé une observation pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.		
La jument JUMPING SMART a chuté sur le volpum et le jockey Damien THOMAS a été vu par le service médical et a été autorisé à remonter.		
Le hongre JE SUIS DIVIN a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.		
152 3143 PRIX RENE COUETIL	5 300 m	
(Steeple-Chase-Cross-Country) (Classe 3)		
19 000 € (9120, 4560, 2660, 1805, 855) - dotation France Galop		
Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus. Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 2.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.		

(On passe la ligne des Fences).

Parcours n° C2: Cross-Country, Dist. 5 300 m env.

109	Hard Roc De Kerser , h, b, 8 ans, par Fuisse et Roquette De Kerser [Yokohama (USA)], 74 k, ♀, Ecurie du Haras d'Erable (<i>J. Lebrun</i>), P. Quinton (s)	1
85	Bolid Du Mathan , h, b, 11 ans, par Martaline GB et Thisbee Du Mathan [Turgeon (USA)], 67 k (63 k), ♀, A&F. A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) (<i>T. Bourguignea</i>), A&F. A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	2
79	Special Du Rocher , h, b, 10 ans, par Special Kaldoun (IRE) et Faline Du Rocher [Red Paradise (IRE)], 68 k (65 k), ♀, D. Lenfant (<i>T. Blainville</i>), D. Lenfant	3
79	Espoir , h, b, 11 ans, par Spider Flight et Lady Va (Useful), 68 k, ♂, J. Marion (s) (<i>D. Thomas</i>), J. Marion (s)	4
79	Hardegarde , h, gr, 8 ans, par Kapgarde et Berry Qreasy (Chichi Creasy), 67 k (64 k), ♀, de CH. Chaudenay (<i>Tho. Journiac</i>), P. Journiac	5
79	Hemilio Dalex , h, 8 ans, 71 k, ♂, T. Boivin (<i>M. Chailloleau</i>), T. Boivin	6
79	Shine Baby Shine , h, 10 ans, 70 k, ♀, F. Sidney (A. Moriceau), Rémy Nerbonne	7
79	Cote Fleurie , f, 9 ans, 65 k, ♂, Ecurie des Dunes (<i>L. Brechet</i>), P. Quinton (s)	arr

8 partants; 17 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 302 €

Sans motif: *Ilico Presto*

¾ long, 1 long ¼, 6 long ½, 3 long ½, 3 long ½, 1 long.

9120€ - 4560€ - 2660€ - 1805€ - 855€

Primes aux éleveurs:

1322€ Mme Kerstin Drevet.

661€ Jean-Marie Baradeau.

385€ Daniel Lenfant.

261€ Gaec Longchamp.

123€ Charles-Hubert De Chaudenay.

Temps total: 6'41"88"

La jument COTE FLEURIE s'est accidentée sur l'obstacle numéro 12 (volpum) et celle-ci a été euthanasiée.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Damien THOMAS, lui ont adressé une observation pour avoir fait un usage inappropriate de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

Le hongre BOLID DU MATHAN a fait l'objet d'un prélevement biologique à l'issue de la course.

AUTEUIL

lundi 24 février 2025

Terrain LOURD

0006055

Commissaires de courses : Jean d'INDY - Louis GISCARD D'ESTAING - Nathalie BELINGUIER

153	9	PRIX SOUVIENS-TOI	3600m
		(Haies - Handicap)	

110 000 € (49 500, 24 200, 14 300, 9 900, 5 500, 3 850, 2 750)Pour tous chevaux de **5 ans**, ayant couru depuis le 1^{er} septembre 2023 inclus.***Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.***

Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.

Référence: +10.

86	1	Kalibre , h, b, 5 ans, par Fly With Me et Bete De Scene [Coastal Path (GB)], 69 ½ k, ♀, H. Cozenot (de F. Giles), S. Dehez (s)	1
86	2	Pompano , h, b, 5 ans, par Nathaniel IRE et Hyde [Poliglote (GB)], 67 k, ♂, C. Toulonge (<i>T. Chevillard</i>), E. Allaie (s)	2
83	2	Calliandra , f, b, 5 ans, par Clovis Du Berlais et Fleur Des Villes [Villez (USA)], 72 k, ♀, Terrains d'Avilly Saint-Leonard (<i>Q. Samaria</i>), Rob. Collet (s)	3
83	2	Dream Du Lemo , h, b, 5 ans, par Desinvolte et Best Du Lemo [Barastraight (GB)], 67 ½ k, ♂, F. Foucher (<i>T. Beaupain</i>), F. Foucher	4
86	2	Goldkikou , h, b, 5 ans, par Kitkou et Goldance [Goldneyev (USA)], 68 k, ♂, Seror Racing Management (<i>T. Dumouch</i>), Gab. Leenders (s)	5
59	6	King Of Freedom , h, b, 5 ans, par Cokoriko et Carte Sur Table [Poliglote (GB)], 63 k, ♂, Haras de Saint-Voir (<i>L. Zuliani</i>), AS. Pacault (s)	6
		Khal Tyron , h, b.f, 5 ans, par Bathyrhon GER et Kalimnos [Limnos (JPN)], 71 ½ k, PH. Henry (<i>N. Gauffenac</i>), H. Merienne (s)	7

Keed D'Amis, h, 5 ans, 68 k, ♀, L. Trotignon (*P. Dubourg*), A&F. A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)**8****Tatoo**, h, 5 ans, 63 k, ♀, G. Blain (*R. Law-Eadie*),**9****Apaniwa**, f, 5 ans, 70 ½ k, Mme A. Fabre (*J. Charron*), Y. Fouin (s)**10****Ci Ppo Ra**, f, 5 ans, 71 k, G. Blain (*B. Le Clerc*), F. Bellemere**-****Keep Star**, h, 5 ans, 66 k, ♂, OTI Management Pty Ltd (*Mme C. Prichard*), N. George & A. Zetterholm (s)**-****23****7 Mon Emperor IRE**, h, 5 ans, 66 k, ♂, Passion Racing Club (*L. Philippon*), D. Windrif**-****33****5 For Friendship**, h, 5 ans, 65 k, ♀, J. Finch (*Mme B. Frost*), M. Seror (s)**-****61****4 Earl Of Shannon**, h, 5 ans, 72 k, Ecurie C. Marzocco (*A. Zuliani*), F. Nicolle**arr****63****2 Ventura Highway**, h, 5 ans, 69 k, ♂, C. Stedman (*K. Nabet*), M. Seror (s)**arr****Algajust**, h, 5 ans, 62 k, ♂, Y. Fouin (s) (*A. Chesneau*), Y. Fouin (s)**arr**

17 partants; 48 eng.; 18 part def. - Total des entrées: 4323 €

Chev. élim.: *Liverpool Park, Kaolin Du Fennoir*

1 long, 1 long ¼, ¼ long, ¼ long, 2 long ½, enclosure, 1 long ¼, 1 long ¾, enclosure.

49 500€ - 24 200€ - 14 300€ - 9 900€ - 5 500€ - 3 850€ - 2 750€

Primes aux éleveurs:

717€ Mme Sandra Cozenot, Haras De Saint-Voir.

3 509€ Christophe Toulonge.

2 073€ Jean-Claude Campos, Terrains D'Avilly St Leonard, Raymond Campos, Nicolas Campos.

1 435€ Suc. Maurice Le Floch.

797€ Mme Christine Prezy-Baroni, Romain Baroni.

558€ Haras De Saint-Voir, Pacault (s).

398€ Hugo Merienne.

Temps total: 4'27"28"

Les Commissaires ont autorisé la jument CI PPO RA à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

Le jockey Kevin NABET a déclaré que le hongre VENTURA HIGHWAY (favori 4,1/1) arrêté, avait demandé à souffler durant le parcours.

Les hongres KALIBRE, POMPANO, DREAM DU LEMO, GOLDKIKOU et la jument CALLIANDRA ont fait l'objet d'un prélevement biologique après la course.

154**16 PRIX TOFANO**
(Steeple-Chase)
(Classe 1)**4400 m****62 000 €** (28 520, 14 260, 8 060, 5 580, 2 790, 1 860, 930)Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, été classés dans les trois premiers d'une course de Groupe. **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 12 000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 20.000 du 1^{er} juillet 2023 inclus au 31 décembre 2023 inclus.

Parcours n° 45bis: Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.

Kenito, h, b, 5 ans, par Karaktar IRE et Daville [Alberto Giacometti (IRE)], 69 k, ♀, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (*L. Zuliani*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)**1****Gex**, h, b, 9 ans, par Khalkevi IRE et Mexcala [Astarabad (USA)], 68 k, ♀, Lord Daresbury (*J. Reveley*), E. Clayeux (s)**2****Jolidee**, f, gr, 6 ans, par Karaktar IRE et Solidee (Dom Alco), 68 k, ♀, Ecurie Thierry Cypres & Fils (*J. Charron*), F. Nicolle**3****Klitchko De Belair**, h, b, 6 ans, par Walzertakt GER et Tragi Comedie [Tremplino (USA)], 73 k, ♀, Ecurie de Maleïsse (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)**4****83****3 Kowloon Park**, h, b.f, 5 ans, par Secret Singer et Aquia (Corri Piano), 69 k, ♀, Thierry Lohest Racing&Breeding (*A. Zuliani*), F. Nicolle**5****Kiroga**, f, b, 5 ans, par Voiladenuo et Adveniat [Great Pretender (IRE)], 68 k, ♀, C. Baeyens (*O. Jouin*), D. Sourdeau de Beauregard (s)**6****Griffon D'Aubrelle**, h, b, 9 ans, par Samum GER et Tiree A Part [Lando (GER)], 73 k, ♀, F. Boistier (*E. Labarisse*), de A. Boisbrunet (s)**7**

7 partants; 18 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 899 €

courte enclosure, 5 long, 3 long, 3 long, 1 long, courte tête.

28 520€ - 14 260€ - 8 060€ - 5 580€ - 2 790€ - 1 860€ - 930€

Primes aux éleveurs:
 4135 € Thierry Cypres.
 2067 € Jacques Cypres, M^{me} Jacques Cypres.
 1168 € Thierry Cypres.
 809 € Alain Grouas.
 404 € Francois-Marie Cottin.
 269 € Bruno Bouvery.
 134 € Frederic Boistier.

Temps total: 5'55"48"

Les hongres KENITO et GEX ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

155	13	PRIX JEAN DOUMEN	3600 m
(Haies)			
(Classe 2)			

55 000 € (25 300, 12 650, 7 150, 4 950, 2 475, 1 650, 825)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en course de haies, couru trois fois. **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 8.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.

Goliath Du Rhei	h, b.f, 6 ans, par Castle Du Berlais et Pepite Du Rhei (Voix Du Nord), 68 k, J. Détré (A. Zuliani), F. Nicolle	1
Brexit	h, n.p, 9 ans, par No Risk At All et Sonate Jem [Fasliyev (USA)], 68 k, ♀, M.L. Bloodstock Ltd (L. Zuliani), M ^{me} D. Mele	2
Jeune Coko	h, b.f, 6 ans, par Cokoriko et Bluette Du Seuil [Network (GER)], 69 k, ♀, R. Stanley (J. Reveley), E. Clayeux (s)	3
Kolokico	h, n.p, 5 ans, par Cokoriko et Courtisane (Charming Groom), 66 k, ♂, Lord Daresbury (N. Gauffenec), E. Clayeux (s)	4
97	7 Aulko, h, b, 7 ans, par Balko et Chamberkoe (Chamberlin), 69 k, Ecurie Aulko (T. Chevillard), G. Dumont	5
I Am A Doctor	h, b, 5 ans, par Doctor Dino et Isarnixe GER (Banyumanik IRE), 68 k, ♀, M ^{me} I. Robin-Crepeau (G. Meunier), AS. Pacault (s)	6

6 partants; 25 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 964 €
 9 long, 9 long ½, 1 long, 3 long, 3 long.

25 300 € - 12 650 € - 7 150 € - 4 950 € - 2 475 € - 1 650 €

Primes aux éleveurs:

3 668 € Suc. Claude Duval.
 1 834 € Andre Hebert.
 1 036 € Emmanuel Clayeux.
 717 € Jacques Cypres, Nicolas Cypres.
 358 € Ecurie Aulko.
 239 € Earl De Cordelles, Lefevre (S).

Temps total: 4'26"28"

Les hongres GOLIATH DU RHEU et JEUNE COKO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

156	14	PRIX OISELEUR	3500 m
(Steeple-Chase - À réclamer)			

26 000 € (11 960, 5 980, 3 380, 2 340, 1 170, 780, 390)

Pour tous pouoins et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids: 68 kg.** Surcharges accumulées: 1 kg par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, tout pouain ou pouliche ayant, cette année, reçu une allocation de 10.000 en steeple-chase portera 2 kg.

Parcours n° 24: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

27	2 Messy, h, b, 4 ans, par Clovis Du Berlais et Merlin Woods (Irish Wells), 70 k (66 k), ♀, (16 000), Rob. Collet (s) (M ^{me} S. Gastout), Rob. Collet (s)	1
21	7 Sail On, h, b, 4 ans, par No Nay Never USA et Osaila IRE (Danehill Dancer IRE), 69 k, ♀, (14 000), J. Coelho (B. Gelhay), M. Pitart	2
20	2 Beatrix Lestrange, f, b, 4 ans, par Sea The Moon GER et Ghaim GB (Nayef USA), 69 k, ♂, (18 000), M ^{me} S. Hosselet (K. Nabet), M. Seror (s)	3
Monclar De Mix, h, al, 4 ans, par Gemix et Royale Ipanema [Ballingarry (IRE)], 68 k, ♂, (12 000), C. Maceli (B. Claudio), L. Maceli	4	
Masked Society, f, al, 4 ans, par Masked Marvel GB et Royal Society [Country Reel (USA)], 68 k, ♂, (16 000), M ^{me} G. Menato (T. Chevillard), M ^{me} G. Menato (L. Vandamme), J. Delaunay (s)	5	
98	5 Le Defi, h, b, 4 ans, par Cloth Of Stars IRE et Dimana [Gentlewave (IRE)], 71 k (67 k), ♀, (18 000), M. Martinez (L. Vandamme), J. Delaunay (s)	6

Dashka, f, al, 4 ans, par Birchwood IRE et Diva Divina CAN (Touch Gold USA), 70 k (66 k), ♂, (20 000), JP. Raymond (P.A. Grondin), J. Bertran de Balandra (s)	7	
27	7 Lucky D'Ainay, h, 4 ans, 69 k (66 k), ♂, (14 000), PG. Dumas (A. Chesneau), Y. Fouin (s)	8
136	2 Inedit D'Amour, h, 4 ans, 70 k, ♀, (16 000), Ecurie Mme Lynne MacLennan (A. Zuliani), F. Nicolle	t.j
9 partants; 20 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 306 € 7 long ½, 1 long, 9 long, 4 long, 2 long ½, 1 long ¼, loin. 11 960 € - 5 980 € - 3 380 € - 2 340 € - 1 170 € - 780 € - 390 €		

Primes aux éleveurs: 1913 € Jean-Claude Campos, Raymond Campos, Nicolas Campos, Terrains D'Avilly St Leonard. 956 € Al Shaqab Racing. 540 € Noir Et Or Elevage S.A.. 374 € Michel Haski. 187 € Earl Elevage Des Loges. 124 € Manuel Martinez. 62 € Scuderia Micol Snc.	
<i>Temps total: 4'39"94"</i>	

Les hongres MESSY et SAIL ON ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

157	11	PRIX ROHAN	3 600 m
(Haies)			

(Inédits)	
57 000 € (26 220, 13 110, 7 410, 5 130, 2 565, 1 710, 855)	
Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus , n'ayant pas couru. Poids: 4 ans, 65 kg; 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 69 kg.	
Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.	
Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.	

Pascard De Beausse, h, b.f, 5 ans, par Pastori GER et Voix Card (Voix Du Nord), 67 k, ♂, A&F. A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) (G. Masure), A&F. A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	1
Sweating Bullets IRE, h, gr, 6 ans, par Bullet Train GB et Dark Sunshine GER (Kallisto GER), 69 k, ♀, T. George (N. Gauffenec), N. George & A. Zetterholm (s)	2

Klassic Precieux, h, b, 5 ans, par Spanish Moon USA et Tornade Precieuse [Network (GER)], 67 k, ♀, M ^{me} M. Desvaux (A. Desvaux), M ^{me} M. Desvaux	3
Dempy, h, b, 4 ans, par Intello (GER) et Sextine (GB) (Dunkerque), 65 k, ♂, M ^{me} P. Wattanavrangkul (Tho. Journiac), D. Bonilla (s)	4
Acotango, h, al, 4 ans, par Tai Chi GER et Arganaza [Sinndar (IRE)], 65 k, ♀, P. Sander (L. Philippéron), M. Rolland (s)	5
Western Stars, h, b, 6 ans, par Almanzor et Waikika [Whipper (USA)], 69 k, ♂, J. Finch (de F. Giles), M. Seror (s)	6
Despacito, h, b.f, 5 ans, par Elm Park GB et Lady John John [Shirocco (GER)], 67 k, ♀, JM. Angles (T. Dumouch), Gab. Leenders (s)	7

Full Force Gale IRE, h, 5 ans, 67 k (67 ½ k), R. Connolly (J. Reveley), N. George & A. Zetterholm (s)	arr
Strangelove IRE, h, 4 ans, 65 k (66 k), O. Chiteoui (B. Claudio), L. Maceli	arr
Maohi, h, 4 ans, 65 k, P. Prevost Baratte (K. Nabet), M. Seror (s)	arr
Aleksandar, h, 4 ans, 65 k, M ^{me} L. Renaud (A. Chesneau), M ^{me} L. Renaud	arr
11 partants; 23 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 1 003 € Sans motif: Loubarane	

½ long, 1 long ¼, 9 long, 2 long, 2 long, 3 long ½. 26 220 € - 13 110 € - 7 410 € - 5 130 € - 2 565 € - 1 710 € - 855 €	
Primes aux éleveurs: 3 801 € M ^{me} Marine De Schepper, Arnaud Chaille-Chaillé. 1 900 € Walter B. Connors, prime non attribuée. 1 074 € M ^{me} Mireille Desvaux, Michel Gainche. 743 € Haras Du Quesnay. 371 € Gestut Hachtsee. 247 € Philippe Bellaiche, Barberot (s). 123 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon, Remy Meder.	
<i>Temps total: 4'29"46"</i>	
A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en leurs explications les jockeys Thomas JOURNIAC et Alban DESVAUX, leurs ont adressé des observations pour avoir fait un usage inapproprié de leur cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1 ^{re} infraction).	
Les hongres PASCARD DE BEAUSSÉ et DEMPY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	

158	12	PRIX JUIGNE (Haies - Groupe III)	3 600 m
135 000 €		(60 750, 29 700, 17 550, 12 150, 6 750, 4 725, 3 375)	
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus . Poids: 5 ans, 64 kg; 6 ans et au-dessus, 66 kg . Surcharges accumulées et limitées à 4 kg pour les 5 ans. Les chevaux ayant gagné, en course de haies, depuis le 1 ^{er} juillet 2023 inclus, une Listed (Handicap excepté) porteront 1 kg; un Groupe III ou Groupe II, 2 kg; plusieurs Groupes, 3 kg; en outre, les chevaux ayant gagné un Groupe I porteront 3 kg.			
Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.			
Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.			
Isis D'Inor , f, gr, 5 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Kheopps [Great Pretender (IRE)], 64 k, ♀, M ^{me} D. Eustache (<i>L. Philippon</i>), M. Rolland (s)	1		
51	1	Square Saint Roch , h, b, 5 ans, par Polarix (GB) et My Valley (My Risk), 64 k, ♂, C. Maquennehan (<i>G. Masure</i>), A&F. A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	2
Kloth Of Utopia , h, b,f, 5 ans, par Cloth Of Stars IRE et Utopia Jem [Okawango (USA)], 64 k, ♂, JP. McManus (<i>N. Gauffenac</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	3		
26	6	Karthage , h, b,f, 5 ans, par Galiway (GB) et Lounage [Sageburg (IRE)], 65 k, ♀, G. Bellon (<i>K. Nabet</i>), M. Pitart	4
Pistache Dore , h, b, 5 ans, par Sommerabend GB et Sirene Doree [Kingsalsa (USA)], 67 k, ♀, M ^{me} P. Papot (<i>J. Charron</i>), M ^{me} D. Mele	5		
61	2	Grandbat , h, b, 5 ans, par Bathyrhon GER et Grande Largeur [Poliglote (GB)], 64 k (64 ^{1/2} k), ♀, N. Landon (<i>A. Renard</i>), d'E. Andigne	6
45	1	Ine Anjou , f, al, 7 ans, par Balko et Line Garry [Ballingarry (IRE)], 64 k, ♂, Mustang SARL (<i>O. Jouin</i>), M. Solier	7
61	1	Ital Conti , h, 7 ans, 67 k, ♂, Ecurie Patrick Joubert (<i>de F. Giles</i>), J. Delaunay (s)	8
8 partants; 12 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 810 € tête, 3 long, 2 long, 1 long ¾, 8 long, 8 long, 2 long.			
60 750€ - 29 700€ - 17 550€ - 12 150€ - 6 750€ - 4 725€ - 3 375€			
Primes aux éleveurs:			
8 808 € M ^{me} Dominique Eustache.			
4 306 € Haras De Saint Roch.			
2 544 € M ^{me} Dominique Basset.			
1 761 € M ^{me} Carole Georgeault.			
978 € M ^{me} Chantal Becq.			
685 € Pascal Lemarinel.			
489 € Gildas Vaillant.			
Temps total: 4'28"2"			
A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Gaetan MASURE, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (5 sollicitations, 1 ^{re} infraction, Groupe III), et par une amende de 300 euros pour avoir fait un usage inappropriate de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaulas (2 ^e infraction, Groupe III).			
La jument ISIS D'INOR et le hongre PISTACHE DORE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
159	15	PRIX COUSIN PONS (Steeple-Chase) (Classe 2)	3 700 m
59 000 €		(27 140, 13 570, 7 670, 5 310, 2 655, 1 770, 885)	
Pour tous chevaux de 5 ans , n'ayant pas reçu 27.000 en steeple-chase (victoires et places). Poids: 67 kg . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 5 000.			
Parcours n° 34: Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.			
La Delirante , f, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Ready Kap (Kapgarde), 65 k, Ecurie B. Weill (<i>K. Nabet</i>), F. Nicolle	1		
36	2	Kerkadova , f, b, 5 ans, par Kapgarde et Kolivana [Poliglote (GB)], 66 k, EC Comte Pierre de Montesson (<i>G. Meunier</i>), D. Bressou	2
Chardasso , h, al, 5 ans, par Shamalgan et Weepeeta [War Command (USA)], 67 k (64 k), ♂, JM. Baudrelle (<i>A. Chesneau</i>), JM. Baudrelle	3		
23	1	Iron Barks , h, b,f, 5 ans, par Kingfisher IRE et Iditarod [Sageburg (IRE)], 70 k, ♀, JPJ. Dubois (<i>B. Gelhay</i>), M. Pitart	4
86	4	Kool Des Ongrais , h, b, 5 ans, par Choeur Du Nord et Tessa Des Ongrais (Discover D'Auteuil), 71 k (70 k), ♂, Ch. Herpin (s) (<i>Q. Defontaine</i>), Ch. Herpin (s)	5
Kingpark , h, b, 5 ans, par Waldpark GER et Queen Maia [Linda'S Lad (GB)], 71 k, ♀, M ^{me} V. Dubois (<i>J. Reveley</i>), JPh. Dubois	6		

Kristal Player , f, b, 5 ans, par Karaktar IRE et Virtual Player [Protektor (GER)], 68 k, ♀, Ecurie Performer's & AS (<i>N. Gauffenac</i>), AS. Pacault (s)	7		
77	2	Kayo Coco , h, 5 ans, 67 k, ♀, PE. Carrillon (<i>O. Jouin</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	8
Ocre , f, 5 ans, 69 k, ♀, Searching (<i>B. Lestrade</i>), J. Bertran de Balandra (s)	arr		
Kingscross , f, 5 ans, 68 k, ♀, Ecurie Mme Jacques Cypres (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay (s)	tbé		
37	Xat , h, 5 ans, 67 k, ♂, Tenuta dei Principi (<i>B. Claudio</i>), L. Maceli	tbé	
11 partants; 26 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 802 € tête, 1 long, 4 long, 4 long ½, 1 long, 3 long, 2 long.			
27 140€ - 13 570€ - 7 670€ - 5 310€ - 2 655€ - 1 770€ - 885€			
Primes aux éleveurs:			
3935 € Earl Elevage Des Loges.			
1967 € Haras Des Coudraies.			
1112 € Ecurie Normandie Pur Sang.			
769 € Jean-Pierre-Joseph Dubois, Fabrice Simon.			
384 € Marc Trincot, M ^{me} Odile Trincot.			
256 € Jean-Philippe Dubois.			
128 € Pierre-Emmanuel Guilloux, Guillaume Gosselin.			
Temps total: 4'39"92"			
La jument LA DELIRANTE et le hongre CHARDASSO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
160	10	PRIX UNIVERS II (Haies - Handicap)	3 600 m
95 000 €		(42 750, 20 900, 12 350, 8 550, 4 750, 3 325, 2 375)	
Pour tous poulauds et pouliches de 4 ans , ayant couru depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus.			
La référence applicable dans ce Handicap se situera entre +6 et +9.			
Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.			
Référence: +7.			
Titi De Paris , h, b, 4 ans, par Clovis Du Berlais et Titi De Montmartre (Montmartre), 65 ^{1/2} k, ♀, Terrains d'Avilly Saint-Leonard (<i>L. Philippon</i>), Rob. Collet (s)	1		
Emid'Io Pepe , h, n.p, 4 ans, par Kap Rock et Shooting Post [American Post (GB)], 69 k, H. Devillairs (<i>B. Lestrade</i>), G. Lemer (s)	2		
Lorenzo Du Chenet , h, b, 4 ans, par Spanish Moon USA et Chloe Triomphe [Cima De Triomphe (IRE)], 68 k, Searching (<i>D. Ubeda</i>), J. Bertran de Balandra (s)	3		
Elektrix , f, b, 4 ans, par Gemix et La Grande Dame [Daliapour (IRE)], 66 ^{1/2} k, ♂, Chauvigny Global Equine SASU (<i>A. Zuliani</i>), M. Seror (s)	4		
119	5	Kissy , f, b, 4 ans, par Cloth Of Stars IRE et Kitkatte [Dansili (GB)], 62 ^{1/2} k, ♂, D. Artu (s) (<i>E. Bonnet</i>), D. Artu (s)	5
Revent Du Large , h, b, 4 ans, par Kap Rock et Hold That Beaver [Sinndar (IRE)], 67 k, ♀, Ecurie Louis Fagalde (<i>T. Andrieux</i>), M. Rolland (s)	6		
2	1	Cargo De Nuit , h, b, 4 ans, par Vol De Nuit GB et Melancholy Hill (My Risk), 64 k, ♀, E. Roussel (<i>A. Chesneau</i>), Y. Fouin (s)	7
Chloe Du Berlais , f, 4 ans, 68 k, ♀, Haras du Berlais (<i>de F. Giles</i>), Rob. Collet (s)	8		
119	6	Tramontane , f, 4 ans, 66 k, ♀, S. Jeddari (<i>B. Marchand</i>), S. Jeddari	9
22	6	Nadurra , f, 4 ans, 64 k, Le Marais SAS (<i>M^{me} S. Gastout</i>), Rob. Collet (s)	10
95	1	Amarna , f, 4 ans, 70 k, ♀, M ^{me} M. de Sousa (<i>J. Charron</i>), M ^{me} D. Mele	arr
21	2	Kucharsky , h, 4 ans, 67 ^{1/2} k, ♂, Ecurie Enzo et Michaël Rizieri (<i>B. Le Clerc</i>), Y. Fouin (s)	arr
30	1	Le Roi Loth , h, 4 ans, 66 k, ♀, Y. Fouin (s) (<i>K. Ouvrier</i>), Y. Fouin (s)	arr
Bonny Love , f, 4 ans, 62 k, Terrains d'Avilly Saint-Leonard (<i>A. Gautron</i>), Rob. Collet (s)	arr		
14 partants; 35 eng.; 15 part def. - Total des entrées: 2 612 € Sans motif: <i>Ethic Castle</i>			
2 long ½, 9 long, 2 long, 2 long ½, 2 long ½, 4 long, 5 long, ½ long, 1 long.			
42 750€ - 20 900€ - 12 350€ - 8 550€ - 4 750€ - 3 325€ - 2 375€			
Primes aux éleveurs:			
6 840 € Terrains D'Avilly St Leonard.			
3 344 € M ^{me} Geraldine Libessart, Thierry Libessart, M ^{me} Sophie Daugreih.			
1 976 € M ^{me} Marie-Laure Besnouin.			
1 368 € Jacques Seror.			
760 € M ^{me} Lisa Lemiere Dubois.			
532 € Pascal Noue, Ecurie Louis Fagalde.			
380 € Yannick Fouin.			
Temps total: 4'30"17"			

Le jockey Johnny CHARRON a déclaré que la piste était trop lourde pour les aptitudes de la pouliche AMARNA (10.7/1) arrêtée.

La pouliche ELEKTRIX et le hongre TITI DE PARIS ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

TOULOUSE

lundi 24 février 2025

Terrain SOUPLE

0545 055

Commissaires de courses : Timothy ROBINSON -
Mireille Sylvie DUGAST - Paquita PECOUT - Mélanie DARTENUCQ

161 3145 **PRIX DE GRAZAC** 3500 m
(Haies)
(Classe 3)

37000 € (17 020, 8 510, 4 810, 3 330, 1 665, 1 110, 555) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 18 000 (victoires et places). **Poids : 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places) : 1 kg par 3 500.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 500 m env.

53	Krack Du Bonheur , h, b, 5 ans, par Nidor et Chip Leader [Night Tango (GER)], 68 k (65 k), Δp, E. Leray (s) (D. Carre), E. Leray (s)	1
	Rose Rouge , f, b, 5 ans, par Prince Gibraltar et Rose Wells [Ballingarry (IRE)], 65 k (61 k), Δp, A&F. A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) (Mme M. Doudard), A&F. A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	2
	Master Light , h, b, 5 ans, par Hunter'S Light IRE et Master Haleevy IRE (Mastercraftsmen IRE), 68 k (65 k), p, C. Boillin (J. Zerourou), Mme R. Philippon	3
	Montaury , h, b, 5 ans, par Harzand IRE et Vilacca [Clodovil (IRE)], 67 k, Mme L. Gradian (D. Gallon), F. Foreci	4
94	Kalinou Tennise , h, gr, 5 ans, par Tunis POL et Via Tennise [Fragrant Mix (IRE)], 67 k, p, Mme L. Moal (G. Richard), F. Lagarde	5
	Kiwidor , h, b, 5 ans, par Nidor et Vamp De L'Iton [Goldneyev (USA)], 67 k, Δ, C. Herman (A. Moriceau), E. Leray (s)	6
59	Flaming Glass SPA , h, b, 5 ans, par Whitecliffsofdover USA et Zambezie [Zambezi Sun (GB)], 67 k, φp, F. Andreu Covarrubias (M. Mingant), C. Bonin (s)	7
	Maitre De Musique , h, 5 ans, 67 k, JF. Cuenza (E. Bureller), JF. Cuenza	arr
99 3	L'Autocrate , m, 5 ans, 67 k (68 k), φp, Mme C. Coiffier (A. Lelievre), d'E. Andigne	dér
	Keisha Bellevue , f, 5 ans, 65 k (62 k), p, JP. Bichon (T. Jaguelin), L. Cadot	tbé
66	Klovus Bleue , h, 5 ans, 71 k (68 k), p, V. Chatellier (C. Grosbois), V. Chatellier	t.j

11 partants ; 22 eng. ; 1 eng. sup. ; 11 part def. - Total des entrées : 839 €

Eng. Sup. : *L'Autocrate*

4 long ½, ¾ long, 1 long, 3 long, 3 long, 2 long ½.

17 020 € - 8 510 € - 4 810 € - 3 330 € - 1 665 € - 1 110 € - 555 €

Primes aux éleveurs :

2467 € Jean-Marc Pilet.

1233 € Patrick Boiteau, Mme Patrick Boiteau.

697 € Mme Monique Boillin, Christophe Boillin, Nicolas Boillin, Mme Adeline Boillin.

482 € Antoine Maubon, Mme Pascale Maubon, Mme Gabrielle Maubon-Varlet, Louis Maubon.

241 € Jean Brest, Mme Claire Brest.

160 € Claude Herman.

80 € Cuadra Arco C. B., prime non attribuée.

Temps total : 4'17"30"

Les Commissaires ont autorisé le hongre FLAMING GLASS (SPA) à être muni d'un bonnet antibruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Mickael MINGANT, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Aymeric LELIEVRE au sujet de la dérobade du cheval L'AUTOCRATE, à la fin de la ligne d'en face.

L'intéressé a déclaré qu'il avait été gêné par le hongre KLOVIS BLEUE qui évoluait en liberté qui s'était dérobé devant l'obstacle et qu'il n'avait pas pu l'éviter. Les Commissaires ont pris acte de ces explications.

Le hongre MAITRE DE MUSIQUE a fait l'objet d'un prélèvement biologique avant la course.

Le hongre KRACK DU BONHEUR et la jument ROSE ROUGE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

162 3144 **PRIX FINEAU** 3500 m
(Haies)
(Classe 4)

35000 € (16 100, 8 050, 4 550, 3 150, 1 575, 1 050, 525) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 9 000 (victoires et places). **Poids : 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places) : 1 kg par 2 000.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 500 m env.

Goliador , h, b, f, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Dalanaya [Hurricane Cat (USA)], 69 k (68 k), p, G. Le Borgne (A. Lelievre), d'E. Andigne	1
Maracamaya , f, b, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et La Titie Du Perche (Rochesson), 65 k, Δp, J. Dalifard (A. Moriceau), V. Chatellier	2

123 Le Phocéa , h, b, 4 ans, par Zelzal et Dreamtic (Hernando), 67 k (66 k), B. Nardone (A. Beaudoire), Mme B. Re-Scandella	3
Camarleen , f, gr, 4 ans, par Earnshaw USA et Fiammella IRE (Verglas IRE), 65 k, Δ, A. Bonin (G. Richard), C. Bonin (s)	4

Bienbathy , f, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Kap Ambition (Kapgarde), 65 k (62 k), Δp, JF. Cuenga (P. Phokaew), JF. Cuenga	5
Elian , h, gr, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Kokeshi [Muhtathir (GB)], 67 k (63 k), Δp, T. Seguinotte (T. Bourguignneau), A&F. A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	6

Holdover , h, gr, 4 ans, par Whitecliffsofdover USA et Hold The Thought (GB) (Galileo IRE), 67 k, p, A. Estrabol (D. Gallon), A. Estrabol	7
42 Marquise Vera , f, 4 ans, 65 k (67 k), p, JP. Vanden Heede (S. Nailov-Ferhanov), A. Estrabol	8

96 Jarry Dream , h, 4 ans, 67 k, Δ, Mme S. Mestries (E. Bureller), Mme S. Mestries	9
47 Prince Chaufour , h, 4 ans, 67 k (63 k), Δ, Mme A. Chopard (U. Amadio), G. Lemer (s)	10

Raison Gardee , f, 4 ans, 65 k, φp, F. Covinhes (M. Mingant), G. Soulire	arr
Lykkeur , h, 4 ans, 67 k (64 k), p, Mme P. Plainemaison (M. Cyprilia), GP. Levy	tbé

12 partants ; 37 eng. ; 1 eng. sup. ; 12 part def. - Total des entrées : 1449 €

Eng. Sup. : *Marquise Vera*

6 long ½, 1 long, 3 long, 8 long ½, 5 long ½, 7 long ½, tête, 3 long, loin.
16 100 € - 8 050 € - 4 550 € - 3 150 € - 1 575 € - 1 050 € - 525 €

Primes aux éleveurs :

2576 € Mme Guilhaime Le Borgne.

1288 € Olivier Triboire.

728 € Pierre Lamy, Horse & Feed C. V..

504 € Alain Bonin.

252 € Jean Contou-Carrere, Mme Christine Darchy.

168 € Thierry Seguinotte, Jean-Marc Borde Baylacq, Claude Borde-Baylacq, Jean-Arnaud Tazua.

84 € Benoit Chalmel.

Temps total : 4'16"80"

Les Commissaires ont autorisé la pouliche MARQUISE VERA à être montée sur la piste, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Le jockey Christopher GROSBOIS ne se sentant pas suffisamment bien, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche MARACAMAYA par le jockey Antoine MORICEAU au poids de 65 kg ce dernier ne bénéficiant d'aucune remise de poids.

Les hongres GOLIADOR, JARRY DREAM et LYKKEUR ont fait l'objet d'un prélèvement biologique avant la course.

Les hongres GOLIADOR et LE PHOCÉA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

163 3146 **PRIX DE LA TRINITE** 3500 m
(Steeple-Chase - Femelles)
(Classe 3)

37000 € (17 020, 8 510, 4 810, 3 330, 1 665, 1 110, 555) - dotation France Galop

Pour juments de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 5 ans, 65 kg; 6 ans et au-dessus, 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 kg par 4 000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 8 000 du 1^{er} juillet 2023 inclus au 31 décembre 2023 inclus.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.	
77 ¹ Moon Curse , f, b, 5 ans, par Very Nice Name et Monsoon IRE (Cape Cross IRE), 67 k (68 k), þ, de R. Mieulle (A. Lelievre), d'E. Andigne	1
89 ³ Kloe De Laprelle , f, b, 5 ans, par Chanducoq et Star De Laprelle [Freedom Cry (GB)], 65 k, M ^{me} S. Mestries (M. Mingant), M ^{me} S. Mestries	2
66 Wendy , f, b, 5 ans, par Anodin (IRE) et Morning Sun GER (Law Society USA), 65 k, ⊗, Lac Internacional (G. Richard), C. Bonin (s)	3
89 ⁶ Ite Missa Est , f, b,f, 9 ans, par Clety et Mea Maxima Culpa [Holst (USA)], 71 k (68 k), ⊗þ, M ^{me} L. Saint-Martin (N. Baillou), JP. Daireaux (s)	4
Tina De Lenzac , f, b, 8 ans, par Jeu St Eloi et Ponkoli D'Itale (Murmure), 67 k (66 k), þ, M ^{me} F. Touzac (A. Beaudoire), L. Cadot	5
53 Valse Du Nord , f, b, 5 ans, par Choeur Du Nord et Ballerine Dauteuil [Ballingarry (IRE)], 65 k, þþ, M ^{me} S. Mestries (E. Bureller), M ^{me} S. Mestries	6
Avenue Kennedy , f, 9 ans, 67 k, JL. Alnet (T. Lemagnen), F. Nicolle	tbé

7 partants; 22 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 754 €

Sans motif: *Louise Demomirail*

3 long ½, 1 long ¼, 4 long ½, loin, 3 long.

17020€ - 8510€ - 4810€ - 3330€ - 1665€ - 1110€

Primes aux éleveurs:

2467 € Haras Du Grand Courgeon.

1233 € Jacky Dagonneau, M^{me} Claudine Dagonneau.

697 € Haras De La Perelle.

482 € Suc. Olivier De La Garoullaye.

241 € M^{me} Francoise Touzac.

160 € Jacques Seror.

Temps total: 4'12"50"

La jument AVENUE KENNEDY a fait l'objet d'un prélèvement biologique avant la course.

Les juments MOON CURSE et WENDY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

114 ⁵ Mare Sol , f, 6 ans, 72 k (69 k), Haras du Mondant (Tho. Journiac), E. Grall (s)	tbé
78 Job D'Ete , h, 6 ans, 67 k, þ, de P. La Guillonniere (L. Zuliani), S. Zuliani (s)	t.j
11 partants; 23 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 327 €	
2 long ½, 1 long, 8 long, 1 long, 5 long, 1 long.	
11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€	

Primes aux éleveurs:

1734 € M^{me} Celine Fretard, Laurent Moutel, Julien Moutel.

867 € Patrick Joubert.

490 € M^{me} Robert Mongin.339 € Ecurie Tenor, Pierre Robert, M^{me} Anne-Claire Bossuet, M^{me} Beatrice Bossuet.169 € Michel Hallais, Nicolas Hallais, M^{me} Anne-Sophie Hallais, Suc. Martine Hallais.

113 € Francis Mauger.

56 € Franck Fougeres, M^{me} Irene Fougeres, Suc. Georges Bonsergent, M^{me} Claudine Bonsergent.*Temps total: 5'58"18"*

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé la jument MARE SOL à être munie d'un bonnet antibruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le gentleman-rider M. Benjamin CARON, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

La jument KAP MY SUN et le hongre HILLICO CONTI ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

165 ³¹⁵¹ PRIX DES DAGUETS	3 600 m
(Steeple-Chase - Femelles) (Classe 3)	

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France GalopPour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en courses de haies reçu une allocation de 32.000, les 4 ans n'ayant pas en steeple-chase reçu une allocation de 11.000, les 5 ans n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids: 4 ans, 65 k ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 4.000.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

Bellalola, f, b, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Solola GER (Black Sam Bellamy (IRE)), 65 k, þ, Ecurie Jeffroy (N. Gaufrenic), N. George & A. Zetterholm (s)**Lady Du Chenet**, f, al, 4 ans, par Galiway (GB) et Fee Du Chenet [Muhtathir (GB)], 66 k, þ, Famille Bryant (L. Philippon), M. Rolland (s)**Kirseineko**, f, n.p, 5 ans, par Tirwanako et Eureka De Thaixa (Fuisse), 71 k, Δþ, P. Salvadori (R. Mayeur), E. Grall (s)**Kool And Girly**, f, b, 5 ans, par Ivanhewe GER et Saisissable [Okawango (USA)], 69 k, Δþ, P. Thiriet (B. Gelhay), M. Pitart**Kalamata**, f, b,f, 5 ans, par Masterstroke USA et Elusive Esqua [Younzain (IRE)], 69 k, þ, L. Jamault (A. Zuliani), S. Zuliani (s)**Kadija**, f, al, 5 ans, par Montmartre et Dear Miss [Astarabad (USA)], 69 k (68 k), Ecurie Luso Horse (N. Ferreira), J. da Silva**Khilida**, f, 5 ans, 69 k, þ, Ecurie VNHF Horses (A. Renard), AS. Pacault (s)

7 partants; 28 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 542 €

¾ long, 6 long ½, ½ long, 3 long, 6 long.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€

Primes aux éleveurs:

1913 € Ecurie De Castillon, S.C.E.A. Des Prairies.

956 € M^{me} Marie-Laure Besnouin.

540 € Regis Gauthier, Thierry-Pierre Gauthier.

374 € Philippe Thiriet, Philippe Desmard, Vincent Le Roy.

187 € Laurent Jamault.

124 € Earl Haras De La Croix Sonnet, Hubert Hosselet, M^{me} Sandra Hosselet.*Temps total: 4'36"84"*

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Nicolas GAUFFENIC, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 5 sollicitations).

FONTAINEBLEAU

mardi 25 février 2025

0408 056

Terrain LOURD

Commissaires de courses : ROBERT ADENOT - Stéphanie DABURON - Catherine TERRIEN DELAPLACE - Emilie LENZI

164 ³¹⁵³ PRIX DU MONT CHAVET	4 600 m
(Steeple-Chase-Cross-Country) (Classe 3)	

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France GalopPour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas gagné, en steeple-chase, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg. par 4.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 7.000 du 1^{er} juillet 2023 inclus au 31 décembre 2023 inclus.

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 600 m env.

Kap My Sun , f, b,f, 9 ans, par Sunday Break JPN et Kapdetout (Kapgarde), 69 k, þþ, J. Moutel (B. Caron), T. Jouin	1
Hillico Conti , h, al, 8 ans, par Kapgarde et Valdivia (IRE) (Samum GER), 68 k, þ, R. Dubois (K. Dubourg), Ch. Dubourg (s)	2
Jade De La Roque , f, gr, 6 ans, par Gemix et Toscane De Laroque (Officiel), 71 k (67 k), þþ, J. Zuliani (M. Zuliani), J. Zuliani	3
78 ⁵ Jazz Festival , h, n.p, 6 ans, par Night Wish GER et La Grande Touche (Cadoudal), 71 k (70 k), þΔþ, W. Menuet (s) (D. Lecomte), W. Menuet (s)	4
85 ⁴ Jazzy Du Mestivel , f, b, 6 ans, par Great Pretender IRE et Royale Solitaire [Loup Solitaire (USA)], 72 k, þ, Ecurie des Dunes (de F. Giles), P. Quinton (s)	5
79 ⁵ St Regis Olivier , h, b,f, 8 ans, par Crillon et Pres De L'Eden (Robin Des Pres), 74 k, ⊗, F. Mauger (T. Beaupain), J. Zuliani	6
79 ⁵ Goldy Loued , f, b, 9 ans, par Hurricane Cat USA et Bichaga De Loued (Califet), 65 k, Δþ, M ^{me} I. Fougere (O. Jouin), T. Jouin	7
Cooper Des Ongrais , h, 13 ans, 74 k (73 k), þþ, Ch. Herpin (s) (Q. Defontaine), Ch. Herpin (s)	tbé
12 ⁴ Tennessee Basc , h, 7 ans, 73 k, þþ, S. Chemin (A. Zuliani), W. Menuet (s)	tbé

La pouliche BELLAGOLA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

166 3152 **PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES DE DIEPPE** 3850 m
(Steeple-Chase - À réclamer)

20000 € (9200, 4600, 2600, 1800, 900, 600, 300) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 9.000, 11.000 ou 13.000. **Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans et au-dessus, 69 kg.** Les chevaux mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 kg; pour 13.000, 4 kg. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 kg.

Parcours n° S6: Steeple-Chase, Dist. 3 850 m env.

Memories, h, b, 5 ans, par Desinvolte et Hotel California [Loup Solitaire (USA)], 69 k, ♀, (11 000), JC. Audry (*L. Zuliani*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

55 4 **Style De Way**, h, b, 5 ans, par Galilway (GB) et Glinty [Jeremy (USA)], 69 k (68 k), ♀, (11 000), D. Le Borgne (*Q. Gaignara*), A&F. A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)

Javelot, h, b, 6 ans, par Cokoriko et Activite [Fragrant Mix (IRE)], 69 k, ♀, (9 000), M^{me} L. Moal (*T. Chevillard*), M^{me} G. Menato

13 **Fleurieu**, f, b, 6 ans, par Masked Marvel GB et Talwin IRE (Alhaarath IRE), 67 k, ♀, (9 000), S. Dufresne (*R. Mayeur*), S. Dufresne

32 **Jupiter Le Dun**, h, b.f, 6 ans, par Manatee GB et Silvazeyra [Sheyrran (IRE)], 69 k, Δ♀, (9 000), Searching (*B. Gelhay*), M. Pitart

143 4 **Why**, h, b, 8 ans, par Tin Horse (IRE) et Albacete [Elusive City (USA)], 69 k (66 k), Δ♀, (9 000), M^{me} B. Nicco (*L. Vandamme*), D. Satalia

I Can Path, f, b, 7 ans, par Coastal Path GB et Une Fleur Somoza [Limnos (JPN)], 71 k (67 k), Δ♀, (13 000), SASU Scuderia Christian Troger (*G. Faivre-Picon*), D. Satalia

101 **Mars Attack**, h, 6 ans, 71 k, ⊗, (11 000), C. Coatantiec (*A. Gautron*), T. Viel

99 **Green Witch**, h, 5 ans, 67 k, Δ♀, (9 000), K. Communier (*V. Morin*), M^{me} J. Le Stang

91 **Merko**, h, 6 ans, 69 k (66 k), ♀, (9 000), G. Blain (*R. Law-Eadie*), F. Bellemere

10 partants; 22 eng.; 2 eng. sup.; 10 part def. - Total des entrées: 670 €

Eng. Sup.: *Jupiter Le Dun, I Can Path*
4 long ½, 2 long, 1 long, 4 long ½, 7 long, loin.
9200€ - 4600€ - 2600€ - 1800€ - 900€ - 600€ - 300€

Primes aux éleveurs:
1334 € Roger-Yves Simon, M^{me} Valerie Simon, Nicolas Simon, M^{me} Meline Mechineau.
667 € Michel Guillois, M^{me} Reynald Jeanne.
377 € Thierry Cypres, Jean-Paul Sanson.
261 € Scea Haras Du Ma, Marc Dumont, M^{me} Danielle Boin-Arnaudet.
130 € Ouury (S).
87 € M^{me} Gwendolina Gadbled, Joel Jennet, Philippe Thirionet.
43 € Donatien Sourdeau De Beauregard.

Temps total: 4'53"88"
La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les hongres JUPITER LE DUN et MERKO ainsi que la jument I CAN PATH (AQ) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique avant la course.

Les hongres MEMORIES et STYLE DE WAY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

167 3150 **PRIX CAPITAINE LABONDE** 3800 m
(Haies)
(Classe 3)

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 60 k et n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 10.000 (victoires et places) depuis le 1^{er} juillet de l'année dernière inclus. **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 4.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 10.000 du 1^{er} juillet 2023 inclus au 31 décembre 2023 inclus.

Parcours n° H7: Haies, Dist. 3 800 m env.

Kako, h, al, 5 ans, par Gemix et Oh Divine (Baroud D'Honneur), 67 k, Δ♀, JC. Sarais (*A. Zuliani*), M. Seror (s)

Osaxalina, f, b, 6 ans, par Karaktar IRE et Elle S'Envole [Morespeed (GB)], 68 k, T. Desgland (*R. Mayeur*), F. Gelhay

Koniak Wood, h, b, 5 ans, par Elm Park GB et Timanfaya [Esprit Du Nord (USA)], 68 k (64 k), Δ♀, JP. Perthuis (*C. Poincot*), F&P. F. Renaut & P. Adda (s)

Just A Joke, h, n, 6 ans, par Voiladenuo et Kilala (Irish Wells), 70 k, ♀, M^{me} L. Horeau (*L. Zuliani*), S. Zuliani (s)

Guetta, f, b.f, 5 ans, par Seabhab USA et Guardina (Styouni), 67 k, ♀, M^{me} G. Menato (*L. Philippon*), M^{me} G. Menato

Kaolin Du Fenoir, h, b.f, 5 ans, par Whipper USA et Brise De Thaix [Fragrant Mix (IRE)], 66 k, Domaine du Fenoir (*B. Le Clerc*), F. Bellemere

Jetsee, f, b, 6 ans, par Karaktar IRE et Rouimapoule (Agent Bleu), 66 k, Δ♀, J. Prodhomme (*T. Beaureau*), E. Grall (s)

Saint Sonnet, h, 10 ans, 68 k (66 k), ♀, A. Montoille (*M. Behocaray*), de A. Boisbrunet (s)

8 partants; 17 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées: 650 €

Eng. Sup.: *Guetta*

Sans motif: *Stingo*

1 long ¼, 9 long, 4 long, 4 long, 4 long ½, 3 long ½, 1 long.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs:

1734 € Jean-Claude Sarais.

867 € Philippe Desmarc, Suc.Jean-François Naudin.

490 € S.C.E.A. Bertwood Stables, Jacques Cherel.

339 € M^{me} Julia Potier.

169 € Appapays Racing Club.

113 € Domaine Du Fenoir, Michel Bourgneuf.

56 € Patrice Vagne.

Temps total: 4'41"14"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, le jockey Maxime BEHOCARAY a déclaré que le hongre SAINT SONNET, arrivé 6^e à la côte de 3.9/1 (1^{er} favori), n'avait pas eu de ressources.

A l'issue de la course, le jockey Thomas BEAUREAIN a déclaré que la jument JETSEE (AQ), arrivé 7^e à la côte de 4.1/1 (2^{er} favori), avait manqué de condition physique.

Le hongre KAKO (AQ) et la jument OSAXALINA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

168 3147 **PRIX JACQUES GELIOT** 3550 m
(Haies - À réclamer - Mâles et Hongres)

20000 € (9200, 4600, 2600, 1800, 900, 600, 300) - dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, mis à réclamer pour 9.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées: 1 kg par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les poulains ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en course de haies, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 kg.

Parcours n° H6: Haies, Dist. 3 550 m env.

27 5 **Super Bend**, h, b, 4 ans, par Sommerabend GB et Super Nana [Anabaa (USA)], 71 k (68 k), Δ♀, (13 000), Ecurie Elag (*C. Guittard*), L. Baudron (s)

Lexington Du Seuil, h, b, 4 ans, par Born To Sea IRE et Fantastica Duseuil [Network (GER)], 71 k (68 k), (17 000), M^{me} MG. Boudot (*Tho. Journiac*), M. Seror (s)

Bellodam, h, b, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Belladame (Saint Des Saints), 72 k (70 k), ♀, (19 000), Passion Racing Club (*Q. Defontaine*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

27 4 **Italian Flight**, h, gr, 4 ans, par Vol De Nuit GB et Aspetta E Spera [Linda'S Lad (GB)], 70 k (67 k), ⊗♀, (15 000), Y. Fouin (s) (*A. Chesneau*), Y. Fouin (s)

Lutt Matten GER, h, al, 4 ans, par Polish Vulcano GER et Love Flowers GER (Touch Down GER), 68 k, ♀, (11 000), J. Fabre (*T. Chevillard*), M^{me} G. Menato

112 **Cheap**, h, b, 4 ans, par George Vancouver USA et Nitza [Indygo Shiner (USA)], 70 k (67 k), ♀, (11 000), M^{me} A. Bernardelli (*A. Lepage*), E. Grall (s)

76 **Esturgeon Bleu**, h, gr, 4 ans, par Night Wish GER et Sainte Turgeon [Turgeon (USA)], 72 k (68 k), ♀, (19 000), M^{me} P. Papot (*E. Meunier*), P. Quinton (s)

Parwaz GB, h, 4 ans, 71 k (68 k), (17 000), Passion Racing Club (*B. Marchand*), D. Windrif

Legacy Link, h, 4 ans, 68 k, (11 000), T. Desgland (*B. Gelhay*), F. Gelhay

112 4 **Leonardo Du Large**, h, 4 ans, 68 k, ♀, (11 000), P. Noue (*R. Mayeur*), E. Grall (s)

10 partants; 17 eng.; 1 eng. sup.; 11 part def. - Total des entrées: 486 €
 Eng. Sup.: *Legacy Link*
 1 long, courte enclosure, 5 long, 9 long, tête, $\frac{1}{4}$ long.
 9 200€ - 4 600€ - 2 600€ - 1 800€ - 900€ - 600€ - 300€

Primes aux éleveurs:
 1472 € Baudron (S).
 736 € M^{me} Marc Boudot.
 416 € Richard Corveller.
 288 € Yannick Fouin, Arnaud Charrie.
 144 € M^{me} Mandy Kriegsheim, prime non attribuée.
 96 € Sarona Farm.
 48 € Ecurie Madame Patrick Papot.

Temps total: 4'30"74"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre SUPER BEND et ESTURGEON BLEU ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

169 3148 **PRIX DE BOULIGNY** 3550 m
 (Haies - À réclamer - Femelles)

20 000 € (9 200, 4 600, 2 600, 1 800, 900, 600, 300) - dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans**, mises à réclamer pour 9.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées: 1 kg par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les pouliches ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en course de haies, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 kg.

Parcours n° H6: Haies, Dist. 3 550 m env.

20	5	La Vanille , f, al, 4 ans, par Nirvana Du Berlais et Gousse Vanille [Network (GER)], 67 k, Δp, (9 000), M ^{me} K. Meehan (<i>N. Gauffenec</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	1
5	4	Light Of Star , f, al, 4 ans, par Bande (IRE) et Solame [Solon (GER)], 71 k, (17 000), M ^{me} P. Papot (<i>B. Lestrade</i>), J. da Silva	2
7	2	Larwa , f, b, 4 ans, par Order Of St George IRE et Ou Rose [Whipper (USA)], 71 k, (13 000), M ^{me} S. Hosselet (<i>K. Nabet</i>), M. Seror (s)	3
69	4	Les Flots Bleus , f, b, 4 ans, par Gemix et Equilibriste (IRE) [Librettist USA], 70 k (66 k), p, (15 000), M ^{me} L. Moal (<i>L. Vandamme</i>), Butel & Beaunez (s)	4
76	5	Aristocratie , f, gr, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Shy CZE (Tiger Cafe JPN), 67 k (64 k), p, (9 000), Y. Fouin (s) (<i>A. Chesneau</i>), Y. Fouin (s)	5
30	Marie Va , f, b.f, 4 ans, par Dariyan et Marie Shams [Gentlewave (IRE)], 67 k (66 k), Δ, (9 000), M ^{me} S. Hosselet (<i>K. Deniel</i>), M. Seror (s)	6	
		Afterthought GB , f, b, 4 ans, par Postponed IRE et Appointee IRE (Exceed And Excel AUS), 68 k, (11 000), PR. Spiller (<i>D. Thomas</i>), L. Carberry (s)	7
		Joly Jil , f, 4 ans, 70 k (66 k), p, (15 000), E. Clayeux (s) (<i>T. Sporli</i>), E. Clayeux (s)	8
		Perle De Beauvais , f, 4 ans, 72 k (69 k), Δp, (19 000), C. Maceli (<i>Q. Samaria</i>), L. Maceli	arr
43		Sublime Chope , f, 4 ans, 70 k, Δ, (15 000), A. Chopard (<i>D. Ubeda</i>), P. Dolle	arr
123	1	Spring Way , f, 4 ans, 70 k (67 k), p, (11 000), Seror Racing Management (<i>Tho. Journiac</i>), F. Lagarde	arr
		Tabasco Time GB , f, 4 ans, 67 k (65 k), (9 000), S. Kemble (<i>M^{me} B. Frost</i>), H. Morrison	arr

12 partants; 22 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 298 €
 Certif. vétérinaire: *Mala'ika*

1 long, 2 long $\frac{1}{2}$, 4 long $\frac{1}{2}$, 3 long, 4 long $\frac{1}{2}$, 1 long, 2 long $\frac{1}{2}$.
 9 200€ - 4 600€ - 2 600€ - 1 800€ - 900€ - 600€ - 300€

Primes aux éleveurs:
 1472 € Neustrian Associates.
 736 € Gold And Blue Ltd.
 416 € Bloodstock Agency Ltd.
 288 € Butel & Beaunez (S), M^{me} Melanie Mullier, Matheo Beaunez.
 144 € Arnaud Ledoyer, M^{me} Martina Bartheldyova, Jan Faltejsek.
 96 € Bloodstock Agency Ltd, Serge S. Mastey.
 48 € Peter-Robert Spiller, prime non attribuée.

Temps total: 4'28"89"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche SUBLIME CHOPE à ne faire qu'un tour du rond de présentation et à être montée en piste, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Les pouliches LA VANILLE (AQ) et LARWA (OC) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

170 3149 **PRIX DES HERONNIERES** 3550 m
 (Haies)
 (Classe 4)

23 000 € (10 580, 5 290, 2 990, 2 070, 1 035, 690, 345) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en course à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu 2 500 (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 1.000.

Parcours n° H6: Haies, Dist. 3 550 m env.

Highbournedynamite IRE, f, gr, 4 ans, par Walk In The Park IRE et Shanon Du Berlais [*Turgeon (USA)*], 65 k, p, Highbourne Stud (*L. Philippoperon*), M. Rolland (s)

Touz The Crown, h, b, 4 ans, par Recorder GB et Success Girl (GB) [*Makfi GB*], 67 k, Δp, Ecurie R.E. (*C. Riou*), J. Detaunay (s)

Natural Spirit, f, al, 4 ans, par Savoir Vivre IRE et Nadessa GB [*Needwood Blade GB*], 65 k, p, Y. Fouin (s) (*B. Le Clerc*), Y. Fouin (s)

Solide, h, b.f, 4 ans, par Choeur Du Nord et Sainte Petronille [Saint Des Saints], 67 k (64 k), Δ, C. Trecco (*B. Marchand*), D. Windrif

L'Amie Prodigueuse, f, b, 4 ans, par It'S Gino GER et Muthalia [*Muhtathir (GB)*], 65 k (62 k), p, Y. Fouin (s) (*A. Chesneau*), Y. Fouin (s)

El Gado, h, al, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Latyle (Baliko), 69 k (67 k), G. Blain (*M^{me} B. Frost*), F. Bellemere

Mr Kodiak IRE, m, b, 4 ans, par Kodiak GB et Mikandy IRE (Arcano IRE), 67 k, p, B^{on} de Ed. Rothschild (*L. Zuliani*), H. de Lageneuste & G. Macaire (s)

Echalle, f, 4 ans, 65 k (64 k), Δp, L. Nadot (*Q. Gaignard*), A&F. A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)

Victory Field, f, 4 ans, 65 k (61 k), p, D. Clayeux (*T. Sporli*), E. Clayeux (s)

Dabasir IRE, h, 4 ans, 67 k, p, Mario Genovese SRL (*T. Chevillard*), M^{me} G. Menato

Lady Du Seuil, f, 4 ans, 65 k, Δp, M^{me} MG. Boudot (*K. Nabet*), M. Seror (s)

Larcin, h, 4 ans, 67 k, p, S. Quillet (*D. Ubeda*), Jul. Philenton

Givry, f, 4 ans, 65 k, p, SARL Carion E.M.M. (*T. Andrieux*), M. Rolland (s)

Lucky Roque, h, 4 ans, 68 k, p, M^{me} R. Mongin (*G. Meunier*), J. Merienne

New Kastle, h, 4 ans, 67 k (65 k), p, SCEA Ecurie Domaine de Baune (*M. Behocaray*), de A. Boisbrunet (s)

Black Marvel, h, 4 ans, 67 k, S. Dufresne (*R. Mayeur*), S. Dufresne

16 partants; 38 eng.; 1 eng. sup.; 16 part def. - Total des entrées: 788 €

Eng. Sup.: *New Kastle*

6 long, 3 long $\frac{1}{2}$, enclosure, 3 long, $\frac{1}{2}$ long, 2 long $\frac{1}{2}$, 1 long, courte tête, 6 long.

10 580€ - 5 290€ - 2 990€ - 2 070€ - 1 035€ - 690€ - 345€

Primes aux éleveurs:

1692 € J. L. Lightfoot, prime non attribuée.

846 € Philippe Brecheteau, Francois Moreau, Sylvain Julien Martin.

478 € Earl Haras Du Taillis.

331 € Pierre De Maleissye Melun.

165 € M^{me} Clotilde Quentin, M^{me} Nathalie Zwaenepoel.

110 € Gildas Blain.

55 € Lasnawood Ltd, Tullis Park Rose Ltd, prime non attribuée.

Temps total: 4'34"77"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre LARCIN à être muni d'un bonnet antibruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques et à être monté en piste.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné les propriétaires Mario GENOVESE SRL par une amende de 60 euros pour couleurs non-conformes.

A l'issue de la course, le jockey Dylan UBEDA a déclaré que le hongre LARCIN, arrivé non placé, à la cote de 8.6/1 (3^e favori), débutait en haies et avait fait trop d'efforts durant le parcours.

Les pouliches HIGHBOURNEDYNAMITE (IRE) et NATURAL SPIRIT ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

ANGERS

mercredi 26 février 2025

Terrain TRES LOURD

Commissaires de courses : Thierry BLAVET - Frédéric MUNET - Théophile MELOU - Bernard DERSOIR

171 3158 **PRIX DU CHATEAU DU ROI DE POLOGNE** 3700 m(Steeple-Chase)
(Classe 2)**30 000 €** (13800, 6900, 3900, 2700, 1350, 900, 450) - dotation France GalopPour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 12.500. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 kg par 4.000.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

Lilica, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Fortune Du Desert IRE [King'S Theatre IRE], 68 k (64 k), þ, G. Codre (*L. Vandamme*), J. Delaunay (s)**98** 2 **Lowry**, h, b,f, 4 ans, par Kitkou et Diabline (Buck'S Boum), 67 k (65 k), Δþ, Ecurie Ch-A Mary (*D. Lecomte*), L&M, Viel (s)**Rail Dawn**, h, b, 4 ans, par Herald The Dawn IRE et Mahendranagar [Rail Link (GB)], 67 k, M. Lochin (*C. Riou*), S. Foucher**136** 4 **Castanias**, h, b, 4 ans, par Castel Sant'Angelo USA et Pausanias [Gold Away (IRE)], 67 k, Δ, O. Thomas (*D. Thomas*), C. Lequien (s)**137** 6 **Dacario**, h, b, 4 ans, par Motivator GB et Dacaraville (Saint Des Saints), 67 k (64 k), þ, J. Juillet (*A. Lepage*), G. Juillet**Ebene Du Rheu**, h, 4 ans, 69 k, J. Détré (*A. Zuliani*), F. Nicolle

6 partants; 13 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 1134 €

Eng. Sup.: *Castanias*

2 long, 8 long, loin, loin.

13800€ - 6900€ - 3900€ - 2700€ - 1350€

Primes aux éleveurs:

2208 € Gheorghe Codre, M^{me} Roxana Popescu.
1104 € Joel Denis, Olivier Lenot, Didier Riche, M^{me} Suzy Julien.
624 € Ecurie Nicolas Taudon, Nicolas Lemeunier.432 € Hugues Lequien.
216 € European Bloodstock Management.

Temps total: 5'2"53"

La pouliche LILICA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

172 3154 **PRIX UBU III** 3400 m(Haies)
(Classe 2)**30 000 €** (13800, 6900, 3900, 2700, 1350, 900, 450) - dotation France GalopPour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 12.500. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 5.500.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 400 m env.

Ethie Castle, f, al, 4 ans, par Castle Du Berlais et Mar Plij [Gentlewave (IRE)], 67 k, þ, Haras du Mondant (*R. Mayeur*), E. Grall (s)**Dschingis Vacanda**, h, b, 4 ans, par Dschingis Secret GER et Concordance GER [Maxios (GB)], 71 k (70 k), þ, Avatara S.A. (*T. Dumouch*), Gab. Leenders (s)**Good Time Roll**, f, al, 4 ans, par New Bay GB et Every Time GB [Pivotal GB], 67 k, þþ, M^{me} P. Poulsen-Allaire (*T. Chevillard*), E. Allaure (s)**Le Grand Docteur**, h, b, 4 ans, par Doctor Dino et Eliga [Turgeon (USA)], 68 k (65 k), þ, Ecurie Pegase (*C. Guitraud*), E. Allaure (s)**96** 2 **Luky Du Reponet**, h, b, 4 ans, par Nom De D'La et Quoadra De Ladalka (Subotica), 68 k, R. Cillo (*T. Lemagnen*), F. Nicolle**Le Pere Celeste**, h, b, 4 ans, par Cokoriko et En Grande Pompe [Poliglote (GB)], 68 k, Δþ, Ecurie Mme Lynne MacLennan (*de F. Giles*), J. Delaunay (s)**Dino Du Mesnil**, h, b, 4 ans, par Doctor Dino et King'S Crystal GB [King'S Theatre IRE], 67 k, þþ, M^{me} H. Devin (*O. Jouin*), D. Sourdeau de Beauregard (s)**Lovely Marie**, f, 4 ans, 66 k, þ, F. Bellemere
(*B. Le Clerc*), F. Bellemere

8

8 partants; 22 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 756 €

Eng. Sup.: *Le Pere Celeste*

2 long ½, 1 long ½, 2 long, 4 long, 2 long, 2 long, 8 long.

13800€ - 6900€ - 3900€ - 2700€ - 1350€ - 900€ - 450€

Primes aux éleveurs:

2208 € Haras Du Mondant.
1104 € Avatara S.A..
624 € Haras D'Etreham, Ecurie Des Charmes.
432 € Ecurie Pegase, Charley Mottier, M^{me} Sabine Mottier.
216 € Daniel Janinet.
144 € Haras De Saint-Voir.
72 € M^{me} Henri Devin.

Temps total: 4'30"77"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Théo DUMOUCH, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage inappropriate de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

Le hongre DSCHINGIS VACANDA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

173 3156 **PRIX RENE COUETIL**

3800 m

(Haies - Handicap de catégorie)

27 000 € (12150, 5940, 3510, 2430, 1350, 945, 675) - dotation France GalopPour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} novembre de l'année dernière inclus, en course à obstacles, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course de dotation totale de 30.000.**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 56 kg.**

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 800 m env.

Référence: +17.

24 2 **Lillou**, h, b, 5 ans, par Kamsin GER et Somewhere In Time [Rio De La Plata (USA)], 70 k (67 k), G. Laboureau (*C. Poincot*), S. Foucher

1

55 6 **Stellomaker**, h, n.p, 5 ans, par Martinborough JPN et Stellomaker [Saddler Maker (IRE)], 72 k (69 k), þþ, F. de Sousa (*L. Vandamme*), M^{me} D. Mele

2

Pau Clermont, h, b, 5 ans, par Free Port Lux (GB) et Ania De Clermont [Ungaro (GER)], 70 ½ k (66 ½ k), ⊗, L. Simonet (*A. Blais*), B. Lefevre (s)

3

Ti'Punch Des Iles, h, b, 5 ans, par Jeu St Eloi et Planete Rose [Trempolino (USA)], 70 k, þ, N. Chevalier (*A. Gautron*), N. Chevalier

4

77 4 **Litote Du Lannier**, f, al, 5 ans, par Universal IRE et Lectrice [Okawango (USA)], 69 k, C. Le Meur (*D. Thomas*), G. Juillet

5

45 7 **Kansas Du Seuil**, f, b.f, 5 ans, par Cokoriko et Shany De Loriol [Lavirco (GER)], 65 k (62 k), A. Vimont (*Tho. Journiac*), M^{me} S. Geffraud

6

113 6 **Karma De Reve**, h, gr, 5 ans, par Fly With Me et Unike De Reve [Assessor (IRE)], 72 k (69 k), þ, M^{me} C. Dubuquois (*A. Lepage*), E. Grall (s)

7

Summer Smile, f, 5 ans, 69 k (65 k), þ, Y. Reynaud (*G. Faivre-Picon*), D. Satalia

arr

Denham Black, h, 5 ans, 65 k (66 k), þ, J. Jouin (*B. Claudio*), J. Jouin

arr

Keep Calm Dariyan, h, 5 ans, 71 k, Δþ, F. Audoin (*de F. Giles*), E. & G. Leenders (s)

tbé

10 partants; 35 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 567 €
4 long, ½ long, courte encolure, 3 long, 1 long, 4 long.
12150€ - 5940€ - 3510€ - 2430€ - 1350€ - 945€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1761 € Gerard Laboureau.
861 € Hubert Langot.
508 € Hubert Laloi, Georges Trinquet, Raymond Poiron.
352 € Anthony Gourama, Guillaume Geneste.
195 € Christophe Le Meur, Jean-Philippe Raoult.
137 € M^{me} Marc Boudot.
97 € Jean-Paul Gronfier.

Temps total: 4'58"32"

Le hongre LILLOU a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

174 3160 **PRIX GEORGES THIBAULT**

3800 m

(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

29 000 € (13050, 6380, 3770, 2610, 1450, 1015, 725) - dotation France GalopPour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 56 k.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

Références: 0 ans, +14; 1 ans et +, +16.

Joyfull , h, gr, 6 ans, par Honolulu IRE et Calasiris (Smadoun), 64 k, þ, J. Provost (<i>E. Bureller</i>), E. Lecoiffier	1
Jalzan , h, al, 6 ans, par Jeu St Elo et Vierge Sainte (Robin Des Champs), 70 k (69 k), þ, M ^{me} C. Darchy (<i>D. Lecomte</i>), W. Menuet (s)	2
72 5 Graine De Beaute , f, b,f, 5 ans, par Karaktar IRE et Veille Au Grain (Dom Alco), 68 ^{1/2} k (65 ^{1/2} k), þ, Ecurie Patrick Joubert (<i>Tho. Journiac</i>), E. Grall (s)	3
103 7 Fan Of Sea , h, b,f, 10 ans, par Shamalgan et Kusea (Useful), 68 ^{1/2} k, þ, E. & G. Leenders (s) (<i>de F. Giles</i>), E. & G. Leenders (s)	4
Hachasson , h, gr, 8 ans, par Choeur Du Nord et Veltava (Le Balafré), 72 k, de P. Quatrebarbes (<i>T. Beaureau</i>), F. Foucher	5
Ecu De Ballon , h, b, 5 ans, par Doctor Dino et Majeste De Ballon (Ange Gabriel), 68 ^{1/2} k (64 ^{1/2} k), þ, F. Martin (<i>K. Geffroy</i>), L. Carberry (s)	6
143 Casona , f, b, 5 ans, par Petillo et Merciki [Villez (USA)], 67 k (64 k), þ, G. Blain (<i>E. Bonnet</i>), F. Bellemere	7
101 Hersent Du Mee , h, 8 ans, 65 ^{1/2} k (63 k), O. Thomas (<i>M. Duchene</i>), C. Lequien (s)	8
80 5 Kenzoriko , h, 6 ans, 71 ^{1/2} k, þ, SCEA Ecurie Domaine de Baune (<i>C. Riou</i>), J. Delaunay (s)	9
Trent Lane , h, 9 ans, 72 k (70 k), G. Brown (<i>M^{me} B. Frost</i>), L. Carberry (s)	arr
Bien Divin , h, 7 ans, 71 ^{1/2} k (70 ^{1/2} k), þ, D. Cadot (s) (<i>E. Manceau</i>), D. Cadot (s)	arr
120 Tarte Aux Prunes , f, 6 ans, 63 ^{1/2} k (63 k), þ, M ^{me} S. Bertin (<i>A. Lepage</i>), T. Poché	arr
130 4 Lady Coeur , f, 6 ans, 71 k (67 k), þ, W. Menuet (s) (<i>M^{me} L. Fabre</i>), W. Menuet (s)	t.j

13 partants; 35 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 640 €
1 long, 6 long, 2 long ½, 1 long, 2 long, 5 long, 6 long, 2 long.
13050€ - 6380€ - 3770€ - 2610€ - 1450€ - 1015€ - 725€

Primes aux éleveurs:

1892 € Gilles Defontaine, Patrick Ridard, Jacques Provost, Jean-François Talonneau.
925 € Joel Denis, Haras De Saint-Voir.
546 € Earl Patrick Joubert, Haras De Saint-Voir.
378 € M^{me} Etienne Leenders, Suc. Francoise Gondouin.
210 € Philippe De Quatrebarbes, M^{me} Therese De Quatrebarbes.
147 € M^{me} Robert Gasche-Luc.
105 € Gildas Blain.

Temps total: 4'57"72"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Christopher RIOU concernant la performance du hongre KENZORIKO (1^{er} favori - 3.7/1) arrivé non placé.

L'intéressé a déclaré que ledit hongre n'avait jamais eu de ressources. Les Commissaires ont pris acte de ces explications.

En outre, les Commissaires ont demandé des explications à l'entraîneur William MENUET sur le comportement de la jument LADY COEUR, celle ci ayant fait pile devant la rivière des tribunes.

L'intéressé a déclaré que l'année dernière, ladite jument était tombée sur les hippodromes d'AUTEUIL et de DURTAL, que celle ci avait terminé en 4^e position pour sa rentrée en haies mais qu'aujourd'hui sur les obstacles de steeple-chase, elle avait montré de sérieux signes d'appréhension.

L'entraîneur William MENUET a ajouté qu'il allait de nouveau engager la jument LADY COEUR dans une course de haies. Les Commissaires ont pris acte de ces explications.

La jument GRAINE DE BEAUTE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

175 3159 PRIX D'AUTEUIL	3800 m
(Steeple-Chase) (Classe 3)	

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu 16.000 en steeple-chase (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 3.000.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

Kid Du Maffray , h, al, 5 ans, par Universal IRE et Flame Du Maffray [Honolulu (IRE)], 70 k (66 k), þ, B. Lefevre (s) (<i>A. Blais</i>), B. Lefevre (s)	1
103 3 Kazador De Kerser , h, b,f, 5 ans, par Karaktar IRE et Anyatta De Kerser (Al Namix), 71 k, þ, Mme P. Papot (<i>L. Zuliani</i>), P. Quinton (s)	2

Kasadepapel, h, b, 5 ans, par Free Port Lux (GB) et Toscane [Shaanmer (IRE)], 71 k, T. Johnson (*T. Beaureau*), L. Carberry (s)

59 7 **Keep Your Head Up**, h, b, 5 ans, par Masked Marvel GB et Eugenie Grandet (Chichi Creasy), 67 k (64 k), þ, Y. Fouchard (*A. Lepage*), E. Grall (s)

Perfect Trio, h, al, 5 ans, par Nicaron GER et Lady Linda [Linda'S Lad (GB)], 67 k, þ, S. Ruel (*K. Dubourg*), Ch. Dubourg (s)

94 5 **Krac Dore**, h, b, 5 ans, par Morpheus GB et Reveuse Blue [Lesotho (USA)], 73 k (69 k), þ, W. Menuet (s) (*T. Gaullier*), W. Menuet (s)

46 **King S Boum**, h, b, 5 ans, par Buck'S Boum et Buzzy Lucky [Ultimately Lucky (IRE)], 67 k, þ, M^{me} A. Mahe (*A. Gautron*), F. Foucher

129 5 **Kanon Devil**, h, 5 ans, 71 k (68 k), þ, H. Delom de Mezerac (*T. Blainville*), E. Thueux

King Denou, h, 5 ans, 71 k, þ, M^{me} L. Denuault (*M. Chailloleau*), G. Denuault (s)

Tisko Du Champ, h, 5 ans, 70 k (67 k), þ, Mme P. Papot (*L. Vandamme*), M^{me} D. Mele

Kanji Conti, h, 5 ans, 67 k, þ, Ecurie Patrick Joubert (*W. Lajon*), J. Delaunay (s)

11 partants; 39 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 587 €

1 long, 6 long, 2 long ½, 8 long, 3 long, 1 long, 4 long.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs:

1734 € Philippe-Claude Lefevre, Suc. Francis Lefevre, M^{me} Simone Lefevre.

867 € M^{me} Kerstin Drevet.

490 € Jacques Cyres, Nicolas Cyres.

339 € M^{me} Anne-Valerie Preel, Stephane Tonero, Earl De La Chesnaie.

169 € Stephane Ruel, Noel Dubief, Dubourg (S).

113 € Michel Bedier.

56 € Jean-Pierre Mahe, Jean-Francois Balay.

Temps total: 4'57"18"

Le jockey Lucas ZULIANI étant tombé après le poteau d'arrivée, celui-ci a été suivi jusqu'aux balances par un Commissaire.

Le hongre KAZADOR DE KERSER a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

176 3155 **PRIX AL CAPONE II** 3400 m

(Haies - Autres Que Pur Sang)

(Classe 3)

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour pouliches entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'étant pas de race de Pur sang, n'ayant pas, en course à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu 8.500 (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 2.000.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 400 m env.

90 2 **Laloi**, f, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Capri [Coastal Path (GB)], 67 k, þ, Ecurie Magnien (*A. Renard*), d'E. Andigne

Louvetanza, f, b,f, 4 ans, par Ivanhowe GER et Nota Bene (Video Rock), 65 k, M^{me} D. Mele (*L. Brechet*), M^{me} D. Mele

L'Elu D'Armor, h, b, 4 ans, par Whitecliffsfordover USA et Victoire D'Armor [Tiger Groom (GB)], 67 k, þ, L. Hervo (*T. Chevillard*), L. Hervo

Legrec, h, gr, 4 ans, par Clovis Du Berlais et Theramene (April Night), 67 k, þ, J. Guillonnier (*de F. Giles*), Gab. Leenders (s)

Le Beau Gosse, h, b, 4 ans, par Voiladueno et Tes Belle [Shaanmer (IRE)], 67 k, Lord Daresbury (*V. Morin*), D. Bressou

Luther'K, h, b, 4 ans, par Montmartre et Balnilla (Balko), 67 k (64^{1/2} k), þ, Haras Des K (*Y. Courmont*), E. & G. Leenders (s)

L'Epopee Allen, f, b, 4 ans, par Cokoriko et Une Epopee (Dom Alco), 65 k, þ, JL. Da Silva (*O. Jouin*), P. & C. Peltier (s)

111 6 **Le Charme**, h, 4 ans, 67 k, þ, E. Leray (s) (*A. Moriceau*), E. Leray (s)

71 **Lolita Du Breuil**, f, 4 ans, 65 k, þ, M. Lagahe (*R. Mayeur*), E. Grall (s)

Lady De Rouhet, f, 4 ans, 65 k, þ, C. Lequien (s) (*D. Thomas*), C. Lequien (s)

10 partants; 19 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. - Total des entrées:

533 €

Eng. Sup.: *Le Charme*

4 long, 3 long, 2 long ½, 4 long, 2 long ½, 2 long ½, 1 long, 2 long.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs :

1913 € Jean-François Magnien, Charles Magnien.
 956 € Patrice Vagne, Nicolas De Lageneste.
 540 € Mme Charlotte Hervo, Lionel Hervo.
 374 € Haras De La Rousseliere Scea.
 187 € Jacques Cypres, Nicolas Cypres.
 124 € Mme Angélique Raoult, Jean-Philippe Raoult.
 62 € Bruno Vagne.

Temps total : 4'32"45"

La pouliche LALOI (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

177 3157 **PRIX OLIVIER D'ANDIGNE** 3800 m
 (Haies - Handicap de catégorie)

27000 € (12150, 5940, 3510, 2430, 1350, 945, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 54 k.

Parcours n° H3 : Haies, Dist. 3 800 m env.

Référence : +18.

Jazz Roque, h, gr, 6 ans, par Montmartre et Oryade [Laveron (GB)], 72 k (70 k), þ, M. Viel (*D. Lecomte*), L&M. Viel (s)

1

Igor Des Ongrais, h, b,f, 7 ans, par Crillon et Tessa Des Ongrais (Discover D'Auteuil), 67½ k, þ, D. Meslin (*L. Zuliani*), D. Meslin

2

122 Free Lord D'Anjou, h, gr, 7 ans, par Lord Du Sud et Misery Hill [Nombre Premier (GB)], 68½ k, þ, S. Dufresne (*R. Mayeur*), S. Dufresne

3

120 Quick Daddy, h, b, 7 ans, par Quick Martin et What Cheeky (Cadoudal), 66 k, þþ, Mme M. Artu (*E. Bureller*), Mme J. Le Stang

4

103 2 **Marty Mcfly**, h, b, 9 ans, par Brave Mansonnien et Singapore Guest (Sagacity), 70½ k, þþ, J. Buez (*W. Lajon*), J. Delaunay (s)

5

Exupery, h, n.p, 10 ans, par Desir D'Un Soir et Sirene Du Rhei (Ascetic Silver), 71 k (68 k), þ, G. Lacombe (*A. Lepage*), G. Juillet

6

Blouzeur, h, al, 8 ans, par Honolulu IRE et Perle Des Cotieres (Maille Pistol), 64 k (65 k), þþ, S. Seignoux (*C. Riou*), Mme V. Seignoux

7

135 Night Aria, f, 6 ans, 71 k (67 k), Mustang SARL (*M. Duchene*), C. Lequien (s)

8

89 Bistrot Has, f, 6 ans, 68½ k, þþ, N. Terrassin (*A. Coupu*), N. Terrassin

9

135 Ille D'Ouessant, f, 7 ans, 72 k (71 k), þ, JB. Chapalain (*T. Dumouch*), Gab. Leenders (s)

10

51 7 **Ialban**, h, 7 ans, 67 k, þ, H. Orain (*K. Dubourg*), E. Leray (s)

tbé

11 partants ; 23 eng ; 11 part def. - Total des entrées : 234 €

2 long, 6 long, 1 long ½, 6 long, 2 long, 8 long, 2 long ½, 1 long, loin.

12150€ - 5940€ - 3510€ - 2430€ - 1350€ - 945€ - 675€

Primes aux éleveurs :

1761 € Mme Robert Mongin.
 861 € Marc Trincot, Mme Odile Trincot.
 508 € Gildas Vaillant.
 352 € Mme Magali Redon, Mme Laura Delage.
 195 € Jeremy Buez.
 137 € Georges Lacombe, Mme Pascale Papon, Mme Sabine Van Egroo.
 97 € Marcel Basset.

Temps total : 4'59"7"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Wilfried LAJON concernant la performance du hongre MARTY MCFLY (1^{er} favori - 2.5/1) arrivé non placé.

L'intéressé a déclaré que ledit hongre n'avait probablement pas apprécié le terrain très lourd. (5.1). Les Commissaires ont pris acte de ces explications.

Le hongre FREE LORD D'ANJOU a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

A Choeur Joie , f, 6 ans, Choeur Du Nord et Baldino, 120/3	Black Marvel , h, 4 ans, Masked Marvel GB et Uriosa Roque, 170	Clarkia , f, 4 ans, Birchwood IRE et Danse Revee (IRE), 142	Edition Originale , f, 5 ans, Clovis Du Berlais et Elegance Reconce, 140/3
Acotango , h, 4 ans, Tai Chi GER et Argananza, 157/5	Black Track , h, 6 ans, Manduro GER et Courchevel IRE, 120/1	Clo Des Flos , h, 5 ans, Clovis Du Berlais et Norita Royale, 129	El Gado , h, 4 ans, Goliath Du Berlais et Latyle, 170/6
* Afterthought GB , f, 4 ans, Postponed IRE et Appointee IRE, 169/7	Blekolina , f, 6 ans, Blek et Anguilla GER, 118	Cloth Of Sea , f, 4 ans, Cloth Of Stars IRE et Lady Chloe, 144/2	Elcond'Or Forlonge , h, 9 ans, Rio De La Plata USA et Nera Maria, 143/6
Ain'T Got Wings , h, 7 ans, Martaline GB et Jolie De Ballon, 121	Blouzeur , h, 8 ans, Honolulu IRE et Perle Des Cotieres, 177/7	Cocotte Royale , f, 4 ans, Chanducoq et Quesotho Royale, 119/4	Elektrix , f, 4 ans, Gemix et La Grande Dame, 160/4
Ale Ma Say , f, 4 ans, Magneticjim (IRE) et Opale Jolie, 133	* Bojak GB , h, 6 ans, Sea The Moon GER et Blumenfee GER, 118	Cooper Des Ongrais , h, 13 ans, Crillon et Jolie Note, 164	Elian , h, 4 ans, Goliath Du Berlais et Kokeshi, 162/6
Aleksandar , h, 4 ans, Sageburg (IRE) et A Special Dream GER, 157	Bolid Du Mathan , h, 11 ans, Martaline GB et Thisbee Du Mathan, 152/2	Cote Fleurie , f, 9 ans, Montmartre et Cote Vermeille (GB), 152	Emid'Io Pepe , h, 4 ans, Kap Rock et Shooting Post, 160/2
Algajust , h, 5 ans, It'S Gino GER et Falballas, 153	Bonham Strand , f, 4 ans, Ten Sovereigns IRE et Comforting USA, 123, 146	Crown Du Berlais , h, 4 ans, Saint Des Saints et Royale Athenia, 137/2	Esastar , f, 4 ans, Goliath Du Berlais et Star D'Avril, 128/2
Ali Pacha , h, 4 ans, Hunter'S Light IRE et My Pretty Girl GB, 127/7	Bonheur Du Sud , h, 6 ans, Lord Du Sud et Caribea, 120	* Dabasir IRE , h, 4 ans, Havana Gold IRE et Kairos ITY, 170	Escort'Jet , f, 6 ans, Gentlewave (IRE) et Escort'Woman, 124/2
Amarna , f, 4 ans, Toronado (IRE) et Causa Proxima, 160	Bonny Love , f, 4 ans, Born To Sea IRE et Star Mon Amie (IRE), 160	Dacario , h, 4 ans, Motivator GB et Dacaraville, 137/6, 171/5	Eskitme , h, 4 ans, Masked Marvel GB et Enimie, 144/6
Anatole , h, 4 ans, Calyx GB et Anatella, 131	Boom Boom Ciao , h, 5 ans, Polarix (GB) et Arakawa, 117/6	Daily Quest , f, 6 ans, Martinborough JPN et Achera, 135	Espion De Vindecy , h, 9 ans, Agent Secret IRE et Amazone De Balme, 124
Apaniwa , f, 5 ans, Cloth Of Stars IRE et Asulayana GB, 153	Borvo , h, 4 ans, Night Wish GER et Lolla Belle, 142/6	Dashka , f, 4 ans, Birchwood IRE et Diva Divina CAN, 156/7	Espoir , h, 11 ans, Spider Flight et Lady Va, 152/4
* Aquilae GB , f, 4 ans, Zoustar AUS et Presiding Officer GB, 119	Brexit , h, 9 ans, No Risk At All et Sonate Jem, 155/2	Demon Du Berlais , h, 5 ans, Muhtathir GB et Deesse Du Berlais, 126	Espoir De Gagner , h, 11 ans, Dragon Dancer GB et Uranica, 143/1
Argent Platine , f, 4 ans, Agent Secret IRE et Virgen De Plata, 128	Briac D'Echal , h, 8 ans, Masked Marvel GB et Populonia, 150/5	Dempy , h, 4 ans, Intello (GER) et Sextine (GB), 157/4	Esthetique Cotte , f, 5 ans, Estejo GER et Exotique Cotte, 141/4
Aristocratie , f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Shy CZE, 169/5	Buck'Star , f, 5 ans, Buck'S Boum et Sairastar, 148/4	Denham Black , h, 5 ans, Whitecliffsodover USA et Sundaysun, 173	Esturgeon Bleu , h, 4 ans, Night Wish GER et Sainte Turgeon, 168/7
Astalavista , h, 5 ans, Cokoriko et Libranous, 138/6	Burrows Diane , f, 6 ans, Hunter'S Light IRE et La Vie De Boitron, 120/6	Dersky , h, 4 ans, Montmartre et Starbold, 139	Ethie Castle , f, 4 ans, Castle Du Berlais et Mar Plij, 172/1
Asteroid Dream , h, 4 ans, Kingfisher IRE et Dream Cat, 133	Cafe Creme , h, 5 ans, Victory Song IRE et Fleur Du Brizais, 151	Despacito , h, 5 ans, Elm Park GB et Lady John John, 157/7	Eufrasia , f, 4 ans, Clovis Du Berlais et Eufrasie, 144/3
Aulko , h, 7 ans, Balko et Chamberkoe, 155/5	Calliandra , f, 5 ans, Clovis Du Berlais et Fleur Des Villes, 153/3	Diable D'Auteuil , h, 9 ans, Crillon et Passion Du Berlais, 118	Exocet Forlonge , f, 4 ans, Goliath Du Berlais et Belle Du Brizais, 123/4
Avenue Kennedy , f, 9 ans, Air Chief Marshal IRE et Circus Key (IRE), 163	Camarleen , f, 4 ans, Earnshaw USA et Fiammella IRE, 162/4	Dino Du Mesnil , h, 4 ans, Doctor Dino et King'S Crystal GB, 172/7	Exupery , h, 10 ans, Desir D'Un Soir et Sirene Du Rhei, 177/6
Bahiosun , h, 7 ans, Muhaymin USA et Bahia Do Brasil, 135/5	Camerise , f, 9 ans, Spider Flight et Regulatrice, 132/7	Dinozaure , h, 8 ans, Doctor Dino et Jookhasi, 122/4	Family Speed , f, 4 ans, Prince Gibraltar et Speedy Speed, 139/1
Bandanas , h, 4 ans, Bande (IRE) et Dallidas, 116/5	Cargo De Nuit , h, 4 ans, Vol De Nuit GB et Melancholy Hill, 160/7	Doc Turvy , h, 4 ans, Great Pretender IRE et Kilda IRE, 144	Fan Of Sea , h, 10 ans, Shamalgan et Kusea, 174/4
Bar Tender , h, 4 ans, Great Pretender IRE et Bar Bichette, 131	Carline Des Carres , f, 7 ans, Choeur Du Nord et Misere Des Carres, 148	Doctor Kaleo , h, 10 ans, Doctor Dino et Last Harvest, 121/4	Fanion De Balme , h, 10 ans, Cachet Noir USA et King Story, 150
Beatrix Lestrangle , f, 4 ans, Sea The Moon GER et Ghaim GB, 156/3	Casona , f, 5 ans, Petillo et Merciki, 143, 174/7	Dom Diego , h, 4 ans, Saxon Warrior JPN et Lipari GER, 133/4	Father Day , h, 4 ans, Galiway (GB) et Anymore, 137
Beau Charentais , h, 7 ans, Nicaron GER et Bara Bahau, 150/1	Castanias , h, 4 ans, Castel Sant'Angelo USA et Pausanias, 136/4, 171/4	Don Look Coco , h, 5 ans, Cokoriko et Marie D'Altissima, 134/1	Feuille Verte , f, 5 ans, Buck'S Boum et Laskaline, 117/3
Beautystars , h, 5 ans, Storm The Stars USA et Beaufte Fatal, 126/1	Catelle Rose , f, 4 ans, Castle Du Berlais et Fabannso, 128/7	Dora Magic Pelem , f, 4 ans, Magician IRE et Meshadora Pelem, 128/1	* Flaming Glass SPA , h, 5 ans, Whitecliffsodover USA et Zambezie, 161/7
Belabara , f, 5 ans, Beaumec De Houelle et Brava, 143	Celtic Jabaar , h, 5 ans, Whitecliffsodover USA et Zoffanyia, 145/5	Dream Du Lemo , h, 5 ans, Desinvolte et Best Du Lemo, 153/4	Flanker , h, 8 ans, Kap Rock et Sheraka, 118
Bellalola , f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Solola GER, 165/1	Chardasso , h, 5 ans, Shamalgan et Weepeeta, 159/3	Dschingis Vacanda , h, 4 ans, Dschingis Secret GER et Concordance GER, 172/2	Fleurieu , f, 6 ans, Masked Marvel GB et Talwin IRE, 166/4
Bellodam , h, 4 ans, Beaumec De Houelle et Belladame, 168/3	Cheap , h, 4 ans, George Vancouver USA et Nitza, 168/6	Earl Of Shannon , h, 5 ans, Doctor Dino et Shannon Pearl, 153	Florentin , h, 4 ans, Mekhtaal (GB) et La Medicis, 144
Best Bowl , h, 9 ans, Le Havre (IRE) et Orion Best, 120	Chloe Du Berlais , f, 4 ans, Saint Des Saints et Chimere Du Berlais, 160	Ebene Du Rhei , h, 4 ans, Chanducoq et Poesie Du Rhei, 171	Follow To Follow , h, 5 ans, Dabirsim et Chokhani (IRE), 134
Bien Divin , h, 7 ans, On Est Bien (IRE) et Fleur Divine, 174	Ci Ppo Ra , f, 5 ans, Fly With Me et Latyle, 153	Echalle , f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Logardina, 170	For Friendship , h, 5 ans, Seahenge USA et Country Girl, 153
Bienvbathy , f, 4 ans, Bathyrhon GER et Kap Ambition, 162/5	Clairole , f, 5 ans, Masked Marvel GB et Line Royale, 141	Ecu De Ballon , h, 5 ans, Doctor Dino et Majeste De Ballon, 174/6	Foret Vierge , f, 7 ans, Kapgarde et La Foret, 120
Bistrot Has , f, 6 ans, Buck'S Boum et Bia Has, 177			

<i>Forza</i> , h, 10 ans, Policy Maker (IRE) et Oh Divine, 124/4	<i>Grieffon D'Aubrelle</i> , h, 9 ans, Samum GER et Tiree A Part, 154/7	<i>Ine Anjou</i> , f, 7 ans, Balko et Line Garry, 158/7	<i>Jempika</i> , f, 6 ans, Buck'S Boum et Scintillante D'Or, 120
<i>Free Lord D'Anjou</i> , h, 7 ans, Lord Du Sud et Misery Hill, 122, 177/3	<i>Guetta</i> , f, 5 ans, Seabiac USA et Guardina, 167/5	<i>Inedit D'Amour</i> , h, 4 ans, Beaumec De Houelle et Sweet Love, 136/2, 156	<i>Jericho D'Alene</i> , h, 6 ans, Cokoriko et Avirca, 149
* <i>Full Force Gale IRE</i> , h, 5 ans, Blue Bresil et Catherine Well GB, 157	<i>Hachasson</i> , h, 8 ans, Choeur Du Nord et Veltava, 174/5	<i>Iorana Vallis</i> , f, 7 ans, Martaline GB et Quora Vallis, 135/1	<i>Jet D'Estruval</i> , h, 6 ans, Kapgarde et Caresse D'Estruval, 140/5
* <i>Furioso GER</i> , h, 8 ans, Hurricane Run IRE et Flores GER, 122/1	* <i>Halite IRE</i> , h, 7 ans, Fascinating Rock IRE et Adelasia IRE, 138/2	<i>Ipanama</i> , f, 7 ans, Very Nice Name et Uchaga, 149	<i>Jetsee</i> , f, 6 ans, Karaktar IRE et Roulapoule, 167/7
<i>Galaxie D'Ainay</i> , f, 5 ans, No Risk At All et Melodie D'Ainay, 129/4	<i>Haluisin</i> , h, 8 ans, Honolulu IRE et Quisiera, 149/4	<i>Irish Sport</i> , h, 7 ans, Cockney Rebel IRE et So Lovely Sport, 145	<i>Jeune Coko</i> , h, 6 ans, Cokoriko et Bluette Du Seuil, 155/3
<i>Galet D'Oudairies</i> , h, 9 ans, Racerger et Suite D'Oudairies, 120/4	<i>Hard Roc De Kerser</i> , h, 8 ans, Fuisse et Roquette De Kerser, 152/1	<i>Iron Barks</i> , h, 5 ans, Kingfisher IRE et Iditarod, 159/4	<i>Jewel Star</i> , h, 6 ans, Storm The Stars USA et Daya Win, 150
<i>Galleo Conti</i> , h, 9 ans, Poliglot (GB) et Gazelle Lulu, 121	<i>Hardegarde</i> , h, 8 ans, Kapgarde et Berry Qreasy, 152/5	<i>Isis D'Inor</i> , f, 5 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Kheopps, 158/1	<i>Jeywell</i> , f, 6 ans, Rail Link GB et Saratoga, 143
<i>Galox</i> , h, 9 ans, Samum GER et Venus Collonges, 138/7	<i>Hardi Les Gars</i> , h, 8 ans, Network GER et Sortie De Secours, 132/5	<i>Ital Conti</i> , h, 7 ans, Masked Marvel GB et Sonate Du Rheu, 158	<i>Jikito</i> , h, 6 ans, Voiladenuo et Klyne, 120/5
<i>Galopin De Balme</i> , h, 9 ans, Cima De Triomphe IRE et Jebarde Rederie, 143	<i>Hat Fish</i> , f, 5 ans, Khalkevi IRE et Wear The Fox Hat, 147	<i>Italian Flight</i> , h, 4 ans, Vol De Nuit GB et Aspetta E Spera, 168/4	<i>Joalier</i> , h, 6 ans, Alianthus GER et Born Ready, 151
<i>Game Opal</i> , h, 6 ans, Jeu St Eloi et Opale Jolie, 132/4	<i>Haut Les Masques</i> , h, 4 ans, Masked Marvel GB et La Bouille (GB), 139/2	<i>Ite Missa Est</i> , f, 9 ans, Clety et Mea Maxima Culpa, 163/4	<i>Job D'Ete</i> , h, 6 ans, Voiladenuo et Heure D'Hiver, 164
<i>Gaya De Rouhet</i> , f, 9 ans, Falco USA et Ophelia Des Isles, 120	<i>Hedenn Bihoue</i> , h, 8 ans, No Risk At All et Vann Bihouee, 122	<i>Itiepy</i> , f, 7 ans, Karaktar IRE et Utieipy, 117/5	<i>Jobijoba De Viette</i> , h, 6 ans, Gemix et My Miss, 151
<i>Gemini D'Ax</i> , h, 9 ans, Gemix et Dores Et Deja, 150/2	<i>Hellena</i> , f, 8 ans, Choeur Du Nord et Jolila, 148/5	<i>J'Irai Loin</i> , h, 6 ans, Buck'S Boum et Reale Des Sacarts, 143/7	<i>Jocasta</i> , f, 4 ans, Pour Moi IRE et Johara GER, 137/4
<i>Gex</i> , h, 9 ans, Khalkevi IRE et Mexcala, 154/2	<i>Hemilio Dalex</i> , h, 8 ans, Boris De Deauville (IRE) et Gamine D'Auteuil, 152	<i>Jacasse Camara</i> , h, 6 ans, Cima De Triomphe IRE et Sunday Way, 132/3	<i>Jolibois</i> , h, 6 ans, Karaktar IRE et Ellecourt, 140
<i>Gilded Dragon (IRE)</i> , h, 4 ans, Siyouni et Khaleesy IRE, 142	<i>Henry Brulard</i> , h, 10 ans, Planteur (IRE) et Agent Mimi, 122	<i>Jade De La Roque</i> , f, 6 ans, Gemix et Toscane De Laroque, 164/3	<i>Jolicoeur</i> , h, 6 ans, Elliptique (IRE) et Becky Des Boulats, 138/3
<i>Gino'S Line</i> , f, 4 ans, It'S Gino GER et Former Line, 146/3	<i>Hersent Du Mee</i> , h, 8 ans, Axxos GER et Amie Folle, 174	<i>Jaguar Des Obeaux</i> , f, 6 ans, Joshua Tree IRE et Omega Des Obeaux, 130/1	<i>Jolidee</i> , f, 6 ans, Karaktar IRE et Solidee, 154/3
<i>Gipsy De Choisel</i> , h, 9 ans, Great Pretender IRE et Beautiful Choisel, 122	* <i>Highbournedynamite IRE</i> , f, 4 ans, Walk In The Park IRE et Shanon Du Berlais, 170/1	<i>Jahidin</i> , h, 5 ans, Kheleyf USA et Loda, 140/4	<i>Jolie Moirette</i> , f, 6 ans, Agent Secret IRE et Rahana Moirette, 150/4
<i>Givry</i> , f, 4 ans, Castle Du Berlais et Gardouche, 170	<i>Hillico Conti</i> , h, 8 ans, Kapgarde et Valdivia (IRE), 164/2	<i>Jalkevi Rochelais</i> , h, 6 ans, Khalkevi IRE et Alizee Rochelaise, 149/1	<i>Joly Jil</i> , f, 4 ans, Arakan USA et Joly Jessy, 169
<i>Gold For Nizzy</i> , f, 7 ans, American Devil et Gold For Tina, 124/1, 138/1	<i>Hitador</i> , h, 8 ans, Kandidate GB et Belle Emeraude, 122/2	<i>Jalzan</i> , h, 6 ans, Jeu St Eloi et Vierge Sainte, 174/2	<i>Jony Be Good</i> , h, 6 ans, Cokoriko et Crystale Du Bourg, 130
<i>Goldkikou</i> , h, 5 ans, Kitkou et Goldance, 153/5	<i>Hold The Heart</i> , h, 5 ans, Choeur Du Nord et Hold The Dollar, 143	<i>James</i> , h, 6 ans, Galiway (GB) et Tiaradargent, 122/6	<i>Joshua Moon</i> , h, 7 ans, Joshua Tree IRE et Mosogna Moon GB, 122
<i>Goldy Loued</i> , f, 9 ans, Hurricane Cat USA et Bichaga De Loued, 164/7	<i>Holdover</i> , h, 4 ans, Whitecliffsofdover USA et Hold The Thought (GB), 162/7	<i>Jamming</i> , h, 6 ans, Elm Park GB et Amapola, 120	<i>Jost</i> , h, 6 ans, Buck'S Boum et Djerba, 117/4
<i>Goliador</i> , h, 4 ans, Goliath Du Berlais et Dalanaya, 162/1	<i>Hooker De Brenus</i> , h, 8 ans, Montmartre et Uxina, 130	<i>Jane De La Brunie</i> , f, 6 ans, Bathyrhon GER et Chitta, 140/1	<i>Journee D'La Femme</i> , f, 6 ans, Authorized IRE et Regle De L'Art, 130/5
<i>Goliath Du Luy</i> , h, 4 ans, Goliath Du Berlais et Anaqueen, 115/2	<i>Hotel Dieu</i> , h, 8 ans, Rail Link GB et Paula, 135	<i>Japon</i> , h, 6 ans, Vision D'Etat et Avacapa, 117/1	<i>Joyfull</i> , h, 6 ans, Honolulu IRE et Calasiris, 174/1
<i>Goliath Du Rhei</i> , h, 6 ans, Castle Du Berlais et Pepite Du Rhei, 155/1	<i>Hourvari Saramour</i> , h, 8 ans, Lone Bid et Neiva De Chalamont, 145/3	<i>Jardin D'Eole</i> , h, 5 ans, Choeur Du Nord et Romaneda, 126/6	<i>Jump Dancing</i> , h, 6 ans, Feel Like Dancing GB et Quelle Shamaa, 149
<i>Golliauth</i> , h, 9 ans, Lord Du Sud et Quinine De Mazille, 120	<i>Hunbeur</i> , h, 4 ans, Clovis Du Berlais et Huzyreine, 131/4	<i>Jardin Secret</i> , h, 6 ans, Agent Secret IRE et Valle D'Ossau, 118/2	<i>Jumper Baie</i> , h, 6 ans, Tiger Groom GB et Afrika Baie, 118
<i>Good Time Roll</i> , f, 4 ans, New Bay GB et Every Time GB, 172/3	<i>Hunion Delablairie</i> , h, 7 ans, Feel Like Dancing GB et Huzalsa, 143/5	<i>Jarry Dream</i> , h, 4 ans, Captain Marvelous IRE et Tiger Cliff, 162	<i>Jumping Smart</i> , f, 6 ans, Authorized IRE et Algrey Saintmartin, 151
<i>Gracieuse Rodino</i> , f, 9 ans, Alianthus GER et Riviere Normande, 148/3	<i>I Am A Doctor</i> , h, 5 ans, Doctor Dino et Isarnixe GER, 155/6	<i>Jarry Lord</i> , h, 5 ans, Captain Chop et Tiger Cliff, 129/3	<i>Junov Du Mou</i> , f, 6 ans, Cokoriko et Quenotte Du Mou, 151
<i>Graffity Baie</i> , h, 9 ans, Elasos et Afrika Baie, 143/3	<i>I Can Path</i> , f, 7 ans, Coastal Path GB et Une Fleur Somosa, 166/7	<i>Jasmine La Noverie</i> , f, 6 ans, Tiger Groom GB et Quat'Sous D'Or, 143	<i>Jupiter Le Dun</i> , h, 6 ans, Manatee GB et Silvazeyra, 166/5
<i>Graine De Beaute</i> , f, 5 ans, Karaktar IRE et Veille Au Grain, 174/3	<i>Ialban</i> , h, 7 ans, Gris De Gris (IRE) et Paloma De Saisy, 177	<i>Javelot</i> , h, 6 ans, Cokoriko et Activite, 166/3	<i>Jupon D'Allier</i> , h, 6 ans, Free Port Lux (GB) et Anita D'Allier, 148
<i>Grand Clermont</i> , h, 9 ans, Maresca Sorrento et Flo De Clermont, 135/2	<i>Iceo Madrik</i> , h, 7 ans, Choeur Du Nord et Sunday Madrik, 121/5	<i>Jazz Festival</i> , h, 6 ans, Night Wish GER et La Grande Touche, 164/4	<i>Jus De Coco</i> , f, 6 ans, Cokoriko et Laita, 150
<i>Grand Discours</i> , h, 4 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Kings Speech, 137/3	<i>Ideal Du Chenet</i> , h, 7 ans, Martaline GB et Viviane Royale, 118	<i>Jazz Manouche</i> , h, 6 ans, Nom De D'La et Tinapalo, 121/2	<i>Just A Gigolo</i> , h, 6 ans, Vision D'Etat et Bulle De Pap'S, 122
<i>Grandbat</i> , h, 5 ans, Bathyrhon GER et Grande Largeur, 158/6	<i>Igloo Igloo</i> , h, 7 ans, Gemix et Joslaine, 118	<i>Jazz Roque</i> , h, 6 ans, Montmartre et Oryade, 177/1	<i>Just A Joke</i> , h, 6 ans, Voiladenuo et Kilala, 167/4
<i>Great Music</i> , f, 4 ans, Great Pretender IRE et Gladiss, 146/4	<i>Igor Des Ongrais</i> , h, 7 ans, Crillon et Tessa Des Ongrais, 177/2	<i>Jazzy Baie</i> , f, 6 ans, Crillon et Juventus li, 122	<i>Just In Time Blue</i> , h, 6 ans, Gemix et Brume De La Roque, 118/1
<i>Great Parade</i> , h, 11 ans, Great Pretender IRE et Paradana, 120	<i>Ile D'Ouessant</i> , f, 7 ans, Bathyrhon GER et Cavadee, 135, 177	<i>Jazzy Du Mestivel</i> , f, 6 ans, Great Pretender IRE et Royale Solitaire, 164/5	<i>Juval</i> , h, 5 ans, Chanduoco et Kotkie Bleue, 147/3
<i>Green Witch</i> , h, 5 ans, Prince Gibraltar et Lise Green, 166	<i>Ilva Des Obeaux</i> , f, 7 ans, Lord Du Sud et Almeria Des Obeaux, 122/3	<i>Je Suis Divin</i> , h, 6 ans, Karaktar IRE et Divine Sainte, 151/1	<i>Ka Fee Inn</i> , f, 5 ans, Polarix (GB) et Zauberlocke GER, 148
	<i>Imagot</i> , h, 7 ans, Falco USA et Lalie, 148		<i>Kadija</i> , f, 5 ans, Montmartre et Dear Miss, 165/6

<i>Kador Baie</i> , h, 5 ans, Tiger Groom GB et Tennessee, 151	<i>Keisha Bellevue</i> , f, 5 ans, Non Rien De Rien et Favela Bellevue, 161	<i>Kiwidor</i> , h, 5 ans, Nidor et Vamp De L'iton, 161/6	L'Equipe De Choc , f, 4 ans, Doctor Dino et Posh Lady IRE, 144/5
<i>Kafkaienne</i> , f, 5 ans, No Risk At All et En Memoire, 141	Kelami Des Pictons , h, 5 ans, Tunis POL et Zahra Des Pictons, 126/4	<i>Klaire Secrete</i> , f, 5 ans, Spanish Moon USA et Vague Secrete, 141/2	L'Etoile Du Matin , f, 4 ans, Tornibush (IRE) et L'Etoile Du Soir, 128
<i>Kako</i> , h, 5 ans, Gemix et Oh Divine, 167/1	Keldoz D Humour , h, 7 ans, Pedro The Great USA et Kissmare D'Humour, 145	<i>Klass Affair</i> , f, 5 ans, Pastorius GER et Umbrage, 141/3	L'Etoilee , f, 5 ans, Herald The Dawn IRE et L'Etoile Du Soir, 126, 151/5
<i>Kalamata</i> , f, 5 ans, Masterstroke USA et Elusive Esqua, 165/5	Kelly Madrik , f, 5 ans, Cokoriko et Boma Has, 126/7	Klassic Precieux , h, 5 ans, Spanish Moon USA et Tornade Precieuse, 157/3	<i>L'Oeil De Faucon</i> , h, 4 ans, Order Of St George IRE et Floridee, 123/5
<i>Kalca Mome</i> , h, 5 ans, Castle Du Berlais et Saga Mome, 130/2	<i>Keltrip Rouge</i> , f, 5 ans, Top Trip (GB) et Quiche Lorraine, 147/1	Klelia Sport , f, 5 ans, Choeur Du Nord et Ballylinch Sport, 134	<i>La Boum</i> , f, 4 ans, Erasmus GER et Chakalaboumboum, 139/6
<i>Kalibre</i> , h, 5 ans, Fly With Me et Bete De Scene, 153/1	<i>Kenito</i> , h, 5 ans, Karaktar IRE et Daville, 154/1	Khitchko De Belair , h, 6 ans, Walzertakt GER et Tragi Comedie, 154/4	La Briante , f, 6 ans, Cokoriko et Madonna Du Berlais, 122
<i>Kalinou Tennise</i> , h, 5 ans, Tunis POL et Via Tennise, 161/5	* Kenny GER , h, 10 ans, Santiago GER et Kinetio GER, 124	Kloe De Laprelle , f, 5 ans, Chanducq et Star De Laprelle, 163/2	La Clocharde , f, 4 ans, Almanzor et Lutetia, 119
<i>Kalipige</i> , f, 5 ans, Planteur (IRE) et Calypso Du Roy, 134	<i>Kentucky Wood</i> , h, 5 ans, Balko et Carrieriste, 121/3	Kloth Of Utopia , h, 5 ans, Cloth Of Stars IRE et Utopia Jem, 158/3	La Delirante , f, 5 ans, Great Pretender IRE et Ready Kap, 159/1
<i>Kallis</i> , h, 5 ans, Indian Daffodil (IRE) et Royale D'Alco, 147	Kenzoriko , h, 6 ans, Cokoriko et Kenzali, 174	Klovis Bleue , h, 5 ans, Clovis Du Berlais et Lisette Bleue, 161	La Fleur Au Fusil , f, 4 ans, Karaktar IRE et Flower Des Champs, 128/3
<i>Kamyador</i> , h, 6 ans, Kamsin GER et Playa Du Charmil, 118	<i>Kerion Bourgeois</i> , h, 5 ans, Nicaron GER et Jasmine, 134/3	<i>Koktail Bresilien</i> , h, 5 ans, Blue Bresil et Vendange Tardive, 129	La Messe Est Dite , f, 4 ans, Vadamos et Bonne Maman, 146/2
<i>Kandida Bella</i> , f, 5 ans, Jeu St Eloi et Chita Magnetic (IRE), 126/5	Kerkadova , f, 5 ans, Kapgarde et Kolivana, 159/2	<i>Kola D'Oudairies</i> , f, 5 ans, Kamsin GER et Pythie D'Oudairies, 134/5	<i>La P'Tite Histoire</i> , f, 4 ans, Doctor Dino et Une Belle Histoire, 133/5
<i>Kanji Conti</i> , h, 5 ans, Masked Marvel GB et Sonate Du Rheu, 175	Khal Tyron , h, 5 ans, Bathyrhon GER et Kalimnos, 153/7	<i>Kolokico</i> , h, 5 ans, Cokoriko et Courtisane, 155/4	<i>La Palmeraie</i> , f, 4 ans, Saint Des Saints et Chaouia, 119/1
<i>Kanon Devil</i> , h, 5 ans, American Devil et Dawara, 129/5, 175	<i>Khilida</i> , f, 5 ans, It'S Gino GER et Elitelida, 165	Konfiance Allen , f, 5 ans, Cokoriko et Silane, 130	La Pleiade , f, 4 ans, Karaktar IRE et Avant Garde, 139
<i>Kansas Du Seuil</i> , f, 5 ans, Cokoriko et Shany De Loriol, 173/6	Kid Du Maffray , h, 5 ans, Universal IRE et Flame Du Maffray, 175/1	<i>Konfinoise</i> , f, 5 ans, Nicaron GER et Etoile De Grez, 141	<i>La Vanille</i> , f, 4 ans, Nirvana Du Berlais et Gousse Vanille, 169/1
<i>Kaolin Du Fenoir</i> , h, 5 ans, Whipper USA et Brise De Thaix, 167/6	Kikounette , f, 5 ans, Saint Des Saints et Bonne A Marier, 117	Koniac Wood , h, 5 ans, Elm Park GB et Timanfaya, 167/3	Lady Coeur , f, 6 ans, Choeur Du Nord et Lady Cassandre, 130/4, 174
<i>Kap Lord</i> , h, 6 ans, Kap Rock et Ho Good Lord Has, 132/1	Kimbala De Cotte , f, 5 ans, Robin Du Nord et Traviata Valtat, 141/7	Kool And Girly , f, 5 ans, Ivanhowe GER et Saisissable, 165/4	<i>Lady De Rouhet</i> , f, 4 ans, Gemix et Kermesse D'Estruval, 176
<i>Kap My Sun</i> , f, 9 ans, Sunday Break JPN et Kapdetout, 164/1	<i>King Denuo</i> , h, 5 ans, Voiladenuo et Saison Des Pluies, 175	<i>Kool Cajou</i> , f, 5 ans, Montmartre et Pegase Des Roses, 147	Lady Du Chenet , f, 4 ans, Galiway (GB) et Fee Du Chenet, 165/2
<i>Kapsa</i> , f, 5 ans, Kapgarde et Solarize, 145/4	King Of Dark , h, 7 ans, Crillon et Queen Of West, 150/3	Kool Des Ongrais , h, 5 ans, Choeur Du Nord et Tessa Des Ongrais, 159/5	<i>Lady Du Seuil</i> , f, 4 ans, Ectot (GB) et Deesse Du Seuil, 170
<i>Kapy</i> , h, 5 ans, Beaumec De Houelle et Ave Kalvie, 147/4	King Of Francs , h, 4 ans, Clovis Du Berlais et Martasprings, 139	Kopa Park , h, 5 ans, Great Pretender IRE et Divinea, 134	LAGAZELLE , f, 4 ans, Tiberian et Silent Approach, 128
<i>Kara De Mee</i> , f, 5 ans, Kapgarde et Capallyne, 130	<i>King Of Freedom</i> , h, 5 ans, Cokoriko et Carte Sur Table, 153/6	Kosy Mag , h, 5 ans, Pastorius GER et Cantate Mag, 134/4	Lagon Bleu , h, 4 ans, Zarak et Coastalina, 127/1
<i>Karesse Du Large</i> , f, 5 ans, Pastorius GER et Danse Du Large, 141	King Of Life , h, 5 ans, Cokoriko et Ways Of Life GER, 126	<i>Kowloon Park</i> , h, 5 ans, Secret Singer et Aquia, 154/5	<i>Laisvoir</i> , h, 4 ans, Cokoriko et Divoir, 142
<i>Karma De Reve</i> , h, 5 ans, Fly With Me et Unike De Reve, 173/7	King Of Saintly , h, 6 ans, Kingsalsa USA et Miss Saintly, 145/1	<i>Krac Dore</i> , h, 5 ans, Morpheus GB et Reveuse Blue, 175/6	<i>Laloï</i> , f, 4 ans, Karaktar IRE et Capri, 176/1
<i>Karmina Lady</i> , f, 5 ans, Great Pretender IRE et Traviata, 151	King Pedro , h, 5 ans, Pedro The Great USA et Vodka Redbulla, 151/3	<i>Krack Du Bonheur</i> , h, 5 ans, Nidor et Chip Leader, 161/1	<i>Lamyjenka</i> , h, 4 ans, Gemix et Claydy Jenka, 146/5
<i>Karthage</i> , h, 5 ans, Galiway (GB) et Lounage, 158/4	King Planteur , h, 4 ans, Planteur (IRE) et Visomiyia, 131/3	Kreedence , f, 5 ans, Great Pretender IRE et Dansala Reconce, 134	<i>Larcin</i> , h, 4 ans, City Light et Moojeh IRE, 170
<i>Kasadepapel</i> , h, 5 ans, Free Port Lux (GB) et Toscane, 175/3	<i>King S Boum</i> , h, 5 ans, Buck'S Boum et Buzzy Lucky, 175/7	<i>Kremlin</i> , h, 5 ans, Karaktar IRE et Russie, 129/2	<i>Larwa</i> , f, 4 ans, Order Of St George IRE et Ou Rose, 169/3
<i>Kashdam</i> , h, 6 ans, Kapgarde et Fiestine, 121/1	Kingpark , h, 5 ans, Waldpark GER et Queen Maia, 159/6	<i>Kristal Player</i> , f, 5 ans, Karaktar IRE et Virtual Player, 159/7	<i>Lascar D'Estruval</i> , h, 4 ans, Muhtathir GB et Vista D'Estruval, 144/1
<i>Kate Des Genievres</i> , f, 5 ans, No Risk At All et Lobeline, 141/1	<i>Kingscross</i> , f, 5 ans, Cokoriko et Askabane, 159	Kucharsky , h, 4 ans, Beaumec De Houelle et Samba Bresiliennne, 160	<i>Lascaris</i> , h, 4 ans, Jeu St Elo et Montbresia, 115
<i>Kathreen Du Seuil</i> , f, 5 ans, Isfahan GER et Violette Du Seuil, 141/5	<i>Kiriakos</i> , h, 5 ans, Pastorius GER et Ariane Nopolis, 151/4	L'Amie Prodigueuse , f, 4 ans, It'S Gino GER et Muthalia, 170/5	Lastronomy , f, 4 ans, Bathyrhon GER et Eclipse De Cotte, 128/5
<i>Kayo Coco</i> , h, 5 ans, Cokoriko et Ejland, 159	<i>Kirkoo</i> , h, 5 ans, Cokoriko et Dame D'Etat, 147/2	L'Amiral D'Ainay , h, 4 ans, Cokoriko et Apple'S Manon, 131/2	<i>Lawyer Du Seuil</i> , h, 4 ans, Galiway (GB) et Etoile Du Seuil, 142/5
<i>Kazador De Kerser</i> , h, 5 ans, Karaktar IRE et Anyatta De Kerser, 175/2	<i>Kiroga</i> , f, 5 ans, Voiladenuo et Adveniat, 154/6	L'Ange Vert , h, 7 ans, Network GER et Joly Berengere, 124	<i>Le Beau Gosse</i> , h, 4 ans, Voiladenuo et Tes Belle, 176/5
<i>Keed D'Amis</i> , h, 5 ans, Beaumec De Houelle et Verysland, 153	<i>Kirseineko</i> , f, 5 ans, Tirwanako et Eureka De Thaix, 165/3	L'Arrabiato , h, 6 ans, Castle Du Berlais et Mimi Valley, 135/4	<i>Le Charme</i> , h, 4 ans, Nidor et Cadouya Girl, 176
<i>Keen Dancer</i> , h, 5 ans, Cokoriko et A Story, 151/2	<i>Kisara</i> , f, 5 ans, Nicaron GER et Une Tournee, 147	L'Autocrate , m, 5 ans, Kamsin GER et L'Automne, 161	<i>Le Defi</i> , h, 4 ans, Cloth Of Stars IRE et Dimana, 156/6
<i>Keep Calm Dariyan</i> , h, 5 ans, Dariyan et Princess Kaine IRE, 173	<i>Kiska</i> , f, 5 ans, Tunis POL et Obiland, 134	<i>L'Elu D'Armor</i> , h, 4 ans, Whitecliffsodover USA et Victoire D'Armor, 176/3	Le Grand Docteur , h, 4 ans, Doctor Dino et Eliga, 172/4
<i>Keep Star</i> , h, 5 ans, Balko et Taguy Star, 153	<i>Kiss Miss</i> , f, 5 ans, Indomito GER et Miss Tiepy, 141	<i>L'Epopee Allen</i> , f, 4 ans, Cokoriko et Une Epoque, 176/7	<i>Le Grand Lux</i> , h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Exprim, 127/2
<i>Keep Your Head Up</i> , h, 5 ans, Masked Marvel GB et Eugenie Grandet, 175/4	<i>Kissy</i> , f, 4 ans, Cloth Of Stars IRE et Kitkatie, 119/5, 160/5		Le Listrac , h, 8 ans, Balko et Margonote, 121/6

Le Pere Celeste , h, 4 ans, Cokoriko et En Grande Pompe, 172/6	Lolita Du Chef , f, 4 ans, Magneticjim (IRE) et Terrine Du Chef, 136	Mars Attack , h, 6 ans, Fly With Me et Pensee Magique, 166	*Noble Run USA , h, 6 ans, Noble Mission GB et Toxis USA, 140
Le Phoecea , h, 4 ans, Zelzal et Dreamtic, 123, 162/3	Lollita , f, 4 ans, Karaktar IRE et Dona Palma, 137/5	Martha Cannary , f, 4 ans, Goliath Du Berlais et Dans L'Espas, 115/4	Nous , h, 4 ans, Masked Marvel GB et The Race, 139
Le Roi Loth , h, 4 ans, Nirvana Du Berlais et La Bilbaude, 160	Lord Brett , h, 4 ans, Born To Sea IRE et Fun Girl, 116/1	Martin Guerre , h, 5 ans, Choeur Du Nord et Turbolina, 140/6	Numerus Borget , h, 7 ans, Nicaron GER et Feuille De Route, 118/5
Leader Des Ongrais , h, 4 ans, On Est Bien (IRE) et Tessa Des Ongrais, 133	Loreley Des Places , f, 4 ans, Silverwave et Deity Des Places, 115/3	Marty Mcfly , h, 9 ans, Brave Mansonnien et Singapore Guest, 177/5	Nupsala Nolimit , f, 5 ans, Balko et Nucella, 126/3
Leading Raffles , f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Eddy'S Raya, 139/7	Lorenzo Du Chenet , h, 4 ans, Spanish Moon USA et Chloe Triomphe, 160/3	Masked Society , f, 4 ans, Masked Marvel GB et Royal Society, 156/5	Ocre , f, 5 ans, Jeu St Eloï et Take This Waltz, 159
Legacy Link , h, 4 ans, Rail Link GB et Princess Kaine IRE, 168	Lou Fast , h, 6 ans, Rajsaman et Lou Wonderful, 118/3	Master Light , h, 5 ans, Hunter'S Light IRE et Master Halevye IRE, 161/3	Oh Marie , f, 7 ans, Night Wish GER et Marie Octobre, 124/5
Legolas Tek , h, 4 ans, Legolas JPN et Reine Desjy, 116	Loup Royans , h, 7 ans, Anabaa Blue (GB) et Jolie Grande, 138	Melle April , f, 8 ans, Khalkevi IRE et Tinoroyale GB, 122/5	Opera Bastille , h, 5 ans, Kamsin GER et Air Theatre, 126/2
Legrec , h, 4 ans, Clovis Du Berlais et Theramene, 176/4	Loustic Bere , m, 4 ans, Seahenge USA et Black Whip IRE, 127	Melodie Divine , f, 4 ans, Marmelo (GB) et Bon Presage, 119/2	Osaxalina , f, 6 ans, Karaktar IRE et Elle S'Envole, 167/2
Leho , h, 4 ans, Ivanhowe GER et Dosca, 116/2	Louvetsana , f, 4 ans, Ivanhowe GER et Nota Bene, 176/2	Memories , h, 5 ans, Desinvolte et Hotel California, 166/1	Okmo Du Mathan , h, 4 ans, Goliath Du Berlais et Groove Du Mathan, 127/3
Lenel , h, 5 ans, Non Rien De Rien et D'Or Et De Sang, 143	Lovely Marie , f, 4 ans, Elliptique (IRE) et Read, 172	Menilmuche , f, 4 ans, Montmartre et Carrot And Stick (IRE), 128	Parabellum D'Oroux , h, 4 ans, Night Wish GER et Villa Marceau, 142/3
Leonard De Balme , h, 4 ans, Vic Toto et La Liberta, 133	Lowell , h, 4 ans, Ivanhowe GER et Calonge, 133/2	Meri Lilou , f, 4 ans, Lawman et Folle Biche, 139/4	*Parwaz GB , h, 4 ans, Gleneagles IRE et Polar Pearl IRE, 168
Leonardo Du Large , h, 4 ans, Roman Candle (GB) et Donna Lavinia GER, 168	Lowry , h, 4 ans, Kitkou et Diabline, 171/2	Merko , h, 6 ans, Saint Des Saints et Latyle, 166	Pascard De Beausse , h, 5 ans, Pastorius GER et Voix Card, 157/1
Les Flots Bleus , f, 4 ans, Gemix et Equilibriste (IRE), 169/4	Lubersac , h, 4 ans, Masked Marvel GB et Souris Blanche, 127	Messy , h, 4 ans, Clovis Du Berlais et Merlin Woods, 156/1	Pau Clermont , h, 5 ans, Free Port Lux (GB) et Ania De Clermont, 173/3
Lexington Du Seuil , h, 4 ans, Born To Sea IRE et Fantastica Duseuil, 168/2	Lucky D'Ainay , h, 4 ans, Spanish Moon USA et Valley Strings, 156	Milord Du Lemo , h, 6 ans, Gentlewave (IRE) et Jade Rheinberg GER, 124/3	Pelote Basc , f, 4 ans, Bathyrhon GER et Sainte Baume, 144/7
Lhubert De Houelle , h, 4 ans, Nirvana Du Berlais et Zandalee, 146	Lucky Roque , h, 4 ans, Goliath Du Berlais et Volte De La Roque, 170	Mirage Deux , h, 4 ans, Taj Mahal IRE et Centralienne USA, 137/7	Pepite Bleue , f, 4 ans, Great Pretender IRE et Ladies Wish, 119
Liberte D'Esprit , f, 4 ans, Saint Des Saints et En Memoire, 142/4	Lueur Du Large , f, 4 ans, No Risk At All et Danse Du Large, 144	Miss Rafale , f, 4 ans, Doha Dream et Alix Pretty, 128	Perfect Trio , h, 5 ans, Nicaron GER et Lady Linda, 175/5
Liberty Du Breuil , f, 4 ans, Silverwave et Cavale Saint, 133	Luky Du Reponet , h, 4 ans, Nom De D'La et Quoadra De Ladalka, 172/5	Missamerican , h, 8 ans, American Post GB et Miss Sylvaine, 148	Perle De Beauvais , f, 4 ans, Pour Moi IRE et Perceverense, 169
Libya (IRE) , f, 5 ans, The Grey Gatsby (IRE) et International Love GER, 141	Lully Des Bruyeres , h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Ally Des Bruyeres, 123/3	Mister Du Brizais , h, 4 ans, Great Pretender IRE et Sainte Du Brizais, 127	Persyambre , h, 6 ans, Berkshire IRE et Persheva, 118/6
Lidocaine De Cotte , f, 4 ans, Bande (IRE) et Emeraude De Cotte, 146/1	Luther'K , h, 4 ans, Montmartre et Balnilla, 176/6	*Mon Emperor IRE , h, 5 ans, Holy Roman Emperor IRE et Marie Shams, 153	*Phil The Fluter IRE , h, 5 ans, Dragon Pulse IRE et Typhoon Della, 124
*Liggetts Hill IRE , f, 6 ans, Soldier Of Fortune IRE et Lios Na Si IRE, 149	*Lutt Matten GER , h, 4 ans, Polish Vulcano GER et Love Flowers GER, 168/5	Monclar De Mix , h, 4 ans, Gemix et Royale Ipanema, 156/4	Pistache Dore , h, 5 ans, Sommerabend GB et Sirene Doree, 158/5
Light Of Star , f, 4 ans, Bande (IRE) et Solame, 169/2	Lutteur De Mazeroy , h, 4 ans, Voiladenuo et Carla De Mazeroy, 144	Montaury , h, 5 ans, Harzand IRE et Vilacca, 161/4	Plume Du Nord , h, 5 ans, Choeur Du Nord et Tres Plume, 134/2
Light Wave , h, 5 ans, Hunter'S Light IRE et Spring In The Air, 129/1	Lykkeur , h, 4 ans, Whipper USA et Troiville, 162	Monte Cristo , h, 9 ans, Montmartre et Rylara Des Brosses, 130	*Pollexfen GB , h, 9 ans, Yeats IRE et La Zingarella IRE, 145
Lilica , f, 4 ans, Saint Des Saints et Fortune Du Desert IRE, 171/1	Magic Elon , h, 6 ans, Waldpark GER et Palma Beach, 120/2	Moon Curse , f, 5 ans, Very Nice Name et Monsoon IRE, 163/1	Pompano , h, 5 ans, Nathaniel IRE et Hyde, 153/2
Lilia , f, 6 ans, Soldier Of Fortune IRE et Somewhere In Time, 135	Magma Dodville , f, 5 ans, Clovis Du Berlais et Mer Et Terre, 145/7	More Quality , h, 4 ans, Morandi et Qualyjenka, 116/7	Pop Light , h, 5 ans, Hunter'S Light IRE et Thisbe, 148
Lillou , h, 5 ans, Kamsin GER et Somewhere In Time, 173/1	Maitre De Musique , h, 5 ans, Iffraaj GB et Terrienne, 161	*Motu Fareone IRE , f, 9 ans, Getaway GER et Arrive In Style IRE, 117	Porzman , h, 4 ans, Vol De Nuit GB et Spice, 139/5
Lionne D'Avel , f, 4 ans, Manatee GB et Trattoria D'Avel, 136/5	Make Sense , h, 4 ans, No Risk At All et Makewish, 127/6	Mourinho Has , h, 7 ans, Saint Des Saints et Monika, 149/3	Precious Star , f, 4 ans, Cloth Of Stars IRE et Preciously, 128
Lironne Du Seuil , h, 4 ans, Masked Marvel GB et Brume Du Seuil, 142/2	Malbec Du Mathan , h, 8 ans, Turgeon USA et Hyla Du Mathan, 117/2	*Mr Kodiac IRE , h, 4 ans, Kodiak GB et Mikandy IRE, 170/7	Prince Chaufour , h, 4 ans, Born To Sea IRE et Ilham, 162
Lisette D'Estrual , f, 4 ans, Castle Du Berlais et Vague D'Estrual, 133/1	Mandarin Basc , h, 10 ans, Zambezi Sun GB et Queen'S Crown, 132/2	My Lord , h, 5 ans, Lord Du Sud et Alize Des Parcs, 149/5	Quick Daddy , h, 7 ans, Quick Martin et What Cheeky, 120, 177/4
Litote Du Lannier , f, 5 ans, Universal IRE et Lectrice, 173/5	Mao Boy , h, 6 ans, Agent Secret IRE et Pausanias, 148/1	*My Way GER , h, 10 ans, Jukebox Jury (IRE) et Majorata GER, 148/2	Raf Tavel , h, 9 ans, Al Namix et Blue Road, 138
Little King , h, 6 ans, Joshua Tree IRE et Aroma Bella, 122/7	Maohi , h, 4 ans, Masked Marvel GB et Aimaissa, 157	Nadurra , f, 4 ans, No Risk At All et Accelera, 160	Rail Dawn , h, 4 ans, Herald The Dawn IRE et Mahendranagar, 171/3
Loguviy De La Mer , f, 4 ans, Castle Du Berlais et Tendresse Sivola, 123/2	Maracamaya , f, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et La Titie Du Perche, 162/2	Natural Spirit , f, 4 ans, Savoir Vivre IRE et Nadessa GB, 170/3	Raison Gardee , f, 4 ans, Doctor Dino et Lettre De Chateau, 162
Loin Du Large , f, 4 ans, Kapgarde et Loin De Moi, 142	Marbella Del Sol , f, 4 ans, Masked Marvel GB et Ta Solitaire, 142	New Kastle , h, 4 ans, Castle Du Berlais et Kenzali, 170	Recorda , f, 4 ans, Recorder GB et Ana Musica, 128/6
Lolita Des Mottes , f, 4 ans, Great Pretender IRE et Bogota Des Mottes, 119	Mare Sol , f, 6 ans, Manatee GB et Stellararmor, 164	Night Aria , f, 6 ans, Kingfisher IRE et Tekakwhita, 135, 177	Reilingarry , h, 6 ans, Ballingarry IRE et Reine Troodos, 145/2
Lolita Du Breuil , f, 4 ans, Silverwave et Chronos Du Bidou, 176	Marie Va , f, 4 ans, Dariyan et Marie Shams, 169/6	Nikki Flight , f, 4 ans, Prince Gibraltar et Cindy Flight, 142	Reve De Prince , h, 8 ans, Prince Gibraltar et Argomilla, 118/4
	Marquise Vera , f, 4 ans, Stormy River et Line Et Bleu, 162		Revent Du Large , h, 4 ans, Kap Rock et Hold That Beaver, 160/6

Robin Hill, h, 5 ans, Battle Of Marengo IRE et Trasimene (GB), **130/3**
Roc Dino, h, 4 ans, Doctor Dino et Presidente Line, **116/3**
***Rock Me Charly IRE**, f, 4 ans, Jukebox Jury (IRE) et Bathilde, **142/1**
Roi Du Reve, h, 4 ans, Kingfisher IRE et Pommbelle, 116
Roi K'Alin, h, 6 ans, No Risk At All et Brasil Dance, 140
Rosa Rugosa, f, 4 ans, Doctor Dino et Bella Rugosa, **136/3**
Rose Rouge, f, 5 ans, Prince Gibraltar et Rose Wells, **161/2**
Royal Macan, h, 4 ans, No Risk At All et Royale Surabaya, **127/5**
Sail On, h, 4 ans, No Nay Never USA et Osaila IRE, **156/2**
Saint Crystal, h, 4 ans, Crystal Ocean GB et Sainte Bumble, **116/4**
Saint Mark, h, 7 ans, Martaline GB et Sainte Sophie, 145
Saint Sonnet, h, 10 ans, Saint Des Saints et Leprechaun Lady, 167
Sambrillon, f, 9 ans, Crillon et Odessa De La Roque, 118
San Remo, h, 4 ans, Cracksman GB et Sorayana, 146
Santana Beach, f, 4 ans, Nom De D'La et Solana Beach, **131/1**
Secret Desfandraux, h, 4 ans, Dschingis Secret GER et Tech Opera, **127/4**
***Senador GER**, h, 5 ans, Australia GB et Slade GER, 129
Serigny, f, 4 ans, Cokoriko et She Does Her Best, 142
Shaving, f, 7 ans, Spanish Moon USA et Idaho Falls, **132/6**
Shine Baby Shine, h, 10 ans, Ballingarry IRE et Princesse Nera, 152
Slinky Malinki, f, 5 ans, Nicaron GER et Yellow Ball, **141/6**
Soisfranc, h, 4 ans, Pour Moi IRE et Passie Loin, **144/4**
Solide, h, 4 ans, Choeur Du Nord et Sainte Petronille, **170/4**
Speaker (IRE), h, 4 ans, Motivator GB et Fast Game, **142/7**
Special Du Rocher, h, 10 ans, Special Kaldoun (IRE) et Faline Du Rocher, **152/3**
Spes Energicall, f, 8 ans, No Risk At All et Energica, **143/2**
Spring Way, f, 4 ans, Nicaron GER et Marie Du Lys, **123/1**, 169
Square Saint Roch, h, 5 ans, Polarix (GB) et My Valley, **158/2**
St Regis Olivier, h, 8 ans, Crillon et Pres De L'Eden, **164/6**
Star De La Blairie, f, 4 ans, Storm The Stars USA et Speed De Lablairie, **119/3**
Starvina, f, 8 ans, Balko et Startling Du Magny, **118/7**
Stellomaker, h, 5 ans, Martinborough JPN et Stellamaker, **173/2**
Storm Des Flos, h, 6 ans, Storm The Stars USA et Artiwork, 122

***Strangelove IRE**, h, 4 ans, Galileo IRE et Daldinya, 157
Style De Way, h, 5 ans, Galiway (GB) et Glinty, **166/2**
Sublime Chope, f, 4 ans, Panis USA et Sublimossi, 169
Summer Smile, f, 5 ans, Arakan USA et Spicy, 173
Super Bend, h, 4 ans, Sommerabend GB et Super Nana, **168/1**
Suri, f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Palapa GB, **133/3**
***Sweating Bullets IRE**, h, 6 ans, Bullet Train GB et Dark Sunshine GER, **157/2**
Symphony Du Lemo, f, 9 ans, Sri Putra GB et Melody Du Lemo, 143
***Tabasco Time GB**, f, 4 ans, Postponed IRE et Topette, 169
Taganay, h, 4 ans, Waldpark GER et Taziana GER, 127
Talented, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Amandline, **128/4**
Tarte Aux Prunes, f, 6 ans, Very Nice Name et Toutonne, 120, 174
Tatoo, h, 5 ans, Amaron GB et Tuiga (IRE), 153
Teeton Mill, h, 4 ans, Night Wish GER et Lucia Bay GB, 144
Tennessee Basc, h, 7 ans, Top Trip (GB) et Kriska, 164
The King Lear, h, 5 ans, Planteur (IRE) et Phimajiden, 149
The Source, f, 4 ans, Goliath Du Berlais et Blazing Mary, 133
The Workaholic, h, 4 ans, Bathyrhon GER et Work Of Art, **115/1**
Ti'Punch Des Iles, h, 5 ans, Jeu St Eloi et Planete Rose, **173/4**
Tide Of Dreams, f, 4 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Caphira GB, **137/1**
Tiger Blood, h, 5 ans, Authorized IRE et Dark Fudge IRE, **140/2**
Tilin Talan, h, 8 ans, Rail Link GB et Infusion GB, **120/7**
Tina De Lenzac, f, 8 ans, Jeu St Eloi et Ponkoli D'Itale, **163/5**
Tisko Du Champ, h, 5 ans, Barastraight (GB) et Tipsy, 175
Titi De Paris, h, 4 ans, Clovis Du Berlais et Titi De Montmartre, **160/1**
***Top Daay GB**, f, 5 ans, Adaay IRE et Afrodita IRE, 124
Tourmalet, h, 9 ans, Ballingarry IRE et Tourmaline, **138/4**
Touz The Crown, h, 4 ans, Recorder GB et Success Girl (GB), **170/2**
Tramontane, f, 4 ans, Gemix et Thigh Way, **119/6**, 160
Trent Lane, h, 9 ans, Blue Bresil et Mamamia, 174
Tres Plumeur, h, 8 ans, Great Pretender IRE et Tres Plume, **149/2**
Trophy Girl, f, 4 ans, Born To Sea IRE et Nijinska GER, 144
Trublion, h, 5 ans, Style Vendome et Mutinne (IRE), **138/5**
Twinmona, f, 6 ans, Castle Du Berlais et Nasmona, 122
Umahya, f, 9 ans, Sri Putra GB et Khadra SWI, 120, 149

Vador Du Berlais, h, 4 ans, Cokoriko et Vanille Du Berlais, 115
Valse Du Nord, f, 5 ans, Choeur Du Nord et Ballerine Dautueil, **163/6**
Vamos A La Playa, h, 4 ans, Robin Of Navan et Vesper GER, **131/5**
Ventura Highway, h, 5 ans, Kapgarde et Las Ventas, 153
Veronale, f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Kendova, **139/3**
Very Nice Dream, f, 6 ans, Very Nice Name et Shinydream, **145/6**
Victory Field, f, 4 ans, Victory Song IRE et Eaton Lass IRE, 170
Vixoss Bareliere, h, 5 ans, Palamoss IRE et Nova Vixen, **147/5**
Wawaweewa, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Whetstone, **136/1**
Wells Park, h, 4 ans, Waldpark GER et Everythings Well, **116/6**
Wendy, f, 5 ans, Anodin (IRE) et Morning Sun GER, **163/3**
West Martin, h, 6 ans, Martinborough JPN et City Charm, 135
Western Stars, h, 6 ans, Almanzor et Waikika, **157/6**
Why, h, 8 ans, Tin Horse (IRE) et Albacete, **143/4**, **166/6**
***Whymper GER**, h, 6 ans, Maxios (GB) et Wurfspiel GER, **135/3**
Wish Hop, h, 5 ans, Night Wish GER et Hope Town, 147
Wood Kay, h, 5 ans, Birchwood IRE et Elusive Kay, 147
Workhann, h, 5 ans, Arakan USA et Neroli Note GER, 147
Worth A Team, h, 5 ans, Bow Creek IRE et Gracieuse (IRE), **140/7**
Xat, h, 5 ans, Elm Park GB et Double Et Pas (IRE), 159
Yes We Hope, f, 4 ans, Saint Des Saints et Yes We Can, **119/7**